

WORKING PAPER SECURITE SOCIALE N° 7

ENDETTEMENT PROBLÉMATIQUE EN BELGIQUE

INDICATEURS ÉLABORÉS À PARTIR DE L'ENQUÊTE SILC
2004 ET PROFIL DE LA POPULATION SE TROUVANT DANS
DES SITUATIONS D'ENDETTEMENT (PROBLÉMATIQUE)

CENTRUM VOOR SOCIAAL BELEID HERMAN DELEECK
UNIVERSITEIT ANTWERPEN
SARAH CARPENTIER ET KAREL VAN DEN BOSCH

Le présent texte est une publication dans le cadre de la série Working Papers Sécurité sociale de la Direction générale Appui stratégique du SPF Sécurité sociale.

Les Working Papers Sécurité sociale sont un recueil d'articles, de rapports de recherches, de documents informatifs et d'analyses de la Direction générale Appui stratégique du Service public fédéral Sécurité sociale. Cette série a pour but de diffuser en externe les connaissances acquises par ou à la demande de la Direction générale Appui stratégique et de contribuer ainsi à une meilleure compréhension et à un meilleur fonctionnement de la sécurité sociale en Belgique.

Tom Auwers, Directeur général



ISSN 1781-5290

D/2008/Nr. Editor/1

© Direction générale Appui stratégique – SPF Sécurité sociale
Place Victor Horta n° 40, boîte 20
1060 Bruxelles
dgstrat@minsoc.fed.be

Seuls les auteurs sont responsables des articles signés ou des textes repris avec mention de la source. Le contenu des contributions dans la présente publication ne reflète pas nécessairement le point de vue ou l'opinion du Service public fédéral Sécurité sociale.

Responsable de rédaction:
Koen Vleminckx, coordinateur
Evolution Protection sociale

Working Paper SECURITE SOCIALE N° 7

Endettement problématique en Belgique

Indicateurs élaborés à partir de l'enquête SILC 2004 et profil de la population se trouvant dans des situations d'endettement (problématique)

**Centrum voor Sociaal Beleid Herman Deleeck
Universiteit Antwerpen
Sarah Carpentier et Karel Van den Bosch**

Résumé

En fonction de l'ensemble des indicateurs belges du Plan d'Action National Inclusion Sociale, nous avons examiné la possibilité d'élaborer une série d'indicateurs valides et fiables relatifs aux situations d'endettement problématique et au surendettement en prenant pour base l'enquête SILC belge. Comme indicateurs de base pour l'identification de situations d'endettement problématique, nous proposons deux variables, à savoir d'une part le pourcentage de personnes qui vivent au sein de ménages se trouvant au moins par deux fois en défaut de paiement pour des factures d'électricité, d'eau ou de gaz, pour un loyer ou un emprunt hypothécaire ou pour des soins de santé et, d'autre part, le pourcentage de personnes qui vivent dans des ménages se retrouvant (encore plus) précarisés suite au remboursement de crédits à la consommation. Peuvent en outre être utilisés comme indicateurs de soutien: le pourcentage de personnes qui considèrent ces remboursements comme une lourde charge, l'augmentation de l'écart de pauvreté moyen total après remboursement de crédits à la consommation ainsi que le pourcentage de personnes qui vivent dans des ménages consacrant plus de 20 pour cent de leurs revenus à de tels remboursements.

Les indicateurs de base proposés pour les situations d'endettement problématique identifient 5 à 6 pour cent de la population comme ayant un endettement problématique et désignent dans une large mesure les mêmes groupes à risque. Ces groupes sont les suivants: enfants, jeunes et personnes de moins de 50 ans, chômeurs et autres inactifs, célibataires et divorcés, locataires, personnes faisant partie d'un ménage dont le chef est faiblement scolarisé, ménages à taux d'emploi limité avec enfants à charge, familles monoparentales et familles comptant trois enfants ou plus. Ont aussi davantage de risques d'endettement problématique: personnes à faible revenu (premier ou deuxième quintile), personnes habitant la Région de Bruxelles-Capitale (ou la Région Wallonne) et dans des zones urbaines.

Le profil des personnes précarisées par des crédits à la consommation correspond largement à celui des personnes précarisées en général (uniquement en raison de leur revenu), mais il y a aussi des différences notables. L'endettement problématique est pratiquement inexistant chez les personnes âgées (au-delà de 65 ans). Les ménages avec enfants courent, quant à eux, un risque élevé de précarité.

Table des matières

1. Le contexte et la pertinence de l'étude	1
2. Qu'entend-on par dettes, situations d'endettement, surendettement et situations d'endettement problématique?	3
3. Données et méthode adoptée	6
3.1. Données SILC	6
3.2. Validation	9
3.3. Focalisation sur les dettes de consommation et les défauts de paiement	9
3.4. Ménages et individus.....	10
4. Qui contracte des crédits (à la consommation)?	11
4.1. Comment les crédits à la consommation sont-ils répartis dans la population?	11
4.2. Qui contracte (ne contracte pas) des crédits à la consommation et/ou des emprunts hypothécaires?.....	21
4.3. Quel est le rapport remboursement/revenu pour quel type de ménage?26	
5. Indicateurs de situations d'endettement problématique	27
5.1. Introduction.....	27
5.1.1. Présentation des indicateurs de situations d'endettement problématique	27
5.1.2. Indicateurs relatifs aux conséquences de situations d'endettement problématique	28
5.2. Indicateur 1: Pourcentage de personnes (encore plus) précarisées suite au remboursement d'un crédit à la consommation	29
5.2.1. Problèmes posés par les périodes de référence	29
5.2.2. Problèmes posés par le montant du remboursement	31
5.3. Indicateur 2: Pourcentage de personnes (encore plus) précarisées en raison de crédits à la consommation après remboursement des charges d'habitation.....	33
5.4. Indicateur 3: Augmentation de l'écart de pauvreté après remboursement de crédits à la consommation	35
5.5. Indicateur 4: Pourcentage de personnes qui vivent dans un ménage pour lequel le rapport remboursement de crédits à la consommation/revenu du ménage est supérieur à 20%	37
5.6. Indicateur 5: Pourcentage de personnes qui vivent dans un ménage considérant le remboursement de crédits à la consommation comme étant une lourde charge.....	39
5.7. Indicateur 6: Pourcentage de personnes qui vivent dans des ménages se trouvant au moins par deux fois en défaut de paiement pour des services de base	41
5.8. Indicateur 7: Pourcentage de personnes qui vivent dans des ménages se trouvant au moins par deux fois en défaut de paiement pour un ou plusieurs services de base	44
5.9. Indicateur 8: Retards de paiement pour des crédits à la consommation	47
5.10. Indicateur 9: Pourcentage de personnes qui vivent dans des ménages touchés par la coupure ou la restriction de la fourniture d'électricité, d'eau ou de gaz.....	47
5.11. Liste récapitulative des indicateurs d'endettement problématique	49

6. Quel est le profil de la population se trouvant aux prises avec une situation d'endettement problématique ou de surendettement ?.....	51
6.1. Quels sont les ménages (encore plus) précarisés suite au remboursement de crédits à la consommation?	51
6.2. Différences de profil des personnes (encore plus) précarisées suite au remboursement de crédits à la consommation?	55
6.3. Le profil de la population ayant des arriérés de paiement pour des services de base	62
6.4. Faible superposition entre les groupes identifiés par les deux indicateurs de base	64
6.5. Lien des deux indicateurs de base avec la précarité d'existence.....	65
7. Conclusion et synthèse	67
8. Bibliographie	73
Annexes	

1. Le contexte et la pertinence de l'étude

L'étude des situations d'endettement et de l'endettement problématique est particulièrement pertinente dans le cadre de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Les situations d'endettement peuvent être tant une cause qu'une conséquence de la pauvreté, de l'insécurité d'existence et de l'exclusion sociale. Une situation d'endettement peut résulter d'une incapacité (momentanée) à s'en sortir à la suite d'événements spécifiques (par exemple perte d'emploi, divorce, maladie de longue durée, ...). Une telle situation peut aussi résulter de l'obligation pour un ménage de s'en sortir avec des revenus trop faibles. Une situation d'endettement peut aussi résulter de la pauvreté et de l'exclusion sociale lorsque le remboursement des obligations financières (factures, crédits ou autres) a pour effet d'amputer grandement le budget, de réduire le revenu disponible et de rendre les moyens d'existence insuffisants. Le ménage peut alors limiter sa consommation (souvent à des moyens d'existence essentiels) ou contracter de nouveaux crédits ou se retrouver avec des impayés (encore plus d'impayés). Les différentes façons de s'en sortir avec un budget de ménage limité peuvent aussi être combinées.

L'endettement d'un ménage peut en outre avoir des répercussions néfastes sur les divers domaines de la vie d'une personne. L'endettement peut engendrer un stress financier et des privations matérielles. L'endettement peut miner la santé physique et mentale et ébranler le bien-être subjectif (Balmer e.a., 2006; Nettleton & Burrows, 1998). Des symptômes, tels le stress, l'anxiété et la dépression apparaissent fréquemment (Vallins, 2004). L'endettement peut aussi constituer une entrave à l'emploi (Observatoire du Crédit et de l'Endettement, 2006b). Il peut aussi influencer sur les relations sociales (à l'intérieur ou en dehors de la famille), entraîner l'exclusion sociale ou avoir un effet stigmatisant sur l'intéressé (Vallins, 2004). L'endettement peut aussi occasionner des actions radicales telles que la saisie sur les revenus ou les biens, l'expulsion ou – en cas de prêt avec cautionnement – la perte d'un cautionnement (par exemple une maison).

La pertinence de l'étude des situations d'endettement à la lumière de la pauvreté et de l'exclusion sociale a déjà été signalée dans divers rapports d'études et plans stratégiques en matière de pauvreté et d'inclusion sociale (Fondation Roi Baudouin, 1995; Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, 2005: 26; Observatoire de la Santé et du Social - Bruxelles, 2004; Van Menxel, 2001; Engbersen e.a., 1987; Nederlandse armoedemonitor (Jehoel-Gijsbers, 2005; Linden & Hoff, 2003); Mitchell, Mouratidis & Weale, 2005; SPP Intégration sociale, 2001: 14; SPP Intégration sociale, 2004: 5) et par les services de médiation des dettes des CPAS et des CASG (Centres d'action sociale globale) (Vlaams Parlement, 2005; VVSG, Overleg Schuldoverlast & Politeia, 2005). L'identification de la problématique de l'endettement comme un domaine nécessitant le développement d'indicateurs a également été mise en lumière dans le cadre de l'enquête Recherche-action-formation, placée sous la direction du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (2004: 58-64). Cette enquête a mis en présence des personnes vivant dans la pauvreté, des scientifiques et du personnel d'administrations en vue de développer des indicateurs de pauvreté et d'exclusion sociale qui tiennent compte du contexte vécu par les personnes précarisées. Elle a permis de souligner l'importance des retards de paiement en matière de droits de base tels que la santé, l'enseignement et le logement pour les personnes vivant dans la pauvreté.

Au niveau européen également, l'endettement a été reconnu comme étant une thématique importante dans le cadre de l'exclusion sociale (European Commission, 2002: 57; European Commission, 2004: 33). En 2008, le module alternatif, sur base

annuelle, de l'enquête SILC sera consacré au surendettement et à l'exclusion financière.

Pour l'instant, au niveau européen, il n'existe toutefois aucun indicateur communautaire relatif aux situations d'endettement dans le cadre de la MOC Protection sociale et Inclusion sociale (European Commission, 2006a). A partir de l'enquête EU-SILC, des 'variables cibles' européennes ont cependant été définies, à savoir pour les arriérés au titre du crédit à la consommation, des emprunts hypothécaires ou des loyers, ainsi que des factures de services d'utilité publique (électricité, eau, gaz) et pour l'estimation subjective de la charge de remboursement mensuel pour des dettes de consommation. Néanmoins depuis l'élaboration de l'ensemble des indicateurs dans le cadre de la MOC Inclusion Sociale, l'existence d'indicateurs communautaires de l'endettement a été déclarée souhaitable. (Atkinson e.a., 2001; Comité de la protection sociale, 2001:4). En 2001, le Comité de la protection sociale s'est engagé à examiner la possibilité de développer des indicateurs communautaires. D'une part, l'inexistence (actuelle) d'indicateurs communautaires relatifs à l'endettement est imputable à la difficulté de collecter des données comparables. Cette situation résulte à la fois de la manière dont les données sont collectées et des diverses réalités que recouvre l'endettement dans les pays de l'UE (par exemple l'accessibilité du crédit, la possibilité de contracter des dettes pour les soins de santé ou l'enseignement). D'autre part, le concept du surendettement n'est pas suffisamment clair. Il n'existe pas encore de définition communautaire du surendettement (Betti, 2001:8; European Commission, 2006b). Un projet de recherche y relatif est en cours de lancement pour le compte de la Commission européenne. Des indicateurs nationaux complémentaires peuvent être utilisés à cet effet.

Les Plans d'Action Nationaux belges reprennent le nombre de personnes enregistrées à la Centrale des crédits aux particuliers pour des contrats défaillants, et ce en tant que pourcentage de la population adulte. Ces données sont également ventilées par province et par arrondissement. Sont également disponibles les chiffres de la Banque nationale sur le nombre de règlements collectifs de dettes.

La présente enquête exploratoire s'inscrit dans le contexte qui vient d'être esquissé. Pour le compte du SPF Sécurité sociale, nous avons examiné les possibilités offertes par l'enquête SILC (Survey of Income and Living Conditions) réalisée en Belgique en vue de développer des indicateurs valides et fiables du surendettement et des situations d'endettement problématique. Nous avons également consacré une attention toute particulière à l'endettement qui a trait aux droits de base.

Dans le présent Working Paper, nous commencerons par délimiter les notions suivantes: dettes, situations d'endettement, surendettement et situations d'endettement problématique. Ensuite, nous examinerons en détail les données disponibles et la méthodologie utilisée et les catégories de personnes qui contractent des crédits à la consommation. Puis, nous mentionnerons les indicateurs qui, sur la base de l'enquête SILC 2004, sont les plus appropriés pour mesurer les situations d'endettement problématique et assurer leur suivi. Nous poursuivrons par l'examen de ce que nous disent ces indicateurs sur le profil des personnes dont l'endettement est problématique et de ce qui différencie ces groupes des groupes à risque connus en matière de pauvreté et d'inclusion sociale. En guise de conclusion, nous synthétiserons les principaux constats et défis pour l'avenir.

Dans les annexes figurent les remarques méthodologiques et les données chiffrées des figures.

2. Qu'entend-on par dettes, situations d'endettement, surendettement et situations d'endettement problématique?

Dettes et endettement sont des concepts larges qui recouvrent diverses composantes et qui peuvent être interprétés de différentes manières. Une dette est décrite comme étant "l'obligation d'une partie d'accomplir ce à quoi elle est tenue vis-à-vis d'une autre partie, à savoir le paiement d'une somme d'argent pour services reçus ou fournitures reçues". L'essence de cette description réside dans l'existence d'un contrat (non écrit), dont l'objet est une somme d'argent encore à payer ou à rembourser¹. La personne tenue de payer la somme est le débiteur. La personne qui recevra la somme est le créancier.

Dans le présent document, le concept de "dettes" doit être pris au sens large. Les dettes peuvent être de différente nature. Il peut s'agir de crédits contractés. Il peut aussi s'agir tant d'emprunts hypothécaires que de crédits à la consommation. Les crédits à la consommation incluent à la fois des ouvertures de crédit (par exemple Visa, Mastercard) et des opérations à tempérament. Ces dernières peuvent concerner des ventes à tempérament (par exemple pour un lave-linge ou une chaîne stéréo), des prêts à tempérament (par exemple pour l'achat d'une voiture) ou une location-financement. La location-financement est également appelée leasing ou location-vente. Des dettes peuvent également consister en des prêts informels consentis par des amis ou de la famille ou encore d'autres personnes. Les avances (par exemple dans le cas des pensions alimentaires ou du revenu d'intégration) et les découverts sur un compte bancaire peuvent aussi être considérés comme des dettes. Les arriérés de paiement constituent aussi des dettes. Il peut s'agir tant de défauts de paiement dans le cadre de conventions contractuelles (par exemple loyer d'une habitation, factures d'électricité, d'eau, de gaz, de téléphone, de gsm ou d'internet), d'impayés suite à la prestation (unique) de services (par exemple une facture d'hôpital, des frais de funérailles ou de baptême) ou encore de retards dans le paiement d'amendes (par exemple des amendes relatives aux transports en commun, des amendes judiciaires). Les arriérés dans le cadre de crédits contractés constituent également des dettes.

Dans le présent document, les situations d'endettement se rapportent à un ménage (cf. Van Wambeke & Van Loon, 1997; Vermeulen e.a., 1992). Il faut entendre le concept de "situation d'endettement" au sens large (donc crédits inclus). Une situation d'endettement peut être décrite comme étant le montant total de la dette à apurer par rapport à la capacité financière et non financière d'un ménage. Le terme situation d'endettement indique que la situation est sujette à modification, que nous parlons des dettes d'un ménage et que les dettes incluent plusieurs composantes. En cartographiant la situation d'endettement d'un ménage, il faut tenir compte de nombreux facteurs: le nombre de crédits contractés, de prêts ou d'arriérés, l'identité du débiteur (le ménage, les partenaires² ou une ou plusieurs personnes individuellement), les caractéristiques des prêts, crédits ou factures à payer (le montant emprunté à l'origine ou à payer, la périodicité du remboursement, le montant du remboursement périodique, l'intérêt et le taux d'intérêt ainsi que

¹ Pour une introduction au cadre juridique belge en matière de dettes nous renvoyons à VVSG, Overleg Schuldoverlast & Politeia (2005) ou au site web du SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie http://www.mineco.fgov.be/protection_consumer/Credit/home_nl.htm (22/03/07).

² En Belgique, le régime matrimonial a aussi un impact sur le fait d'être débiteur ou non.

d'autres caractéristiques éventuelles propres aux contrats). L'étalement des arriérés dans le temps joue aussi un rôle important. La situation d'endettement est le résultat de divers facteurs concomitants tels que: le fait de disposer de revenus, le patrimoine, la raison pour laquelle on contracte un crédit (par exemple prêt pour l'achat d'une voiture, pour l'acquisition d'une maison avec hypothèque), des événements de la vie (perte d'un emploi, divorce, naissance d'un enfant, décès d'un conjoint, maladie de longue durée, ...), les capacités personnelles et attitudes des membres du ménage (capacités financières, attitude vis-à-vis du crédit, ...) et des facteurs liés au marché (notamment accès au crédit; connaissances, information et publicité relatives au crédit).

Qu'est-ce qu'une situation d'endettement problématique? Ou formulé autrement: quand une situation d'endettement devient-elle problématique? Et dans quelles conditions peut-on parler d'une telle situation? On peut généralement dire qu'une situation d'endettement est problématique si le débiteur éprouve des difficultés à rembourser. Pour définir une telle situation, il est essentiel de vérifier à partir de quand une dette qui est supportable devient une surcharge intolérable (Van Wambeke & Van Loon, 1997:4). En soi, le crédit ne devrait en effet jamais être problématique. Il peut être considéré comme un phénomène normal (Betti e.a., 2001) destiné à répartir la consommation sur la durée d'une vie. Le crédit commence seulement à devenir problématique lorsqu'on peut parler de surendettement. Des arriérés ne sont pas nécessairement problématiques. Ils peuvent résulter d'un oubli ou d'une volonté de ne pas payer. Seuls les arriérés de paiement pour cause de difficultés financières sont révélateurs d'une situation d'endettement problématique. Si un défaut de paiement se révèle être un phénomène unique, nous ne parlons pas non plus de situation d'endettement problématique. Les arriérés de paiement doivent donc à la fois être la conséquence de difficultés financières et s'étaler sur une certaine période pour que l'on puisse parler d'une situation d'endettement problématique. Ces situations peuvent aussi être détectées à leurs conséquences, lesquelles peuvent être multiples. Il faut ici distinguer les conséquences directes des conséquences indirectes. Les conséquences directes résultent d'une procédure initiée par le créancier des arriérés, telles que la saisie sur les revenus ou les biens, l'expulsion, la perte d'une caution, la coupure ou la restriction du flux. Les défauts de paiement ou les obligations financières insupportables peuvent également avoir des conséquences indirectes. Le ménage peut restreindre sa consommation ou rogner sur des dépenses pour satisfaire à ses obligations financières. Les dépenses pour différents postes (nourriture, soins, transport, santé, ...) sont en effet des vases communicants. Un ménage peut aussi contracter des crédits ou vendre des biens pour satisfaire à ses obligations financières. En outre, nous pouvons aussi différencier les conséquences indirectes d'arriérés de paiement ou d'obligations financières intenable en fonction des différents domaines de la vie (santé physique et mentale, emploi, relations sociales) et des événements de la vie (perte d'un emploi, divorce, ...). Pour désigner ces événements ou processus comme étant indicatifs de situations d'endettement problématique, il faut pouvoir montrer clairement l'existence d'un lien avec la situation d'endettement problématique.

En partant du point de vue de la dignité humaine et des droits de la personne humaine, nous pouvons dire que si, après respect des obligations financières, le revenu ne suffit pas à s'en sortir d'une manière acceptable, on peut parler de situation d'endettement problématique (cf. Van Wambeke & Van Loon, 1997: 8). Il en va de même lorsque le ménage restreint sa consommation de biens ou de services pouvant être considérés comme des biens ou services de base. Les biens et services de base peuvent être décrits en référence aux droits sociaux tels que

stipulés à l'article 23 de la Constitution belge (cf. Fondation Roi Baudouin, 1995; SPP Intégration sociale, 2005; Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, 2003). Les droits fondamentaux dont le bénéfice ne peut être limité sont le droit à la santé, le droit à l'enseignement, le droit au logement, le droit à la culture et le droit à la mobilité.

Figure 1: Aperçu des indicateurs possibles en fonction des conséquences de dettes dans le cadre de situations d'endettement problématique

<i>Situation d'endettement problématique</i>	= se trouver dans une situation d'endettement où le débiteur éprouve des difficultés à faire face à ses obligations financières
<i>Indicateurs possibles en fonction des conséquences de situations d'endettement</i>	<ul style="list-style-type: none"> Arriérés de paiement structurels en raison de difficultés financières Conséquences directes des arriérés de paiement <ul style="list-style-type: none"> Saisie sur les revenus Saisie sur les biens Expulsion Perte de cautionnement Restriction du flux fourni Coupure (électricité, eau, gaz) ... Conséquences directes des arriérés de paiement <ul style="list-style-type: none"> Restriction de la consommation de biens ou services de base Insuffisance des revenus pour s'en sortir de manière acceptable Souscription de crédits pour faire face à des obligations financières et charges fixes Conséquences négatives sur d'autres domaines de la vie ou événements de la vie vu la situation d'endettement ...
	Etc.

On parle de surendettement lorsque le remboursement d'une obligation financière qui est la conséquence de la souscription d'un crédit (un emprunt hypothécaire ou un crédit à la consommation) engendre des problèmes.

Nous n'allons pas nous étendre sur les définitions des situations d'endettement problématique dans la littérature car, dans la présente enquête, les indicateurs possibles sont limités par les données disponibles issues de l'enquête SILC³. En prenant pour base le cadre de référence défini pour les situations d'endettement problématique et le surendettement, nous allons vérifier quels sont les indicateurs susceptibles d'être développés sur la base de l'enquête SILC 2004. Nous commençons toutefois par examiner la spécificité des données et de la méthode suivie.

³ Pour un aperçu des définitions, nous renvoyons à Vallins (2004), Betti e.a. (2001).

3. Données et méthode adoptée

3.1. Données SILC

Nous utilisons les données de l'enquête EU-SILC 2004 réalisée en Belgique. Cette enquête a été réalisée par la Direction générale Statistique et Information économique du Service Public Fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie.⁴ SILC signifie "Statistics on Income and Living Conditions" (= Statistiques sur les revenus et les conditions de vie) et succède à l'enquête ECHP (=European Community Household Panel). Il s'agit d'un instrument destiné à collecter des données sur les revenus et les conditions de vie, telles que la santé, l'emploi, le logement, etc. à partir d'un échantillon représentatif de la population. La collecte des données se déroule chaque année dans l'ensemble des Etats membres de l'Union européenne suivant des directives et des instructions communautaires, afin de garantir autant que possible la comparabilité des données. L'échantillon constitué sur la base du registre national pour l'enquête SILC belge est un panel rotatif représentatif de la population belge, qui est entièrement renouvelé tous les quatre ans. Quoique l'échantillon soit représentatif de la population, les personnes appartenant à certains groupes vulnérables sont sous-représentées. Il y a à cela plusieurs raisons possibles. Il se peut qu'à l'origine ces personnes n'aient pas été reprises dans les données ayant servi à la constitution de l'échantillon (par exemple les personnes qui sont domiciliées dans des ménages collectifs⁵ ou des personnes qui résident illégalement en Belgique). Il est aussi possible que ces personnes n'aient pas été facilement accessibles (par exemple pour cause de déménagement, d'absence du domicile), qu'elles n'aient pas l'habitude de participer à de telles enquêtes ou qu'elles adoptent davantage un comportement de "non-réponse" à certaines questions.

L'enquête SILC belge contient des questions portant sur les dettes en fonction des variables cibles européennes. Elle comprend en outre des questions spécifiquement belges sur la problématique de l'endettement. Vous trouverez au tableau 1 un aperçu global des informations contenues dans ces questions et des périodes auxquelles elles se rapportent. Pour des infos plus détaillées sur la formulation exacte des questions, nous vous renvoyons à l'annexe cinq.

⁴ De plus amples informations sur l'enquête SILC figurent sur le site web du SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie – Direction générale Statistique et Information économique www.statbel.fgov.be/silc (08/01/07) ou sur le site web d'Eurostat http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page?_pageid=1913.47567825.1913_58814988&dad=portal&schema=PO_RTAL (08/11/06).

⁵ En 2001, 144343 personnes étaient domiciliées dans des ménages collectifs selon l'Enquête socio-économique générale (SPF Sécurité sociale, 2006:21). Les ménages collectifs sont, entre autres, les maisons de repos pour personnes âgées, les institutions psychiatriques, les prisons, etc.

Tableau 1: Aperçu des questions contenues dans l'enquête SILC belge 2004 en ce qui concerne les indicateurs de situations d'endettement problématique et de surendettement

Questions portant sur	Période de référence	Variable EU-SILC ou variable SILC belge
Revenus (ménage)	2003	EU-SILC (HY020)
Situation du ménage	2003	
<i>Crédit à la consommation</i>		
Souscription de crédits à la consommation	Mois précédent	SILC belge ⁶
Montant du remboursement mensuel pour les crédits à la consommation	Mois précédent	SILC belge
Evaluation subjective de la charge de remboursement mensuel pour les crédits à la consommation	Mois précédent	EU-SILC (HS150)
<i>Emprunt hypothécaire</i>		
Souscription d'un emprunt hypothécaire (ou d'un prêt pour des travaux de transformation)	2003	SILC belge ⁷
Nombre d'emprunts hypothécaires	2003	SILC belge
Pour chaque emprunt hypothécaire	2003	SILC belge
Capital total emprunté	2003	SILC belge
Durée totale de l'emprunt	2003	SILC belge
Taux d'intérêt	2003	Aux fins de calcul de la variable EU-SILC HY100G/N (ainsi que d'autres variables)
Année du premier remboursement	2003	SILC belge
Mois du premier remboursement	2003	SILC belge
Périodicité du paiement	2003	SILC belge
Montant du remboursement	2003	SILC belge
Intérêt payé	2003	Idem au taux d'intérêt
Intervention de l'assurance perte de revenus	2003	En fonction de HY070
Montant de cette intervention	2003	SILC belge

⁶ En principe, cette question doit être posée en fonction de la variable cible HS150.

⁷ En principe, cette question doit être posée en fonction de la variable cible HY100G/HY100N.

Arriérés de paiement		
Arriérés pour crédit à la consommation	Douze mois précédents	EU-SILC (HS030)
Arriérés pour emprunt hypothécaire	Douze mois précédents	EU-SILC (HS010) ⁸
Arriérés de loyer	Douze mois précédents	EU-SILC (HS010)
Arriérés concernant des factures d'électricité, d'eau ou de gaz	Douze mois précédents	EU-SILC (HS020)
Arriérés concernant des soins de santé	Douze mois précédents	SILC belge
Arriérés concernant des amendes	Douze mois précédents	SILC belge
Arriérés concernant les impôts	Douze mois précédents	SILC belge
Restriction de la consommation⁹		
D'eau	Non spécifié	SILC belge
De gaz	Non spécifié	SILC belge
D'électricité	Non spécifié	SILC belge

Pour l'analyse de la situation d'endettement d'un ménage, l'enquête SILC belge présente à la fois des avantages et des limites. Une de ces limitations réside dans le fait que le nombre de questions relatives aux dettes dans l'enquête SILC est trop minime que pour obtenir une image détaillée de la situation d'endettement d'un ménage. De même, la formulation des questions n'est pas exempte de défauts (voir Annexe 5 pour plus amples informations à ce propos)¹⁰. Cela signifie que nous obtenons une image indicative de la situation d'endettement d'un ménage. Pour réaliser une analyse plus approfondie de la relation entre pauvreté/exclusion sociale et situations d'endettement, une étude longitudinale est requise, laquelle devrait analyser tant l'impact de la pauvreté et de l'exclusion sociale sur la situation d'endettement que l'effet de la situation d'endettement sur la pauvreté, la précarité d'existence et l'exclusion sociale. Une telle étude n'est cependant pas réalisable actuellement étant donné qu'il n'existe pas encore de données SILC longitudinales pour la Belgique et que la "cartographie" de la situation d'endettement à partir de l'enquête SILC n'est pas suffisante. Par ailleurs, les aspects pertinents suivants ne sont toujours pas pris en compte dans le cadre de situations d'endettement (problématique) étant donné l'absence de données y relatives dans l'enquête SILC: les prêts informels (consentis par des amis, la famille, des connaissances, les magasins de quartier, etc.)¹¹, les causes et les conséquences des situations d'endettement (problématique).

En revanche, les données SILC belges constituent les seules données récentes qui soient représentatives de la population et qui permettent de se faire une idée de la situation d'endettement d'un ménage. Elles offrent également le grand avantage de pouvoir être mises en relation avec d'autres domaines de la vie tels que les revenus,

⁸ La variable cible européenne regroupe les arriérés relatifs au loyer ou à l'emprunt hypothécaire.

⁹ En outre, il y a aussi des questions sur le passage d'un huissier ou le déménagement pour cause de non-paiement en temps voulu du loyer ou de l'emprunt hypothécaire. Mais ces questions ne peuvent être utilisées que de manière restreinte.

¹⁰ Dans le cadre de la présente étude, des propositions de modification de l'enquête SILC belge ont été faites. Un nombre limité de propositions a été repris dans le questionnaire de 2007, mais même après intégration de ces modifications, les questions ne peuvent répondre pleinement aux besoins d'une analyse des situations d'endettement des ménages.

¹¹ Ces prêts semblent être surtout importants chez des personnes origine étrangère (Collard & Kempson, 2005:4).

la santé ou l'emploi, ces domaines étant pertinents dans le cadre de la pauvreté et de l'exclusion sociale, et avec la situation familiale et les caractéristiques de la population. Il est ainsi possible d'étudier le profil de la population se trouvant dans des situations d'endettement (problématique). En outre, les données SILC constituent une des rares sources de données pour lesquelles il existe des données européennes comparables.

3.2. Validation

Pour pouvoir évaluer la fiabilité et la validité d'indicateurs potentiels, il faudrait également analyser la cohérence des données de l'enquête SILC 2005 ainsi que des vagues suivantes. Au moment de l'analyse, ces données n'étaient cependant pas encore disponibles.

Il n'existe aucune source similaire récente qui permettrait d'évaluer la qualité des données de l'enquête SILC 2004. Cela complique la comparaison puisqu'on ne peut pas établir avec certitude si les écarts sont imputables à de véritables différences ou à des effets de mesure. Les données d'enquête les plus récentes sur les situations d'endettement des ménages datent de 2001. Il s'agit des données de l'ECHP (= European Community Household panel). Les principales données administratives ayant trait aux situations d'endettement sont celles de la Centrale des crédits aux particuliers de la Banque Nationale. La Centrale enregistre les données relatives aux emprunts hypothécaires et aux crédits à la consommation¹². Les données de cette Centrale des crédits aux particuliers se rapportent à tous les crédits contractés par des personnes physiques à des fins privées ainsi qu'aux éventuels arriérés de paiement y relatifs. Cet enregistrement est uniquement effectué pour les contrats de crédit réglementés par la loi du 10 août 2001 relative à la Centrale des Crédits aux Particuliers¹³. L'enregistrement est prévu légalement pour chaque contrat et pour les personnes qui sont liées par le contrat. Il ne permet donc pas de savoir quelle est la situation d'un ménage en matière de crédit. Seules sont enregistrées quelques caractéristiques limitées ayant trait aux personnes (âge, domicile et sexe). En ce qui concerne les crédits, le type de crédit y est décrit et, en fonction de ce dernier, ses caractéristiques (par exemple le montant total emprunté, le montant d'un terme, la date de fin du contrat).¹⁴

C'est la raison pour laquelle les chiffres sont comparés aux données de la Banque nationale et aux données de l'enquête ECHP, lorsque cela s'avère possible.

3.3. Focalisation sur les dettes de consommation et les défauts de paiement

La présente étude vise à analyser les situations d'endettement problématique et le surendettement en relation avec la pauvreté et l'exclusion sociale, l'attention étant donc focalisée sur les dettes de consommation et les arriérés de paiement. Elle

¹² Ouvertures de crédit et opérations à tempérament (ventes ou prêts à tempérament et crédit-bail).

¹³ Les arriérés de paiement de contrats de crédit non réglementés par cette loi sont enregistrés dans le fichier des enregistrements non réglementés (Banque Nationale de Belgique, 2005: 37) lorsque le crédit a été octroyé par un prêteur ayant une convention avec la Banque Nationale pour participer aux enregistrements dans (et avoir accès à) ce fichier.

¹⁴ Cf. arrêté royal du 7 juillet 2002 réglementant la Centrale des Crédits aux Particuliers <http://www.nbb.be/NR/rdonlyres/5C0B7825-4DDC-4760-8305-0F5B2CE72409/0/ARdu7juillet2002reglementantlaCCP.pdf> (30 mai 2007).

exclut donc largement les emprunts hypothécaires et le patrimoine¹⁵. Du point de vue tant économique que social, les emprunts hypothécaires ont une autre fonction puisqu'ils s'inscrivent le plus souvent dans une planification financière à long terme. Etant donné qu'un emprunt hypothécaire sert à l'acquisition d'un bien immobilier qui va normalement conserver sa valeur, l'amortissement de l'emprunt peut être considéré comme constitution de patrimoine. En cas de survenance de risques sociaux bien définis, les pouvoirs publics peuvent assurer, pour une certaine période, le remboursement de l'emprunt.¹⁶ Ces circonstances ne valent pas pour des prêts à la consommation.

De même, par la force des choses, le patrimoine n'entre pas ici en considération. En effet, une dette - et son remboursement - est peut-être moins considérée comme une charge à partir du moment où le ménage dispose d'un patrimoine, qui plus est d'un patrimoine mobilier (par exemple un livret d'épargne). L'enquête SILC n'inclut aucune donnée relative au patrimoine financier, mais bien des informations sur les revenus du patrimoine. Celles-ci sont incluses dans le calcul des revenus du ménage. Un autre élément pris en compte est la question de savoir si le ménage est capable de faire face à des dépenses inattendues.

3.4. Ménages et individus

Juridiquement parlant, les dettes sont contractées par des personnes bien définies et, en fonction de la forme de cohabitation et du statut matrimonial, tous les adultes dans un ménage ne sont pas responsables. Pour cette raison, nous considérons cependant les dettes et remboursements comme une charge incombant à l'ensemble du ménage, car ces dettes et remboursements influenceront normalement sur le niveau de consommation et sur la précarité de toutes les personnes de ce ménage au sens large. Autrement dit: même les enfants pâtiront de l'endettement de leur mère ou de leur père.

Pour les mêmes raisons, il a également été décidé de développer des indicateurs en termes de nombre de personnes (en ce compris les enfants) vivant dans une situation d'endettement, et non en termes de nombre de ménages. Ce choix est conforme à la recommandation de Atkinson, Cantillon, Marlier & Nolan (2001:29) à propos des indicateurs de l'inclusion sociale dans le cadre de la stratégie de Lisbonne. Ces chercheurs défendent le point de vue selon lequel il importe avant tout de cartographier la situation des citoyens individuels. Une famille de quatre personnes se trouvant dans une situation d'endettement problématique pèsera donc quatre fois plus lourd qu'une personne isolée à qui il arrive la même chose.

¹⁵ Pour une étude pertinente sur le crédit hypothécaire, nous renvoyons à Böheim & Taylor (2000); May & Tudela (2005).

¹⁶ Voir <http://www.verzekeringgewaarborgdwonen.be/> (10 juin 2007) en <http://www.wallonie.be/fr/citoyens/se-loger/acheter-et-vendre/les-aides-de-la-region-wallonne/index.html> (10 juin 2007)

4. Qui contracte des crédits (à la consommation)?

4.1. Comment les crédits à la consommation sont-ils répartis dans la population?

En Belgique, un quart des habitants (25%) vit d'un ménage qui a contracté un crédit à la consommation. Ce pourcentage correspond à celui de l'enquête ECHP pour ce qui est de la part de la population ayant contracté des crédits à la consommation (voir annexe 3). Le montant moyen du remboursement mensuel est de 372 € selon l'enquête SILC 2004.

Toutefois, le crédit à la consommation est inégalement réparti dans la population. C'est la raison pour laquelle nous allons examiner la manière dont il est réparti dans la population belge, en fonction de caractéristiques socio-démographiques et socio-économiques (de la personne de référence ou des membres) du ménage. Le Tableau 2 illustre la répartition de la population ayant contracté des crédits à la consommation, en fonction de différents critères. Dans les figures suivantes, nous donnons, pour une catégorie spécifique, le pourcentage de la population ayant contracté des crédits à la consommation et le montant moyen du remboursement mensuel¹⁷.

Tableau 2: Répartition des habitants qui vivent dans un ménage ayant contracté un crédit à la consommation, en fonction de caractéristiques personnelles et familiales

CARACTERISTIQUES DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE	
Age de la personne de référence du ménage	% de personnes
16-24 ans	1,9%
25-49 ans	73,1%
50-64 ans	21,3%
65-74 ans	2,4%
75 ans ou plus	1,3%
Statut de l'activité de la personne de référence	% de personnes
Actif	77,9%
Chômeur	9,5%
Pensionné	7,4%
Autre inactif	5,2%
Etat civil de la personne de référence	% de personnes
Célibataire	17,2%
Marié	67,8%
Divorcé	12,6%

¹⁷ Afin de vérifier si les montants moyens diffèrent de manière significative, nous utilisons le test t ou le test de Bonferroni. La répartition en fonction du sexe de la personne de référence n'est pas reprise. Pour 79% des personnes faisant partie d'un ménage endetté, la personne de référence est un homme (N= 3313). 25% des personnes vivent dans un ménage dont la personne de référence est un homme en situation d'endettement. 21% des personnes vivent dans un ménage dont la personne de référence est une femme en situation d'endettement (N= 12914). Ces chiffres étant non pondérés, ils ne sont pas significatifs.

Veuf/veuve	2,4%
Niveau de scolarisation de la personne de référence	% des personnes
Faible	32,7%
Moyen	41,1%
Elevé	26,2%
CARACTERISTIQUES DES MEMBRES DU MENAGE	
Age des membres du ménage	
<16 ans	25,2%
16-24 ans	12,5%
25-49 ans	45,7%
50-64 ans	13,6%
65-74 ans	2,1%
75 ans ou plus âgé	0,9%
Sexe	
Homme	51,9%
Femme	48,1%
CARACTERISTIQUES DU MENAGE	
Intensité de travail du ménage¹⁸	
Pas d'enfant à charge, $W=0$	5,1%
Pas d'enfant à charge, $W<0<1$	12,8%
Pas d'enfant à charge, $W=1$	14,3%
Enfants à charge, $W=0$	5,4%
Enfants à charge, $0<W<0,5$	6,0%
Enfants à charge, $5<W<1$	22,8%
Enfants à charge, $W=1$	33,6%
Type de ménage	
Isolé	8,0%
2 adultes <65	13,8%
2 adultes ≥ 65	2,2%
Autre ménage sans enfant	9,4%
Ménage monoparental, 1 ou plusieurs enfants	6,7%
Couple, 1 enfant	15,9%
Couple, 2 enfants	19,4%
Couple, 3 ou plusieurs enfants	17,0%
Autre ménage	7,6%
Locataire/propriétaire	
Locataire	34,3%
Propriétaire/habitant à titre gratuit	65,7%

¹⁸ L'intensité de travail du ménage équivaut au nombre de mois durant lesquels tous les membres du ménage d'âge actif ont travaillé en tant que proportion du nombre total de mois durant lesquels ils ont pu théoriquement travailler (dans l'année de référence des revenus). Elle est représentée sur une échelle de 0 à 1 (cf. définition enquête EU-SILC).

Quintile	
1er quintile	17,1%
2ème quintile	19,8%
3ème quintile	23,0%
4ème quintile	20,4%
5ème quintile	19,7%
Région	
Région de Bruxelles-Capitale	8,9%
Région flamande	45,9%
Région wallonne	45,2%

Source: SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie – Direction générale Statistique et Information économique, SILC 2004, propres calculs.

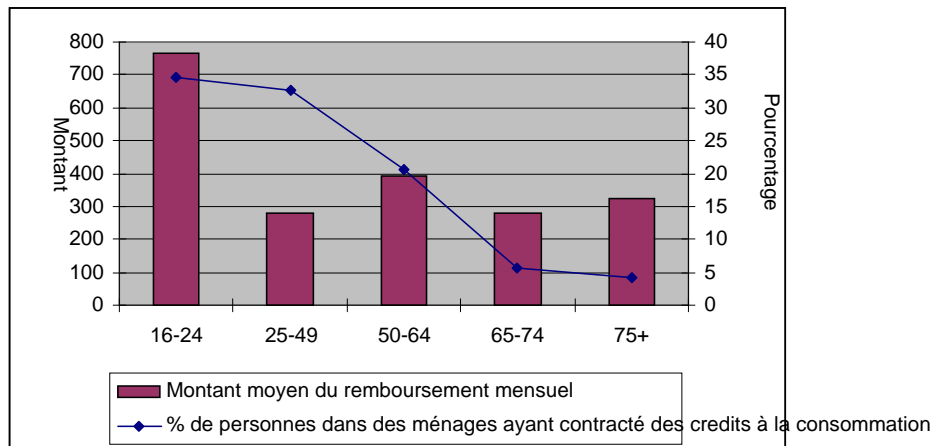
Dans le haut du Tableau 2 figure le pourcentage des habitants qui vivent dans un ménage ayant contracté un crédit à la consommation, en fonction de l'âge du chef de ce ménage. Trois quarts (73%) des habitants font partie d'un ménage dans lequel la personne de référence appartient à la catégorie d'âge de 25 à 49 ans. Un cinquième (21%) des habitants font partie d'un ménage dans lequel la personne de référence a entre 50 et 64 ans. Donc, 95% des habitants vivent dans un ménage dont le chef est en âge de travailler. Moins de cinq pour cent des habitants font partie d'un ménage dont le chef à 65 ans et plus. Environ 2% des habitants vivent dans un ménage dont la personne de référence a moins de 25 ans. La souscription d'un crédit à la consommation est donc clairement liée à l'âge. Cette tendance correspond à la répartition des données de la Centrale des crédits aux particuliers, et ce tant pour les emprunts hypothécaires que pour les crédits à la consommation (voir annexe 4).

En examinant la répartition des crédits à la consommation en fonction de l'âge de tous les membres du ménage, nous constatons qu'une petite moitié (46%) d'adultes ont entre 25 et 49 ans. 1 personne sur 4 vivant dans un ménage est un enfant. 14% appartiennent à la catégorie d'âge de 50 à 64 ans. Seulement 3% des personnes ont plus de 65 ans.

Lorsque nous examinons le pourcentage des habitants qui vivent dans un ménage ayant contracté un crédit à la consommation, en fonction de la catégorie d'âge du chef de ce ménage (Figure 2), nous constatons une tendance clairement à la baisse du pourcentage de personnes vivant dans de tels ménages selon que l'âge de la personne de référence diminue (de 35% pour les plus jeunes à 4% pour les plus âgés). Bien que l'âge de la personne de référence soit inférieur à 25 ans¹⁹ (cf. Tableau 2) dans seulement une petite partie des ménages ayant contracté un crédit à la consommation, le pourcentage des personnes vivant dans de tels ménages est le plus élevé pour des personnes de référence de cette catégorie d'âge. En ce qui concerne le montant moyen du remboursement mensuel, les différences sont moins marquées. Nous relevons des montants de remboursement mensuel très élevés chez les personnes de référence les plus jeunes. Les montants des remboursements pour les autres catégories d'âge ne diffèrent pas de façon significative.

¹⁹ Ceci est dû en grande partie au fait que seulement 187 personnes de l'échantillon de 12969 personnes font partie d'un ménage dont la personne de référence a moins de 25 ans.

Figure 2: Pourcentage de personnes qui vivent dans des ménages ayant contracté des crédits à la consommation (N=12969) et montant moyen du remboursement mensuel de tels crédits (N=3232), en fonction de la catégorie d'âge de la personne de référence du ménage



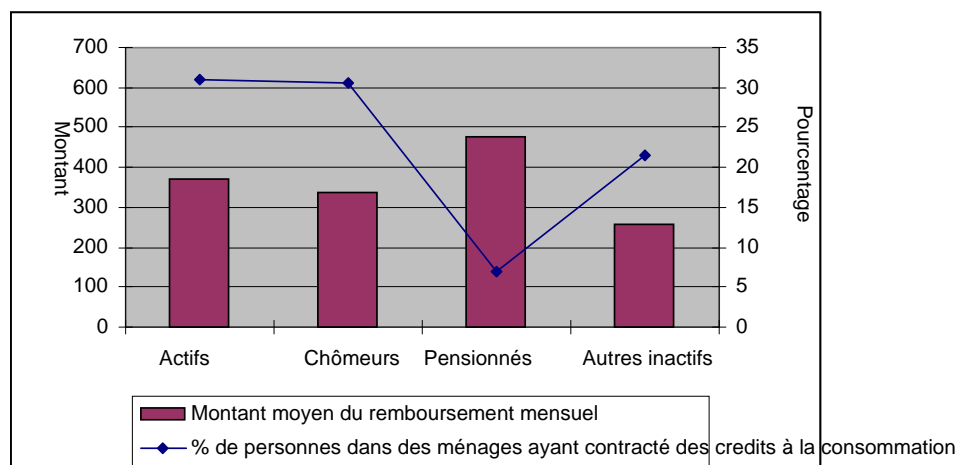
Source: SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie – Direction générale Statistique et Information économique, SILC 2004, propres calculs.

Ces constatations correspondent à celles faites dans le cadre de la théorie du cycle de vie²⁰. Cette théorie a été développée dans les années '50 et '60 par Modigliani, Brumberg et Ando. Le modèle de cycle de vie part du principe que la consommation d'un ménage est déterminée par les revenus attendus (provenant du travail et du patrimoine) du ménage durant le cycle de vie. La consommation ne dépend donc pas uniquement des revenus actuels, mais également des revenus (précédents et) futurs. En fonction de ces revenus attendus, la consommation peut être étalée sur le cycle de vie en recourant au crédit. Toutefois, cette possibilité d'étalement de la consommation dépend aussi de l'accès au crédit. Cette théorie veut que les jeunes aux revenus relativement faibles ne constituent pas d'épargne en contractant des prêts (par exemple pour l'achat d'une voiture ou d'un logement). Les prêts contractés sont remboursés durant la période d'âge actif. Les personnes d'un âge plus avancé peuvent profiter des investissements qu'elles ont effectués auparavant. Elles sont censées recourir moins fréquemment au crédit. Les données de la Centrale des crédits aux particuliers (De Doncker, 2006: 21-22) et la littérature internationale confirment la théorie du cycle de vie (Girouard, Kennedy & Andre, 2007; May, Tudela, Young, 2004: 419; Kempson, 2002: 10).

Le Tableau 2 sert à décrire la répartition de la population qui a contracté des crédits à la consommation, en fonction du statut d'activité de la personne de référence. Trois quarts des personnes vivent dans un ménage dont la personne de référence est professionnellement active et 1 habitant sur 10 vit dans une famille dont la personne de référence est au chômage. Dans les ménages ayant contracté des crédits à la consommation, 7% des personnes de référence sont pensionnées et cinq pour cent ont le statut 'Autre inactif'.

²⁰ A la lumière de la théorie du cycle de vie, il est plus correct de présenter les analyses pour l'âge auquel l'emprunt hypothécaire ou le crédit à la consommation est contracté (cf De Doncker, 2006). L'enquête SILC ne donne cependant pas d'informations sur l'âge initial.

Figure 3: Pourcentage de personnes qui vivent dans des ménages ayant contracté des crédits à la consommation (N=12942) et montant moyen du remboursement mensuel de tels crédits (N=3230), en fonction du statut de l'activité de la personne de référence du ménage

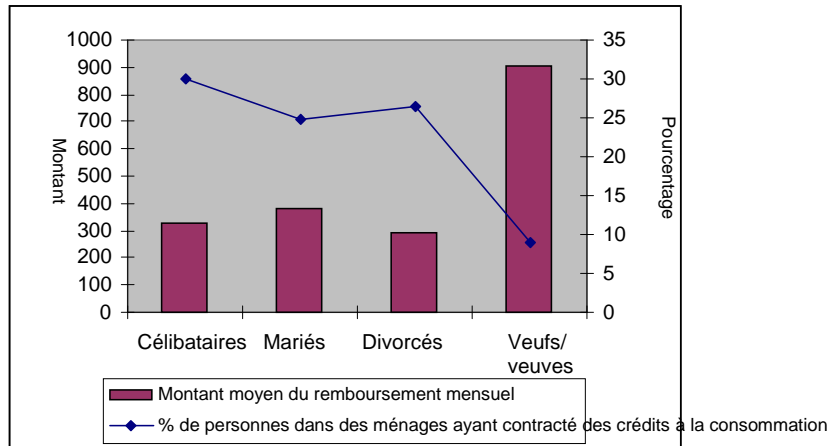


Source: SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie – Direction générale Statistique et Information économique, SILC 2004, propres calculs.

La Figure 3 illustre le phénomène des crédits à la consommation en fonction du statut de l'activité de la personne de référence. Nous constatons qu'environ un tiers des ménages dont la personne de référence est tant active que chômeuse a contracté un crédit à la consommation. Les ménages dont le chef est pensionné n'ont contracté que peu de crédits à la consommation. Environ un cinquième des autres personnes de référence inactives a contracté un crédit à la consommation. Les montants du remboursement mensuel ne diffèrent pas de manière significative selon le statut de l'activité de la personne de référence.

Le Tableau 2 sert à décrire la répartition de la population ayant contracté des crédits à la consommation, en fonction de l'état civil de la personne de référence. Pour deux tiers de ces personnes, la personne de référence est mariée et pour 1 personne sur 8, la personne de référence est divorcée. Pour 17% de ces personnes, la personne de référence est célibataire. Pour 2% de ces personnes, la personne de référence est veuf ou veuve. Si nous examinons la situation des crédits en fonction de l'état civil de la personne de référence (Figure 4), nous constatons que dans les ménages dont la personne de référence est célibataire (27%) ou divorcée (25%), un quart des personnes a contracté des crédits à la consommation. Il s'agit de catégories où l'on retrouve proportionnellement le plus grand nombre de personnes ayant contracté des crédits à la consommation.

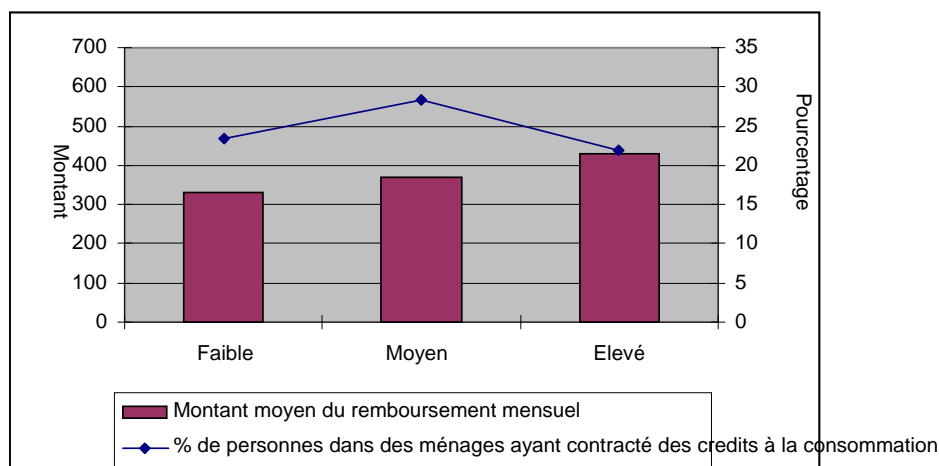
Figure 4: Pourcentage de personnes qui vivent dans des ménages ayant contracté des crédits à la consommation (N=12787) et montant moyen du remboursement mensuel de tels crédits (N=3201), en fonction du statut de l'activité de la personne de référence du ménage



Source: SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie – Direction générale Statistique et Information économique, SILC 2004, propres calculs.

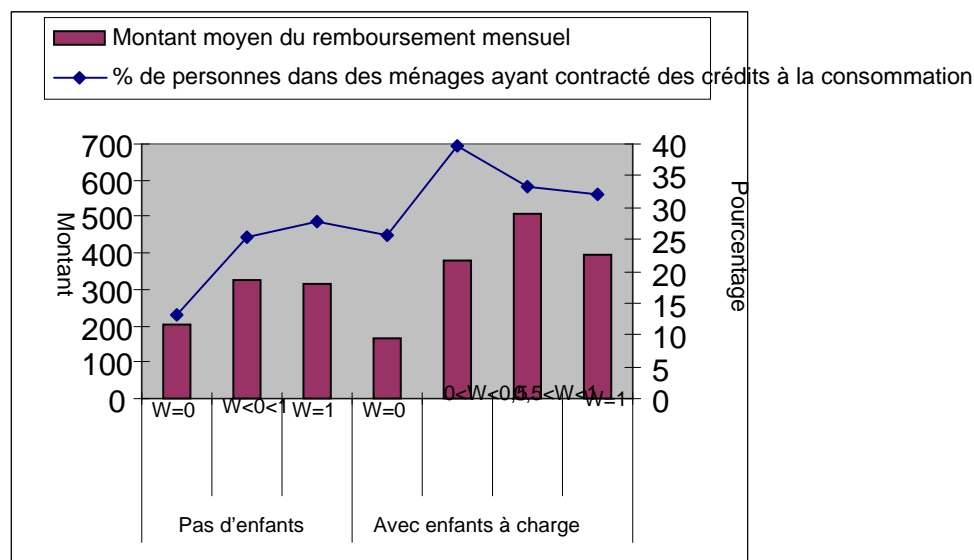
Nous examinons ensuite la situation des crédits en fonction du niveau de scolarisation de la personne de référence. Nous recourons à nouveau au Tableau 2. Nous constatons que 40% des personnes ayant contracté des crédits à la consommation vivent dans un ménage dont le chef a un niveau de scolarisation moyen. Un quart et un tiers des ménages ont un chef respectivement très scolarisé et faiblement scolarisé. La Figure 5 montre le phénomène des crédits à la consommation en fonction du degré de scolarité de la personne de référence. Nous constatons que la souscription de crédits à la consommation est répartie de manière relativement uniforme entre les niveaux de scolarisation des personnes de référence du ménage. Le pourcentage de personnes ayant contracté des crédits à la consommation varie de 22% à 28%. Toutefois, les personnes vivant dans des ménages dont le chef a un niveau de scolarisation moyen contractent le plus de crédits à la consommation (28%). Les personnes vivant dans des ménages dont le chef a un niveau de scolarisation faible (23%) contractent un peu plus de crédits à la consommation que les ménages dont la personne de référence a un niveau de scolarisation élevé (22%). Les montants à rembourser se situent entre 350 € et 385 €. Le montant moyen à rembourser augmente selon que le degré de scolarité augmente.

Figure 5: Pourcentage de personnes qui vivent dans des ménages ayant contracté des crédits à la consommation (N=12683) et montant moyen du remboursement mensuel de tels crédits (N=3188), en fonction du niveau de scolarisation de la personne de référence du ménage



Source: SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie – Direction générale Statistique et Information économique, SILC 2004, propres calculs.

Figure 6: Pourcentage de personnes qui vivent dans des ménages ayant contracté des crédits à la consommation (N=10975) et montant moyen du remboursement mensuel de tels crédits (N=3110), en fonction de l'intensité de travail du ménage



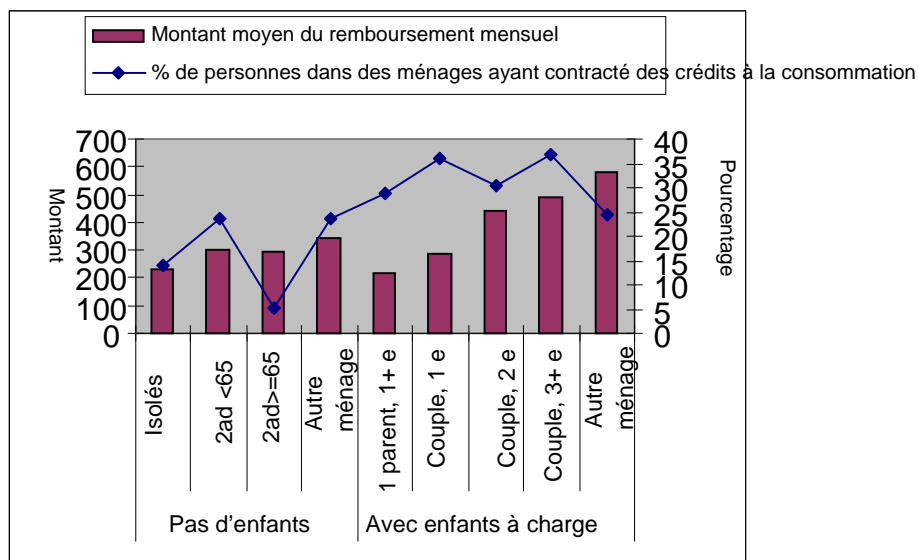
Source: SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie – Direction générale Statistique et Information économique, SILC 2004, propres calculs.

Nous analysons ensuite qui contracte un (des) crédit (s) à la consommation, en fonction à la fois du type de ménage et de l'intensité de travail. Plus de la moitié des personnes ayant contracté des crédits à la consommation vit dans des ménages avec enfants à charge, dont l'intensité de travail est totale ou située entre 0,5 et 1

(Tableau 2). Les personnes qui vivent dans des ménages sans enfant représentent quelque 30% et celles qui vivent dans des ménages avec enfants, sans travail rémunéré, représentent 5%. Si nous examinons les personnes ayant contracté des crédits à la consommation, en fonction de la catégorie d'intensité de travail, nous constatons que cette part est un peu plus élevée pour tous les ménages avec enfants que pour les ménages sans enfants. Ce pourcentage est le plus élevé chez les familles avec enfants à charge et une intensité de travail supérieure à 0 et inférieure à 1. Ceci représente respectivement 40% et 33%. Il s'agit des groupes dans lesquels nous relevons également les montants les plus élevés.

Pour analyser le profil de la population ayant contracté des crédits à la consommation, il existe un autre critère, à savoir le type de ménage (voir Tableau 2 et Figure 7). Deux tiers des personnes ayant contracté des crédits vivent dans des ménages avec enfants à charge. Les isolés ne représentent que moins d'un dixième. 1 personne sur 8 fait partie d'un couple de moins de 65 ans sans enfant. Il est frappant de constater à nouveau que toutes les familles avec enfants contractent davantage de crédits à la consommation que les autres ménages (Figure 7). Le plus grand pourcentage des personnes ayant contracté des crédits à la consommation est constitué par les couples avec un seul enfant (36%) et par les couples avec trois enfants ou plus (37%). Chez les personnes âgées, nous relevons à nouveau un faible pourcentage de personnes ayant contracté des crédits à la consommation : il s'agit de couples dont la personne de référence a plus de 65 ans. En ce qui concerne le montant du remboursement mensuel, celui-ci augmente selon que le nombre d'enfants est plus élevé chez un couple. Cela varie de 220 € chez les familles monoparentales à 490 € chez les familles avec trois enfants ou plus.

Figure 7: Pourcentage de personnes qui vivent dans des ménages ayant contracté des crédits à la consommation (N=12971) et montant moyen du remboursement mensuel de tels crédits (N=3232), en fonction du type de ménage²¹



Source: SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie – Direction générale Statistique et Information économique, SILC 2004, propres calculs.

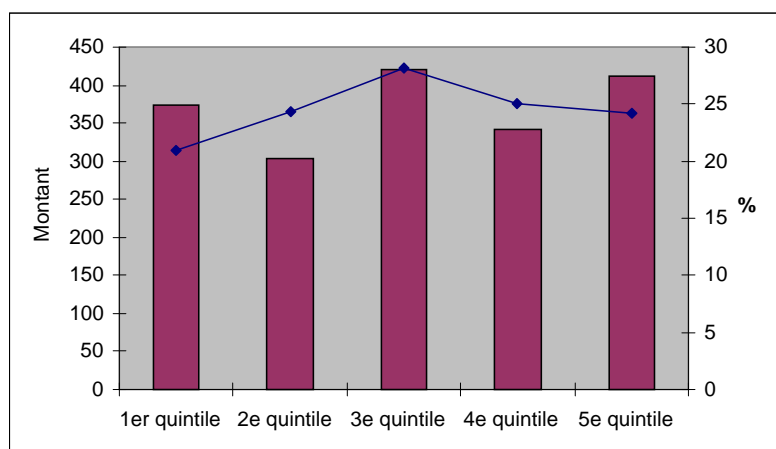
²¹ La catégorie 'autres' a été délaissée en raison du nombre minime d'unités dans les cellules.

Lorsque nous comparons locataires et propriétaires, il apparaît que deux tiers des personnes ayant contracté des crédits à la consommation sont propriétaires et donc qu'une personne sur trois est locataire (cf. Tableau 2).

Cependant, les locataires contractent plus souvent des crédits à la consommation que les propriétaires. Un tiers des locataires contracte des crédits à la consommation contre un cinquième des propriétaires. De plus, le montant est en moyenne de 80 € inférieur chez les locataires par rapport aux propriétaires (400 €).

La répartition de la population qui contracte des crédits en fonction du quintile (cf. Tableau 2) est relativement uniforme²². Néanmoins il y a une sous-représentation de 17% dans le premier quintile et une surreprésentation de 23% dans le quintile du milieu. Le pourcentage le plus élevé de personnes ayant contracté des crédits à la consommation se trouve dans le quintile du milieu (28 %; voir figure 8). Dans le quintile le plus bas, ce pourcentage retombe à 17%. Il s'agit de la part la plus basse. Les montants moyens du remboursement mensuel varient de 300 à 410 €. Les montants moyens les plus élevés se trouvent dans le troisième (420 €) et ensuite dans le quintile le plus élevé (310 €). Le montant du remboursement mensuel est en moyenne plus élevé dans le premier quintile (370 €) que dans le deuxième quintile (300 €).

Figure 8: Pourcentage de personnes qui vivent dans des ménages ayant contracté des crédits à la consommation (N=12971) et montant moyen du remboursement mensuel de tels crédits (N=3232), en fonction du quintile (sur la base du revenu standardisé)²³

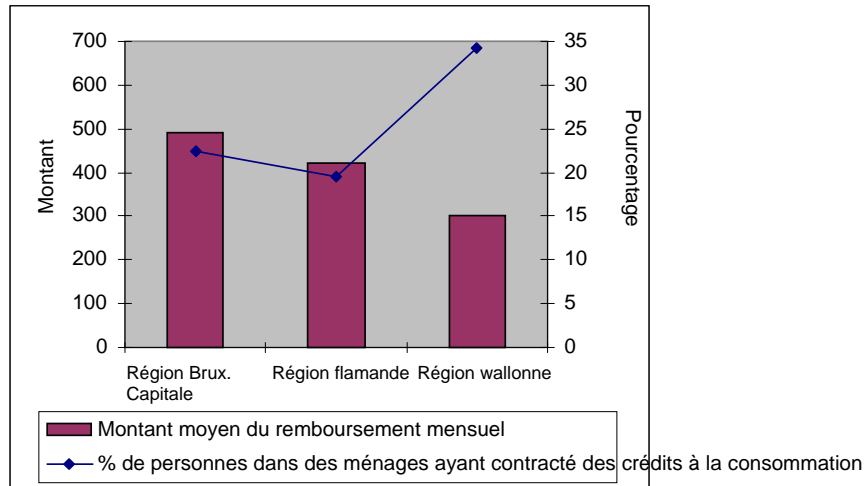


Source: SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie – Direction générale Statistique et Information économique, SILC 2004, propres calculs.

²² Même si nous créons les quintiles uniquement pour les personnes de moins de 65 ans, les crédits à la consommation restent répartis de manière relativement uniforme sur les quintiles.

²³ Les différences entre les montants ne sont pas significatives.

Figure 9: Pourcentage de personnes qui vivent dans des ménages ayant contractés des crédits à la consommation (N=12971) et montant moyen du remboursement mensuel de tels crédits (N=3232), en fonction de la région



Source: SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie – Direction générale Statistique et Information économique, SILC 2004, propres calculs.

Environ un tiers (34%) des habitants en Région wallonne vit dans un ménage ayant contracté des crédits à la consommation. Le montant moyen du remboursement mensuel s'élève en Région wallonne à 300 € par mois. En Flandre, le nombre de personnes qui vivent dans un ménage de ce type est un peu inférieur: un cinquième des personnes contractent des crédits. Le montant moyen du remboursement mensuel y est en revanche bien plus élevé (420 €) qu'en Région wallonne. Dans la Région de Bruxelles-Capitale, le montant moyen du remboursement mensuel est particulièrement élevé (près de 500 €) et un peu plus d'un cinquième des personnes (22%) vit dans un ménage ayant contracté des crédits à la consommation.

Globalement, les chiffres de la répartition des crédits à la consommation dans la population en fonction de l'âge, du type de ménage et du locataire/propriétaire des enquêtes ECHP 2001 et SILC 2004 sont du même ordre (voir Annexe 3). En ce qui concerne l'âge des personnes qui font partie de ménages ayant contracté des crédits à la consommation, il n'y a aucune différence notable. En ce qui concerne le type de ménage, dans l'enquête ECHP, il y a proportionnellement moins d'isolés, de couples de moins de 65 ans et de familles monoparentales. En revanche, il y a relativement davantage de personnes qui vivent dans un ménage avec deux enfants. Dans l'enquête SILC, il y a proportionnellement bien plus de locataires ayant contracté des crédits à la consommation. En ce qui concerne les régions, les différences sont un peu plus nombreuses. Dans l'enquête ECHP, il y singulièrement plus de personnes qui vivent dans des ménages ayant contracté des crédits à la consommation dans la Région de Bruxelles-Capitale et dans la Région wallonne, et par conséquent moins de personnes qui font partie d'un ménage ayant contracté des crédits à la consommation dans la Région flamande. En ce qui concerne le sexe, la tendance est variable, mais les différences entre hommes et femmes sont minimales dans les deux enquêtes.

Qui contracte donc des crédits à la consommation? Pour répondre à cette question, il faut tenir compte d'un critère important: l'âge des personnes concernées. Les

personnes âgées contractent très peu de crédits à la consommation. Le pourcentage de personnes ayant contracté des crédits à la consommation diminue selon que l'âge avance. Ensuite, il faut prendre en compte un deuxième critère significatif: le fait d'avoir des enfants. Les crédits à la consommation sont le plus souvent contractés par des ménages avec des (jeunes) enfants. Les locataires contractent eux aussi plus fréquemment des crédits à la consommation. En outre, les crédits à la consommation semblent répartis de manière relativement équilibrée dans la population. On retrouve cependant une concentration dans les groupes du milieu. Tant en ce qui concerne le niveau de scolarisation de la personne de référence, le quintile et l'intensité de travail, nous trouvons dans le groupe inférieur un pourcentage moindre de personnes ayant contracté des crédits à la consommation. Dans le groupe du milieu se situe le pourcentage le plus élevé de ces personnes. Dans le groupe supérieur, le pourcentage de personnes ayant contracté des crédits à la consommation recule. Les ménages dont les chefs sont actifs et chômeurs ont le plus souvent des crédits. En outre, le pourcentage de personnes ayant contracté des crédits à la consommation est le plus élevé en Région wallonne et dans la Région de Bruxelles-Capitale.

4.2. Qui contracte (ne contracte pas) des crédits à la consommation et/ou des emprunts hypothécaires?

Environ la moitié de la population vit dans des ménages n'ayant contracté ni emprunt hypothécaire ni crédit à la consommation (Tableau 3). Un peu plus d'un quart des personnes vit dans un ménage qui rembourse un emprunt hypothécaire. Environ un huitième de la population rembourse des crédits à la consommation et un peu moins d'un huitième de la population rembourse à la fois des crédits à la consommation et des emprunts hypothécaires.

Tableau 3: % de personnes qui vivent dans des ménages ayant contracté ou non des crédits à la consommation et/ou des emprunts hypothécaires (N=12971)

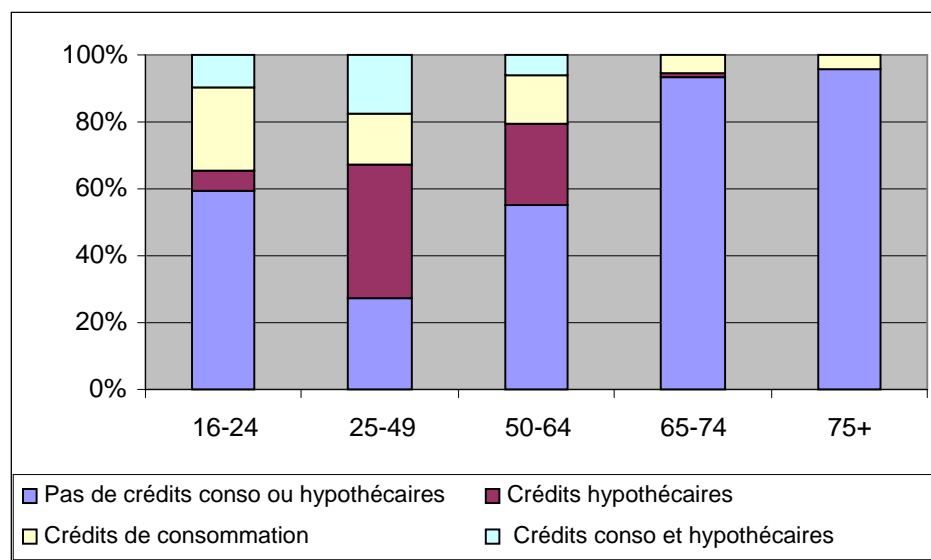
Situation des ménages	% de personnes
Pas de crédit à la consommation ou d'emprunt hypothécaire	47,0%
Uniquement crédit à la consommation	13,1%
Uniquement emprunt hypothécaire	28,4%
Crédit à la consommation et emprunt hypothécaire	11,5%
Total	100%

Source: SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie – Direction générale Statistique et Information économique, SILC 2004, propres calculs.

Comment ces situations de crédit sont-elles réparties dans la population? La Figure 10 illustre les situations de crédit possibles en fonction de l'âge du chef de famille. Les pourcentages élevés de personnes qui font partie de ménages n'ayant pas contracté de crédits à la consommation ou d'emprunts hypothécaires sont clairs en ce qui concerne les jeunes chefs de ménage (60%) et les chefs de ménage de plus de 65 ans (environ 95%). Pour les personnes qui vivent dans des ménages dont la personne de référence a plus de 24 ans et moins de 50 ans, le pourcentage de celles ayant contracté un emprunt hypothécaire (40%) et de celles ayant contracté un

emprunt hypothécaire et un crédit à la consommation (18%) est singulièrement élevé.

Figure 10: Pourcentage de personnes en fonction de la situation de crédit du ménage, en fonction de la catégorie d'âge de la personne de référence du ménage (N=12969)²⁴

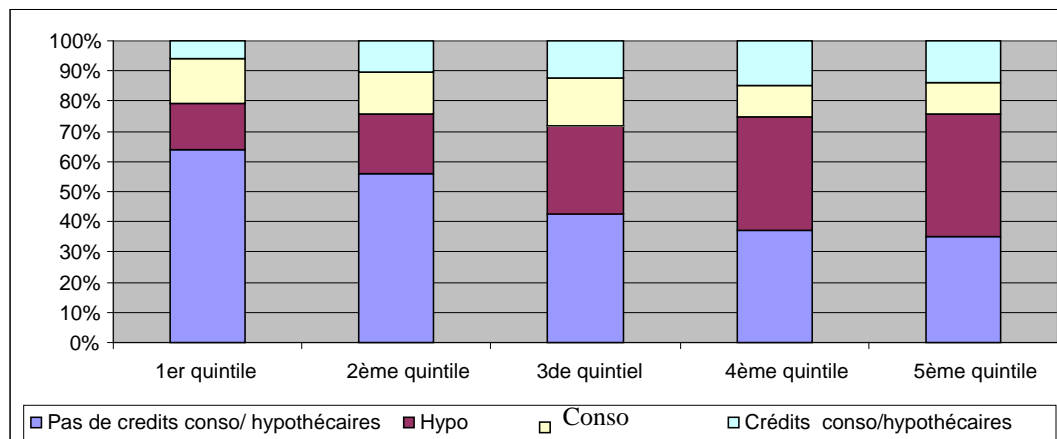


Source: SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie – Direction générale Statistique et Information économique, SILC 2004, propres calculs.

La Figure 11 illustre la situation de crédit de la population en fonction du quintile. Près de deux tiers (64 %) des personnes du premier quintile vivent dans des ménages n'ayant contracté ni crédit à la consommation ni emprunt hypothécaire. Le pourcentage des membres du ménage n'ayant contracté ni crédit à la consommation ni emprunt hypothécaire diminue fortement selon que le quintile augmente. Dans le quintile le plus élevé on trouve un peu plus d'un tiers (35%) n'ayant contracté ni emprunt hypothécaire ni crédit à la consommation. La baisse du nombre de personnes qui vivent dans des ménages n'ayant contracté ni emprunt hypothécaire ni crédit à la consommation est contrebalancée dans une large mesure par la hausse du pourcentage de personnes qui vivent dans des ménages ayant contracté un emprunt hypothécaire (41% des ménages dans le cinquième décile n'ont contracté qu'un emprunt hypothécaire). Le pourcentage de personnes qui vivent dans des ménages ayant contracté des crédits à la consommation (avec ou sans emprunt hypothécaire) est inférieur dans le premier décile et reste ensuite relativement stable dans les déciles suivants. Le pourcentage de personnes qui ont contracté des crédits à la consommation (avec ou sans emprunt hypothécaire) culmine dans le troisième décile.

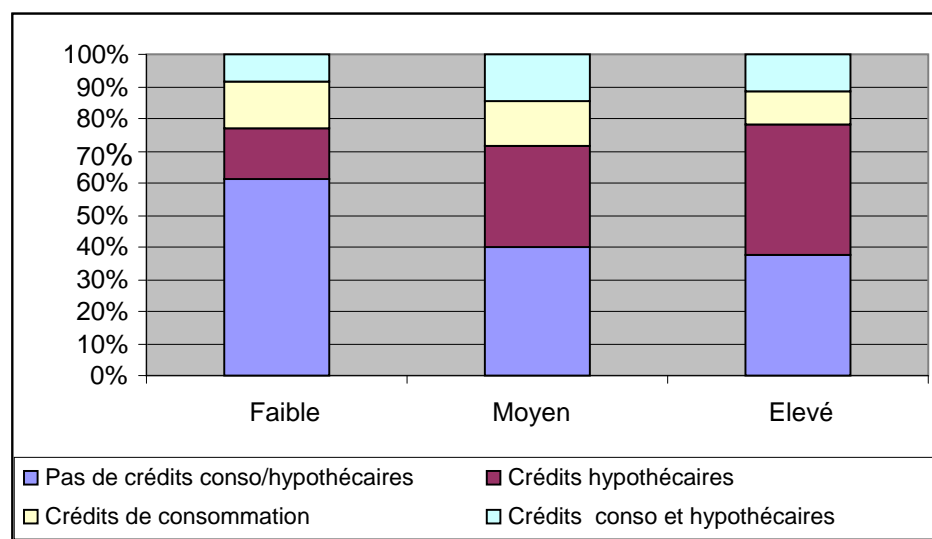
²⁴ Le nombre de personnes qui vivent dans un ménage dont la personne de référence a moins de 25 ans est très minime.

Figure 11 : Pourcentage de personnes qui vivent dans des ménages ayant contracté un emprunt hypothécaire et/ou un crédit à la consommation ou aucun de ceux-ci, en fonction du quintile (sur la base du revenu standardisé) (N=12971)



Source: SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie – Direction générale Statistique et Information économique, SILC 2004, propres calculs.

Figure 12: Pourcentage de personnes qui vivent dans des ménages ayant contracté des emprunts hypothécaires et/ou des crédits à la consommation ou aucun de ceux-ci, en fonction du niveau de scolarisation²⁵ de la personne de référence du ménage (N=12683)

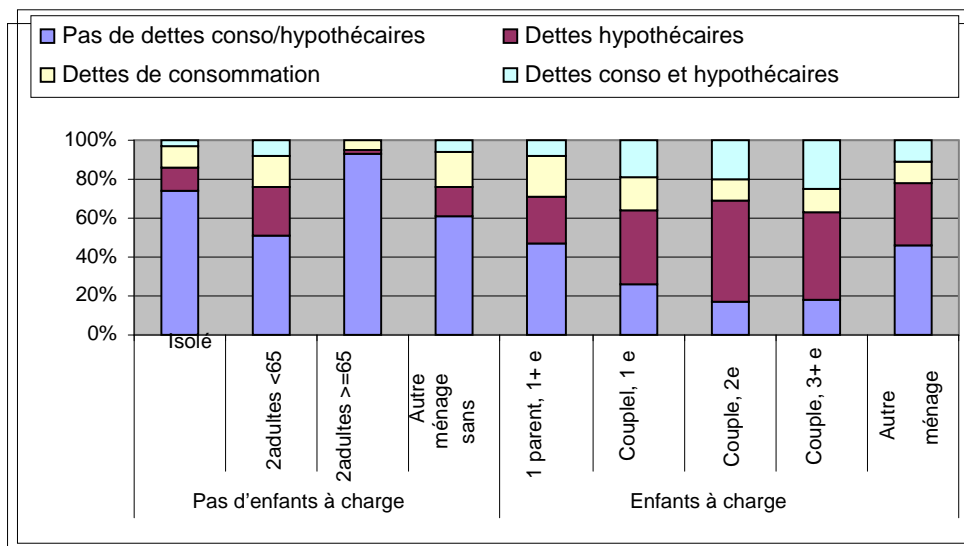


Source : SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie – Direction générale Statistique et Information économique, SILC 2004, propres calculs.

²⁵ La méthode de détermination des niveaux de scolarisation est décrite à l'Annexe 1.

La Figure 12 illustre les situations de crédit en fonction du niveau de scolarisation du chef de ménage. Les personnes qui vivent dans des ménages dont le chef est peu scolarisé contractent nettement moins de crédits que les ménages dont la personne de référence est davantage scolarisée. Environ deux tiers (61%) des ménages faiblement scolarisés n'ont ni crédits à la consommation ni emprunts hypothécaires. Quelque 15% de ces ménages contractent uniquement des crédits à la consommation ou uniquement des emprunts hypothécaires et 8% contractent les deux. Pour un niveau de scolarisation moyen ou haut, environ 40% des personnes ne contractent pas de crédit. Plus le niveau de scolarisation est élevé, plus les emprunts hypothécaires seuls sont souscrits. Plus le niveau de scolarisation est faible, plus nombreux les crédits à la consommation seuls sont souscrits.

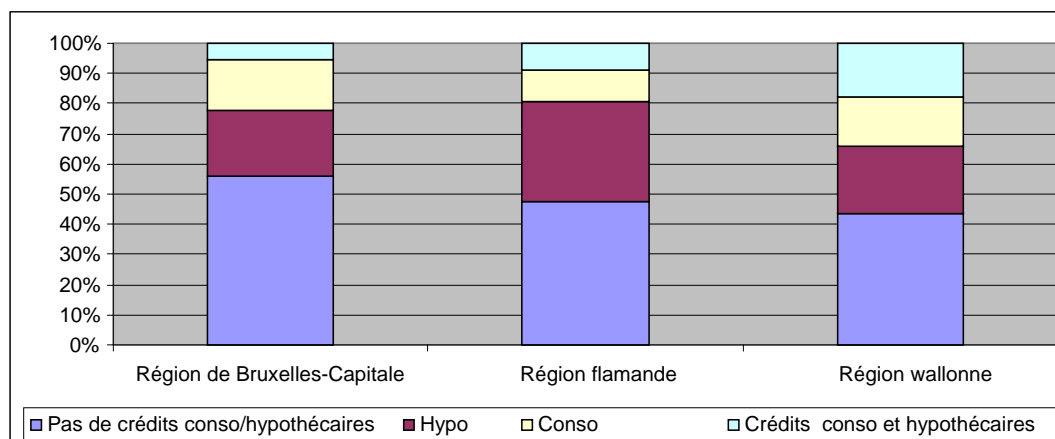
Figure 13: Pourcentage de personnes qui vivent dans des ménages ayant contracté des emprunts hypothécaires et/ou des crédits à la consommation ou aucun de ceux-ci, en fonction du type de ménage (N=12971)



Source: SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie – Direction générale Statistique et Information économique, SILC 2004, propres calculs.

Les personnes qui vivent dans des ménages avec enfants à charge sont moins souvent exemptes de crédits que les ménages sans enfants à charge. Les emprunts hypothécaires (53 %) et l'emprunt hypothécaire combiné à un crédit à la consommation (20%) sont les plus courants chez des couples avec deux enfants (73%), ensuite chez des couples avec trois enfants ou plus (71%). Le pourcentage de personnes ayant contracté des crédits à la consommation est le plus élevée chez les couples avec trois enfants ou plus (37%). De ces couples avec trois enfants ou plus, 1 personne sur 4 vit dans un ménage ayant contracté un crédit à la consommation et un emprunt hypothécaire. Par rapport aux autres familles avec enfants, les personnes vivant dans des familles monoparentales sont souvent exemptes de crédit. Près de la moitié ne contracte pas de crédit à la consommation ou d'emprunt hypothécaire. 24% vivent dans une famille monoparentale ayant contracté un emprunt hypothécaire. 29% des personnes qui vivent dans des familles monoparentales contractent un crédit à la consommation.

Figure 14: Pourcentage de personnes qui vivent dans des ménages ayant contracté un emprunt hypothécaire et/ou des crédits à la consommation ou aucun de ceux-ci, en fonction de la région (N=12971)



Source: SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie – Direction générale Statistique et Information économique, SILC 2004, propres calculs.

La région de Bruxelles-Capitale compte le pourcentage le plus élevé de personnes (56 %) vivant dans des ménages exempts de crédits. Elle est suivie par la Région flamande (48 %) et enfin par la Région wallonne (44%). La Région wallonne est en revanche en tête en ce qui concerne le pourcentage de personnes qui vivent dans des ménages ayant contracté des crédits à la consommation (combinés ou non avec un emprunt hypothécaire). En Flandre, de très nombreux ménages ont contracté un emprunt hypothécaire (33% ont uniquement contracté un emprunt hypothécaire et 9% ont contracté un crédit hypothécaire combiné avec un crédit à la consommation)²⁶. Cela correspond aux tendances enregistrées par la Centrale des crédits aux particuliers (De Doncker, 2005: 30). En Région wallonne, il y a davantage de crédits à la consommation, alors qu'en Flandre il y a davantage d'emprunts hypothécaires.

Nous en concluons que le pourcentage des personnes qui vivent dans des ménages n'ayant contracté ni crédits à la consommation ni emprunt hypothécaire est le plus élevé dans les familles dont le chef est plus âgé (et dans une moindre mesure dont le chef est très jeune), dans les ménages dont la personne de référence est peu scolarisée, dans le quintile le plus bas et dans les ménages comptant deux adultes dont l'un a plus de 65 ans (et dans une moindre mesure chez les isolés) et dans la Région de Bruxelles-Capitale. Le plus grand pourcentage de personnes qui vivent dans des ménages ayant contracté un emprunt hypothécaire se retrouve chez les familles dont les chefs ont entre 25 et 49 ans et sont très scolarisés, dans les quintiles les plus élevés, chez les couples avec enfants à charge et dans la Région flamande. Le plus grand pourcentage de personnes ayant contracté un crédit à la consommation se retrouve dans les ménages dont le chef a moins de 24 ans et est moyennement scolarisé, dans les quintiles de revenus du milieu, chez les personnes qui habitent la Région wallonne et dans les familles monoparentales et les couples avec enfants.

4.3 Quel est le rapport remboursement/revenu pour quel type de ménage?²⁷

Le Tableau 4 illustre le rapport entre le montant moyen du remboursement mensuel pour un crédit à la consommation et le revenu du ménage en fonction des quintiles de ce ratio (calculé sur la base du revenu du ménage), ventilé en fonction de l'âge du chef de famille. Tant chez les jeunes chefs de famille que chez les chefs de famille plus âgés, nous constatons une forte surreprésentation de personnes qui vivent dans des ménages où la charge de remboursement est très élevée par rapport au revenu. Dans les familles dont le chef est en âge actif, il y a plutôt une légère surreprésentation dans les catégories de 1 à 11% (à l'exception de la catégorie 6-8% pour les chefs de famille entre 50 et 64 ans).

Tableau 4: Rapport entre le remboursement des crédits à la consommation et le revenu, ventilé en fonction de l'âge de la personne de référence du ménage (N=3264)

	16-24 ans	25-49 ans	50-64 ans	65 ans ou plus
1-6%	4,4	20,4	22,2	8,5
6-8%	23,1	20,7	17,4	20,2
8-11%	14,7	20,4	20,6	11,3
11-17%	22,4	19,2	19,7	34,2
>17%	35,4	19,3	20,0	25,8
	100	100	100	100

Source: SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie – Direction générale Statistique et Information économique, SILC 2004, propres calculs.

Tableau 5: Rapport entre le remboursement de crédits à la consommation et le revenu, ventilé en fonction de la région (N=3266)

	Région de Bruxelles-Capitale	Région flamande	Région wallonne
1%-6%		23,8	19,5
6%-8%		11,5	22,5
8%-11%		14,4	18,9
11%-17%		18,0	19,4
>17%		32,3	19,8
		100	100

Source: SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie – Direction générale Statistique et Information économique, SILC 2004, propres calculs.

En Région flamande, le pourcentage de ménages est réparti de manière relativement uniforme entre les quintiles. Il y a une légère surreprésentation des ménages pour lesquels le rapport remboursement/revenu est de 6 à 8%. En Région wallonne, la représentation est un peu moins uniforme. Il y a surtout surreprésentation des ménages dont la charge de remboursement se situe entre 8 et 17%. Dans la Région de Bruxelles-Capitale en revanche, la polarisation est plus forte. Il y a une surreprésentation notable de personnes qui vivent dans des familles dont la charge de remboursement dépasse 17% et il y a proportionnellement davantage de familles pour lesquelles le rapport remboursement/revenu est très minime.

²⁷ Ces données sont calculées au niveau des ménages.

5. Indicateurs de situations d'endettement problématique

5.1 Introduction

Un indicateur peut être décrit comme étant une donnée quantitative clairement définie et mesurable, qui fournit une indication à propos d'un phénomène sous-jacent. Un indicateur est toujours un compromis entre conceptualisation idéale et possibilités réalistes, obtenu sur la base des données disponibles, compte tenu de la représentativité, de la fiabilité et de la validité de ces données. Un indicateur doit également être défini en détail et avec soin. La définition des situations d'endettement problématique et l'indicateur que nous utilisons sont déterminants quant au nombre de personnes problématiquement endettées que nous allons mesurer. Par conséquent, la définition influe sur l'importance stratégique du problème (cf. Serail, 2004:7).

5.1.1. Présentation des indicateurs de situations d'endettement problématique

Sur la base de l'enquête SILC 2004, nous présentons neuf indicateurs de situations d'endettement problématique. Il s'agit de:

- Pourcentage de personnes (encore plus) précarisées suite au remboursement d'un crédit à la consommation par rapport à la population totale;
- Pourcentage de personnes (encore plus) précarisées en raison de crédits à la consommation après remboursement des charges d'habitation;
- Augmentation de l'écart de pauvreté après remboursement du crédit à la consommation;
- Pourcentage de personnes qui vivent dans un ménage pour lequel le rapport remboursement/revenu est supérieur à 20%;
- Pourcentage de personnes qui vivent dans un ménage considérant le remboursement de crédits à la consommation comme étant une lourde charge;
- Pourcentage de personnes qui vivent dans des ménages se trouvant au moins par deux fois en défaut de paiement pour un ou plusieurs services de base (factures d'électricité, d'eau ou de gaz, loyer ou emprunt hypothécaire ou soins de santé);
- Pourcentage de personnes qui vivent dans des ménages se trouvant au moins par deux fois en défaut de paiement pour des factures d'électricité, d'eau ou de gaz;
- Pourcentage de personnes qui vivent dans des ménages se trouvant au moins par deux fois en défaut de paiement pour des crédits à la consommation;
- Pourcentage de personnes qui vivent dans des ménages touchés par la coupure ou la restriction de la fourniture d'électricité, d'eau ou de gaz.

Etant donné les avantages et les inconvénients de ces divers indicateurs ainsi que l'éclairage qu'ils apportent sur les différents aspects d'un phénomène, ils sont complémentaires. C'est la raison pour laquelle un set d'indicateurs est la solution la plus indiquée²⁸.

²⁸ En principe, il est possible de développer des indicateurs à partir d'une combinaison des indicateurs mentionnés. La combinaison d'indicateurs objectifs et subjectifs est possible pour les indicateurs de crédits à la consommation²⁸. Les questions relatives aux arriérés de paiement ne peuvent cependant pas être mises en relation avec d'autres questions relatives à la situation d'endettement (pour de plus amples informations à ce propos, voir la discussion relative aux questions à l'Annexe 5). Nous proposons dans un premier temps des indicateurs bruts.

5.1.2. Indicateurs relatifs aux conséquences de situations d'endettement problématique

En outre, il est possible de développer des indicateurs en se basant sur les conséquences indirectes de situations d'endettement problématique, telles que les répercussions d'une situation d'endettement problématique sur la santé. Des études réalisées à l'étranger ont démontré le lien existant entre la santé physique et mentale et les situations d'endettement (Balmer e.a., 2006; Nettleton & Burrows, 1998). Bien que ces indicateurs soient surtout pertinents dans le cadre de situations d'endettement, de précarité d'existence et d'exclusion sociale, il ne s'agit cependant pas d'indicateurs de situations d'endettement problématique. Ils indiquent des conséquences de dettes problématiques (qui, souvent, ne résultent pas uniquement de situations d'endettement). Il faut alors encore prouver que ces situations sont consécutives à des situations d'endettement. Ces indicateurs exigent donc une analyse approfondie. Dans la présente étude, nous nous sommes surtout focalisés sur des indicateurs de situations d'endettement problématique. En guise d'exploration, nous avons cependant examiné la possibilité de développer, sur la base de l'enquête SILC, des indicateurs relatifs aux conséquences de situations d'endettement problématique.

L'enquête SILC porte sur le report des soins médicaux et des consultations chez le dentiste pour raisons financières. Ce report des soins médicaux pour raisons financières peut cependant aussi intervenir en dehors de situations d'endettement. Par exemple un nouveau traitement médical spécifique qui n'est pas remboursé par la mutuelle peut s'avérer très cher. Il importe donc de démontrer explicitement l'existence d'un lien avec la situation d'endettement. De plus, le report des soins médicaux pour raisons financières dépend également de facteurs externes autres que la situation d'endettement, comme le fait d'être malade.

41% des adultes²⁹ ayant reporté des soins médicaux pour raisons financières au cours des douze derniers mois et 34% des adultes ayant reporté la consultation chez le dentiste vivent dans des ménages qui se sont trouvés, au cours de l'année précédente, au moins par deux fois en défaut de paiement pour des soins de santé en raison de difficultés financières (Tableau 6). Respectivement 15% et 23% des adultes qui vivent dans des ménages ayant au moins un impayé et au moins deux impayés pour des soins de santé ont reporté des soins médicaux pour en raison de difficultés financières. Dans les ménages n'ayant pas d'impayé pour des soins de santé, moins de 1% a reporté des soins médicaux pour raisons financières. De même 13% des adultes qui vivent dans des ménages ayant au moins deux impayés pour des articles de base ont reporté des soins médicaux.

²⁹ Personnes de 16 ans ou plus. Le report de soins médicaux n'est connu que pour les adultes.

Tableau 6: Report de soins médicaux et arriérés de paiement

		Pourcentage d'adultes reportant des soins médicaux pour des raisons financières
Au moins un défaut de paiement pour des soins de santé	Oui (N=370)	15,4%
	Non (N=10006)	0,8%
Au moins deux défauts de paiement pour des soins de santé	Oui (N=210)	22,5%
	Non (N=10166)	0,8%
Au moins deux défauts de paiement pour un ou plusieurs articles de base	Oui (N=578)	12,9%
	Non (N=9802)	0,6%

Source: SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie – Direction générale Statistique et Information économique, SILC 2004, propres calculs.

5.2 Indicateur 1: Pourcentage de personnes (encore plus) précarisées suite au remboursement d'un crédit à la consommation

Nous commençons par décrire les difficultés rencontrées lors du développement de cet indicateur et de tous les autres indicateurs objectifs, en prenant pour base l'enquête SILC 2004.

5.2.1. Problèmes posés par les périodes de référence

Pour le développement d'indicateurs objectifs sur la base de l'enquête SILC 2004, un problème particulier réside dans la différence de période de référence pour les questions sur les revenus (année civile 2003³⁰) et pour les questions sur les crédits à la consommation (mois précédent). Cela signifie que la période à laquelle se rapporte la question posée n'est pas identique pour les revenus et pour la situation de crédit. Outre ce manque de concordance, il y a également non-correspondance au niveau des périodes de référence pour les questions relatives aux revenus (pour l'année civile précédente) et pour les questions relatives à la situation du ménage (pour le mois précédent). Un calcul erroné des revenus disponibles (standardisés) peut se produire, et ce en raison de modifications intervenues dans les revenus du ménage ou dans sa composition (personnes avec ou sans revenu, qui entrent dans le ménage ou en sortent) dans le laps de temps compris entre les périodes de référence faisant l'objet des questions. Un mauvais calcul résulte de la prise en compte incorrecte (de la non-prise en compte) des sources de revenus et/ou de l'utilisation d'une échelle d'équivalences incorrecte (Cantillon e.a., 2003:17). Des modifications intervenues dans la composition du ménage entre deux vagues d'une enquête se produisent régulièrement et peuvent induire des distorsions. En se basant sur les enquêtes ECHP 1993 et 1994, Van Dam (2005: 81) constate que pour 14% de toutes les

³⁰ Dans l'enquête SILC 2004 belge, les sources de revenus des personnes qui répondent au questionnaire individuel sont inventoriées pour le mois précédent. Les questions ne portaient cependant pas sur les sources de revenus du ménage (p. ex. allocations familiales, pension alimentaire, ...) pour le mois précédent. Par conséquent, il n'est pas possible d'obtenir une estimation du revenu disponible total du ménage pour le mois précédent.

personnes présentes dans les deux vagues il y a des modifications dans la composition du ménage entre ces deux vagues. De plus, des modifications dans la situation d'un ménage sont davantage susceptibles de se produire dans des groupes spécifiques tels que des jeunes isolés et des personnes divorcées (Van Dam, 2005:83).

Donc, des modifications ont pu se produire entre les périodes de référence au niveau des revenus d'une ou de plusieurs personnes du ménage (p. ex. chômage, incapacité de travail, travail à temps partiel, autre job ou suppression du droit à des allocations familiales), au niveau de la composition du ménage (p. ex. divorce, naissance, décès ou travail de jeunes aux études), ainsi qu'au niveau de l'endettement du ménage (p. ex. nouveaux crédits contractés ou fin du remboursement d'un emprunt hypothécaire). De ce fait, pour certains ménages, les montants des remboursements mensuels de crédits à la consommation ou d'emprunts hypothécaires pourraient ne pas correspondre aux revenus disponibles du ménage consignés dans l'enquête SILC. Les ménages dont la situation familiale ou les revenus subissent des modifications ou des soubresauts courent toutefois un plus grand risque d'être confrontés à des dettes problématiques (Kempson, 2004; Rinaldi & Sanchis-Arellano, 2006; May & Tudela, 2005). Kempson e.a (2004: 31) constatent³¹ que les ménages ayant connu une perte de revenu dans les douze mois précédents ont deux fois autant de chances de se retrouver en défaut de paiement que ceux dont le revenu est resté inchangé. Une situation familiale modifiée (surtout divorce et naissance d'un enfant) accroît le risque d'arriérés de paiement (Kempson e.a., 2004:18-19; Kempson, 2002:25). Ces constats sont également confirmés par une étude sur la dynamique de l'entrée dans ou de la sortie de la pauvreté. On constate également un impact différentiel des événements de la vie en fonction de l'âge et du sexe sur l'entrée dans ou la sortie de la pauvreté (Dewilde, 2004). Au nombre des facteurs majeurs de risque de basculement éventuel dans la précarité figurent la rupture des relations (uniquement pour les femmes) et le chômage/l'incapacité de travail d'un chef de famille.

Des périodes de référence non identiques pour les questions sur les revenus (pour 2003 sur base annuelle) et pour le montant des remboursements mensuels de dettes de consommation (pour le mois précédent) posent problème à partir du moment où l'on veut calculer des indicateurs qui mettent en rapport les revenus et la charge d'endettement. Ce problème ne peut être résolu d'emblée. En effet, il n'est pas possible de poser des questions sur l'endettement d'un ménage pour l'année de revenus précédente. La mémoire de la personne interrogée serait vraiment mise à l'épreuve, ce qui nuirait à la fiabilité des données. Une suggestion consiste à utiliser une mesure élargie des revenus (et de la situation du ménage) de la vague suivante de l'enquête SILC (donc pour l'année civile précédente) pour les ménages qui font l'objet d'une interrogation longitudinale.

³¹ Sur la base de l'enquête UK DTI sur le surendettement.

5.2.2. Problèmes posés par le montant du remboursement

Le montant du remboursement pour le crédit à la consommation fait l'objet de questions très limitées dans l'enquête SILC belge³². Il y a une seule question sur le montant du remboursement mensuel pour des locations-ventes et d'autres prêts. Nous pouvons supposer que ce montant est sous-estimé vu que les différents postes que nous incluons dans ce calcul ne sont pas totalisés et que la réponse à cette question est fournie par une seule personne du ménage. De même, toutes les personnes interrogées n'incluent pas les mêmes postes dans la formulation de leur réponse. Pour de plus amples informations sur les questions posées, nous renvoyons à l'Annexe 5.

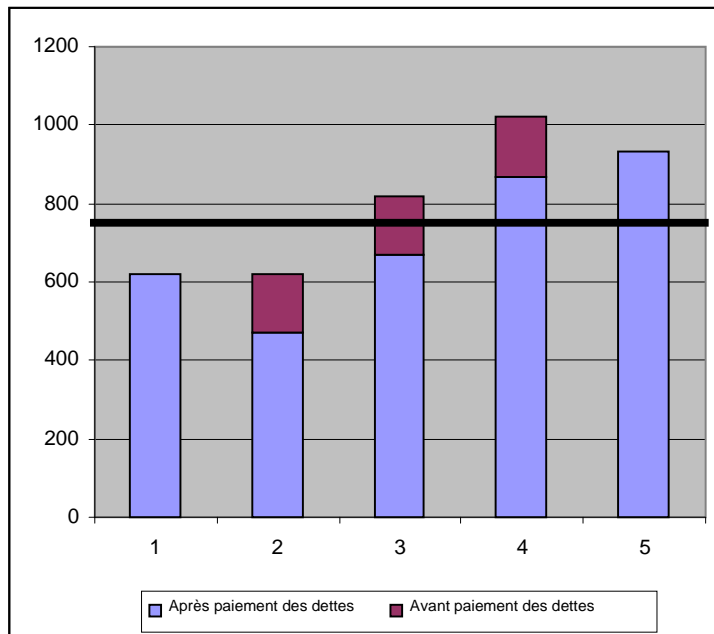
Malgré ces inconvénients, nous utilisons quand même le montant du remboursement pour les crédits à la consommation. Nous le mettrons également en rapport avec les revenus de l'année précédente car il existe peu d'alternatives lorsqu'il s'agit de développer des indicateurs objectifs.

Le calcul du pourcentage de personnes précarisées sur la base du seuil de pauvreté de 60% après remboursement des obligations financières constitue une opérationnalisation claire de la définition d'une situation de crédit problématique en tant que situation dans laquelle la charge de remboursement est intolérable. Le seuil de pauvreté de 60% est utilisé à l'échelle internationale comme critère de mesure d'une situation de précarité³³. Levecque et Dewilde ont constaté que des fluctuations par rapport au seuil de pauvreté de 60% (servant à confirmer ou non la situation de précarité) sur la base de l'enquête ECHP constituent généralement des modifications relativement significatives du revenu (Levecque & Dewilde, 2003). Il n'en reste pas moins que le seuil de pauvreté de 60% est un seuil arbitraire. Cet indicateur présente aussi d'autres désavantages. En prenant pour base cet indicateur, le pourcentage de personnes surendettées pourrait fluctuer en raison de variations propres au seuil de pauvreté lui-même. Le seuil de pauvreté fait d'ailleurs l'objet d'un recalcul annuel. De plus, les personnes (encore plus) précarisées en raison de crédits à la consommation ne se retrouvent pas nécessairement dans une situation de crédit problématique. Il est possible qu'elles disposent d'un patrimoine.

³² Le crédit hypothécaire (ou un prêt pour des travaux de rénovation) fait l'objet de nombreuses questions dans l'enquête SILC, la mesure étant ainsi plus fiable. On vérifie le nombre d'emprunts hypothécaires d'un ménage, et pour chaque emprunt hypothécaire, on inventorie le capital original emprunté, la durée totale de l'emprunt, le taux d'intérêt, l'année du premier remboursement, le mois du premier remboursement, la périodicité du remboursement, le montant du remboursement, l'intérêt payé, l'existence d'une intervention via l'assurance contre la perte de revenus et le montant de cette intervention. Il est donc possible de vérifier la fiabilité du montant du remboursement mensuel en ce qui concerne d'autres paramètres tels que la durée et le montant total emprunté. Il y a également correspondance de la période de référence pour la mesure du revenu et de la période de référence pour le montant du remboursement de l'emprunt hypothécaire.

³³ Des alternatives résident dans le seuil de pauvreté stratégique (les barèmes de l'aide sociale) (cf. Vermeulen e.a., 1992) ou dans un seuil qui est composé suivant la méthode budgétaire. On calcule à cet égard le prix d'un panier de biens de première nécessité.

Figure 15: 5 situations possibles de ménages avant et après remboursement du crédit, par rapport au seuil de pauvreté



La Figure 15 illustre les 5 situations possibles de ménages par rapport au seuil de pauvreté, avant et après le remboursement du crédit. La situation 1 présente un ménage pauvre selon le seuil de pauvreté de 60%, qui n'a pas de crédit à rembourser³⁴. La situation 2 est celle d'un ménage pauvre selon le seuil de pauvreté de 60%, tant avant qu'après le remboursement d'un crédit. La situation 3 décrit un ménage devenant pauvre suite au remboursement de ses obligations financières. La situation 4 est celle d'un ménage non pauvre selon le seuil de pauvreté de 60%, tant avant qu'après le remboursement de ses obligations financières. La situation 5 est celle d'un ménage qui n'est pas précarisé et qui n'a pas de crédit à la consommation à rembourser. Le tableau 6 illustre le pourcentage de citoyens belges qui vivent dans telle ou telle situation de ménage selon différents seuils de pauvreté. Selon le seuil de pauvreté de 60%, 12% des Belges précarisés vivent dans un ménage n'ayant pas contracté de crédit à la consommation. 3% des Belges vivent dans un ménage qui est précarisé avant et après le remboursement d'un crédit à la consommation. 2% des Belges vivent dans un ménage qui tombe sous le seuil de pauvreté après remboursement d'un crédit à la consommation. 83% des Belges ne sont pas précarisés et vivent dans un ménage ayant contracté ou non un crédit à la consommation.

³⁴ Il est possible qu'un tel ménage n'ait pas accès au crédit.

Tableau 7: Pourcentage de personnes précarisées (non précarisées) par rapport au seuil de pauvreté de 40, 50, 60,70 et 80% après remboursement de crédits à la consommation (N=12971) ³⁵

Situation du ménage par rapport au seuil de pauvreté	40%	50%	60%	70%	80%
Précarisé sans crédits à la consommation	3,8%	7,2%	12,1%	18,6%	25,0%
Précarisé avant et après le remboursement de crédits à la consommation	0,9%	1,7%	2,8%	4,8%	6,8%
Non précarisé avant remboursement des dettes et précarisé après remboursement des crédits à la consommation	1,1%	1,8%	2,3%	2,7%	3,0%
Non précarisé avant remboursement des dettes et non précarisé après remboursement des crédits à la consommation (avec ou sans crédits à la consommation)	94,2%	89,4%	82,8% ³⁶	73,9%	65,1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%
Valeur du seuil de pauvreté (par mois)	518 €	648 €	777 €	907 €	1036 €

Source: SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie – Direction générale Statistique et Information économique, SILC 2004, propres calculs.

5.3. Indicateur 2: Pourcentage de personnes (encore plus) précarisées en raison de crédits à la consommation après remboursement des charges d’habitation

Outre les dettes, les ménages ont aussi d’autres charges telles que les charges d’habitation. Celles-ci représentent des frais fixes inévitables à court terme. Par analogie, il est également possible de calculer le pourcentage de personnes précarisées par rapport au seuil de pauvreté de 60%, après paiement des charges d’habitation ou après paiement des charges d’habitation et de crédits à la consommation.

³⁵ Ceci a été calculé sur la base du remboursement standardisé par rapport au revenu standardisé.

³⁶ Ces 83% se répartissent en 19% ayant des dettes de consommation et 64% sans dettes de consommation.

Tableau 8: Augmentation de la précarité d'existence après remboursement des charges d'habitation (et des crédits à la consommation)

Par rapport à	Pour les locataires (N=3419) ³⁷		
	Avant paiement du loyer	Après paiement du loyer	Différence
Locataires	27%	49%	+22%
Tous	7%	13%	+6%
	Avant paiement du loyer et remboursement des crédits à la consommation	Après paiement du loyer et remboursement des crédits à la consommation	Différence
Locataires	27%	53%	+26%
Tous	7%	14%	+7%
	Pour les personnes ayant contracté un emprunt hypothécaire (N=4950)		
	Avant remboursement de l'emprunt hypothécaire	Après remboursement de l'emprunt hypothécaire	Différence
Avec emprunt hypothécaire	7%	19%	+12%
Tous	3%	7%	+4%
	Pour tous (N=12971)		
	Avant paiement des charges d'habitation	Après paiement des charges d'habitation	Différence
Tous	15%	32%	+17%
	Avant paiement des charges d'habitation et remboursement des crédits à la consommation	Après paiement des charges d'habitation et remboursement des crédits à la consommation	Différence
Tous	15%	35%	+20%

Source: SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie – Direction générale Statistique et Information économique, SILC 2004, propres calculs.

Le Tableau 8 illustre, séparément pour les locataires et les personnes ayant contracté un emprunt hypothécaire, le risque de pauvreté avant paiement des charges d'habitation et après paiement des charges d'habitation (et des crédits à la consommation).³⁸ Après paiement du loyer d'une part et du loyer et des crédits à la consommation d'autre part, respectivement 50% et 53% des locataires vivent sous le seuil de pauvreté. Cela correspond à 13% et 14% de la population. Suite au remboursement de l'emprunt hypothécaire, 19% des personnes ayant contracté un emprunt hypothécaire ou 7% de la population se retrouvent précarisés. Dans le bas du Tableau 8 on trouve le pourcentage des personnes qui se retrouvent sous le seuil de pauvreté après paiement des charges d'habitation totales³⁹. 32% risquent de ne

³⁷ Dont le montant du loyer est connu.

³⁸ Ceci n'est pas calculé pour les dettes d'emprunts hypothécaires et de crédits à la consommation parce que les périodes de référence diffèrent.

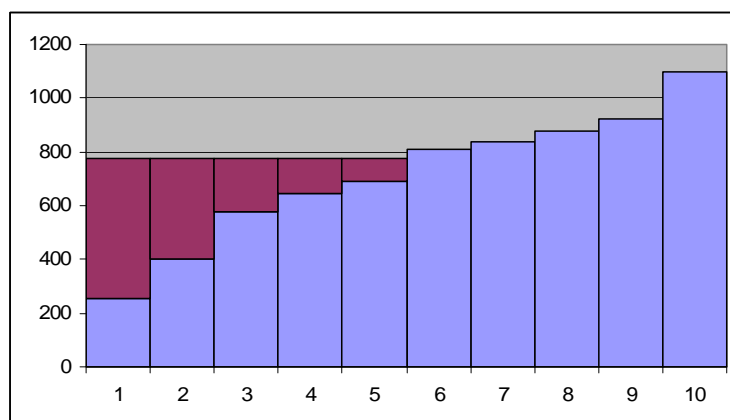
³⁹ Pour le calcul des charges d'habitation, on a fait usage de la variable HH070 (current total housing cost) car celle-ci a la même période de référence que le remboursement de crédits à la consommation. L'inconvénient de cette détermination des charges d'habitation présente cependant l'inconvénient d'utiliser une définition économique des coûts de logement qui ne correspond pas toujours à la définition socio-économique des charges d'habitation. C'est ainsi que pour les propriétaires, un loyer imputé est inclus dans le calcul.

plus disposer que d'un faible revenu après paiement des charges d'habitation totales. Après remboursement des crédits à la consommation et paiement des charges d'habitation, 35% se retrouvent précarisés. Les charges d'habitation ont donc un effet important sur la précarité d'existence des personnes. L'effet des crédits à la consommation en sus des frais de logement est relativement minime, bien qu'il ne soit pas à négliger. Pour les locataires, le risque de précarité augmente de 4%. Par rapport à la population totale, cela signifie une hausse de 1%. Si nous examinons l'impact des crédits à la consommation pour l'ensemble de la population (locataires et propriétaires réunis) après paiement des charges d'habitation, il y a 3% de personnes précarisées en plus après remboursement des crédits à la consommation. L'impact sur la précarité d'existence après paiement des charges d'habitation et des crédits ne correspond donc pas à l'impact constaté après remboursement des seuls crédits à la consommation (2,3%). La précarité d'existence accrue après remboursement d'un crédit à la consommation ne diffère donc pas tellement si l'on (ne) tient (pas) compte des charges d'habitation.

5.4. Indicateur 3: Augmentation de l'écart de pauvreté après remboursement de crédits à la consommation

Pour le calcul du pourcentage de personnes (encore plus) précarisées suite au remboursement de crédits à la consommation, il est tenu compte du pourcentage de personnes se trouvant dans la situation deux ou trois. L'ampleur de la pauvreté de ces personnes n'est cependant pas visible. Pour l'inventorier, nous utilisons l'écart de pauvreté. Celui-ci est présenté à la Figure 16. L'écart de pauvreté moyen total est calculé comme étant la somme de toutes les différences existant entre le seuil de pauvreté et le revenu standardisé des personnes ayant un revenu sous le seuil de pauvreté, divisé par la population totale. L'écart de pauvreté prend en compte tant le 'manque' de revenu par rapport au seuil de pauvreté que le nombre de personnes se trouvant dans cette situation. L'écart de pauvreté est calculé selon la méthode de Foster, Greer et Thorbecke (1984)⁴⁰. Pour pouvoir mesurer des situations d'endettement problématique, l'augmentation de l'écart de pauvreté est calculée après remboursement du crédit à la consommation. Les inconvénients liés à cette mesure résident - comme pour le pourcentage de personnes (encore plus) précarisées après remboursement de crédits à la consommation - dans le fait que les périodes de référence pour le montant du remboursement et le revenu diffèrent et que la mesure du montant du remboursement pour les crédits à la consommation est très limitée.

⁴⁰ Le calcul de l'écart de pauvreté en tant qu'écart de pauvreté relatif médian, comme dans l'indicateur de Laeken, ne convient pas car en vertu de cette définition, l'écart de pauvreté peut aussi bien monter que baisser, après avoir déduit du revenu le remboursement des crédits. C'est la raison pour laquelle on utilise la définition de l'écart de pauvreté de Foster, Greer et Thorbecke (FGT1). Cet écart est calculé comme étant la moyenne de l'écart de pauvreté individuel pour *tous les* individus. Ce dernier est égal à $((\text{seuil de pauvreté standardisé} - \text{revenu disponible standardisé}) / \text{seuil de pauvreté standardisé})$ pour les personnes se situant sous le seuil de pauvreté, et est égal à 0 pour toutes les personnes se situant au niveau ou au dessus du seuil de pauvreté. Pour le calcul, les revenus négatifs ont été convertis en 0.

Figure 16: Illustration de l'écart de pauvreté moyen total

Source: SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie – Direction générale Statistique et Information économique, SILC 2004, propres calculs.

Le Tableau 9 montre que, suivant cet indicateur, après prise en compte des remboursements des crédits à la consommation, la pauvreté augmente au total de plus d'un cinquième. Pour pouvoir interpréter correctement ce résultat, quelques chiffres supplémentaires sont donnés. Chez les personnes qui vivent dans des ménages ayant contracté des crédits à la consommation et qui étaient déjà de toute façon précarisées (situation 2), l'écart de pauvreté augmente de plus de la moitié. Etant donné que le seuil de pauvreté standardisé est fixé à 777 €, l'écart de 345 € signifie que ce groupe de ménages conserve un très faible revenu disponible après remboursement des crédits à la consommation. Dans les ménages qui ne se retrouvent précarisés qu'en raison des paiements (situation 3), l'écart de pauvreté qui en résulte est moindre.

Tableau 9: Augmentation de l'écart de pauvreté total après remboursement d'un crédit à la consommation

	Avant remboursement du crédit à la consommation	Après remboursement du crédit à la consommation	Ecart	Ecart en %
Ecart de pauvreté moyen total (FGT1) (N=12971)	0,043	0,052	0,01%	+21%
Ecart de pauvreté moyen de personnes en situation 2* (N=427)	223€	345€	122€	+55%
Ecart de pauvreté moyen de personnes en situation 3** (N=335)	0€	180€		

*Situation 2: personnes qui vivent dans des ménages ayant contracté des crédits à la consommation, qui sont précarisées avant et après le remboursement de crédits à la consommation.

**Situation 3: personnes qui vivent dans des ménages ayant contracté des crédits à la consommation, qui sont précarisées avant le remboursement de crédits à la consommation, mais précarisées après ce paiement.

Source: SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie – Direction générale Statistique et Information économique, SILC 2004, propres calculs.

5.5. Indicateur 4: Pourcentage de personnes qui vivent dans un ménage pour lequel le rapport remboursement de crédits à la consommation/revenu du ménage est supérieur à 20%

Le rapport entre le remboursement mensuel de crédits à la consommation et le revenu mensuel est une mesure très utilisée dans la littérature (May, Tudela & Young, 2004; Girouard, Kennedy & Andre, 2007; Betti e.a., 2001; Rinaldi & Sanchis-Arellano, 2006; May & Tudela, 2005 (pour le crédit hypothécaire))⁴¹. Lorsque la part représentée par le remboursement dans le revenu total disponible devient considérable, la charge de remboursement peut devenir intolérable. Cet indicateur présente cependant l'inconvénient de ne pas tenir compte du rapport existant entre le revenu et le montant de la dette du crédit et du rapport avec le patrimoine. Il n'est pas non plus simple, à travers les différentes catégories d'âge et de revenu, de déterminer une relation objective "exacte" pour le ratio remboursement/revenu (Betti e.a., 2001). Il existe à nouveau des limitations supplémentaires en ce sens que la période de référence pour les questions relatives au montant du remboursement mensuel de crédits à la consommation ne correspond pas à la période de référence pour les questions relatives au revenu et que la mesure du montant du remboursement de crédits à la consommation est limitée dans l'enquête SILC belge.

15% des personnes ayant contracté des crédits à la consommation vivent dans des ménages où le montant du remboursement mensuel de crédits à la consommation s'élève à plus de 20% du revenu. Il s'agit de 3,5% de la population totale. 8% de ces personnes (soit 1,8% de la population) vivent dans des ménages où le montant du remboursement de crédits à la consommation s'élève à plus de 30% (voir Tableau 10)

Si, en fonction d'autres indications de possibilités financières (cf. Tableau 29 à l'annexe 2), nous examinons les personnes qui vivent dans des ménages dont la charge de crédit est de 20 ou 30%, nous constatons que parfois davantage de personnes vivant dans un ménage ayant une charge de crédit de 20% sont aux prises avec des difficultés financières ou de la privation que les personnes vivant dans des ménages ayant une charge de crédit supérieure à 30% du revenu. Ces personnes ont plus de mal à faire face à des dépenses inattendues et considèrent davantage le remboursement de crédits à la consommation comme une lourde charge. Pour des ménages à revenu plus faible, il est possible qu'une charge de crédit moindre soit moins supportable qu'une charge de crédit plus élevée dans des ménages à revenu plus élevé (voir Annexe). C'est la raison pour laquelle nous choisissons de fixer la limite de charge de crédit élevée à plus de 20%.

⁴¹ Ce rapport est souvent appelé le 'debt-servicing ratio'.

Tableau 10: Nombre de personnes qui vivent dans des ménages ayant une charge de crédit de plus de 20% ou de plus de 30% (N=3228)

Rapport entre remboursement de crédits à la consommation et revenu total du ménage	% de personnes faisant partie d'un ménage dans cette situation
≤20%	85,2%
>20%	14,8%
Total	100,0
≤30%	92,3%
>30%	7,7%
Total	100,0

Source: SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie – Direction générale Statistique et Information économique, SILC 2004, propres calculs.

Il est possible de déterminer un indicateur de surendettement uniquement pour des ménages dont le revenu est inférieur au revenu médian. En raison de la complémentarité avec l'indicateur de situation d'endettement problématique selon le seuil de pauvreté (et donc indirectement selon la médiane), cette option n'a pas été retenue. Le Tableau 11 présente le rapport entre les deux indicateurs.

Tableau 11: Rapport entre la charge de remboursement et la précarité d'existence (N=3228)

Rapport entre le remboursement de crédits à la consommation et le revenu du ménage	Pourcentage de personnes dans un ménage type (seuil de pauvreté de 60%)			
	Précarisées avant et après paiement des crédits	Non précarisées avant paiement des dettes et précarisées après paiement des crédits	Non précarisées avant et après paiement des crédits	Total
>20%	32,7%	32,7%	34,6%	100%
>30%	41,7%	39,1%	19,3%	100%

Source: SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie – Direction générale Statistique et Information économique, SILC 2004, propres calculs.

Si le rapport remboursement/revenu représente plus de 20%, le pourcentage de personnes dans les différentes situations équivaut environ chaque fois à un tiers. Lorsque le rapport remboursement/revenu est supérieur à 30%, 42% des personnes sont alors précarisées tant avant qu'après le remboursement. 39% des personnes tombent dans la précarité suite au remboursement de crédits à la consommation et 19% n'ont, dans les deux situations, aucun revenu se situant sous le seuil de pauvreté.

5.6. Indicateur cinq: Pourcentage de personnes qui vivent dans un ménage considérant le remboursement de crédits à la consommation comme étant une lourde charge

A partir de l'estimation, par la personne de référence du ménage, de la charge de remboursement (lourde charge, charge moyenne ou charge non problématique), il est possible de développer un indicateur subjectif. Betti e.a. (2001) propose que cet indicateur soit considéré comme indicateur européen communautaire.

Près de trois quarts (73%) des personnes vivent dans un ménage dont la personne de référence considère que le remboursement de crédits à la consommation est une charge moyennement lourde ou lourde (N=3320). Il s'agit d'un pourcentage très élevé et à faible pouvoir discriminant. Un tiers (34%) des personnes vit dans une famille dont le chef considère le remboursement comme une lourde charge. Cela représente 8% de la population totale (ménages ayant contracté ou non des crédits à la consommation). En se basant sur l'analyse d'autres indicateurs de la situation financière et de la privation (voir Tableau 30 à l'Annexe 2), nous constatons que les personnes qui vivent dans des ménages considérant le remboursement comme une lourde charge sont plus souvent en défaut de paiement pour des crédits à la consommation et des droits de base (soins de santé, logement et services d'utilité publique) que les personnes qui vivent dans des ménages considérant le remboursement comme une charge moyennement lourde ou lourde. Elles ont plus souvent des difficultés à joindre les deux bouts, elles peuvent moins souvent faire face à des dépenses imprévues, elles ressentent plus souvent une pression financière et elles sont davantage victimes de privations en matière de logement et de biens durables.

Selon que le ménage considère la charge de remboursement de crédits à la consommation comme plus lourde, tant le montant médian que le montant moyen du remboursement mensuel sera plus élevé et le revenu disponible du ménage sera plus bas (voir Tableau 12). Le montant moyen est surtout notablement plus élevé pour les ménages où le remboursement pèse lourd. En moyenne, le remboursement mensuel représente pour eux 398 €. En revanche, Kempson (2002:17) ne constatait aucun lien entre le montant remboursé par les ménages pour des crédits à la consommation et leur estimation du remboursement, mais bien un rapport remboursement/revenu. Elle constatait également l'existence d'une forte relation entre l'estimation de l'endettement et la possession de moyens financiers (Kempson, 2002:18).

Tableau 12: Montant médian et montant moyen du remboursement mensuel de crédits à la consommation (et revenu disponible du ménage après remboursement de crédits à la consommation) en fonction de l'estimation du remboursement de crédits à la consommation par la personne de référence (N=1124)

Charge de remboursement de crédits à la consommation	Remboursement mensuel de crédits à la consommation	
	Montant médian	Montant moyen
Lourde charge	250€	398€
Charge moyennement lourde	230€	308€
Charge considérée comme non problématique	220€	286€
Charge de remboursement de crédits à la consommation	Revenu mensuel disponible du ménage après remboursement	
	Montant médian	Montant moyen
Lourde charge	1124€	1667€
Charge moyennement lourde	2164€	2204€
Charge considérée comme non problématique	2496€	2692€

Source: SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie – Direction générale Statistique et Information économique, SILC 2004, propres calculs.

L'avantage de cet indicateur réside dans le fait que le chef du ménage inclut dans l'estimation du ménage les besoins de ce dernier et tient également compte de l'éventail complet des revenus, dépenses (frais fixes et possibilités de consommation) et patrimoine. L'inconvénient de l'estimation subjective fournie par la personne interrogée réside souvent dans la sous-évaluation (Kempson, 2002: 24; Duygan & Grant, 2006:5). Les ménages ne veulent pas voir réellement leur propre situation, ou une personne peut refuser de faire part à l'intervieweur de ses difficultés financières. L'estimation subjective présente l'autre inconvénient de dépendre de caractéristiques de la personne interrogée telles que l'âge ou le revenu.

Parmi les ménages dont la personne de référence considère la charge de remboursement comme lourde (N=408), deux tiers ne sont pas précarisés (64%). Environ un cinquième (19%) est à la fois précarisé avant et après remboursement. Les autres sont précarisés suite au remboursement. Seulement 54% des ménages précarisés (en prenant pour base le revenu standardisé après remboursement de la charge de crédit) tant avant qu'après remboursement de crédits à la consommation considèrent le remboursement comme une lourde charge. Dans les ménages se situant sous le seuil de pauvreté après remboursement de crédits à la consommation, ce pourcentage est de 60% et dans les ménages qui n'ont jamais été précarisés, ce pourcentage est de 29%. Un troisième inconvénient est l'inadéquation des indicateurs subjectifs pour suivre des évolutions dans le temps, car ils indiquent souvent des fluctuations (Van den Bosch, 2001). En outre, les réponses à de telles questions subjectives dépendent grandement de la place qu'elles occupent dans le questionnaire (Van den Bosch, 2001). Enfin, cet indicateur présente un inconvénient

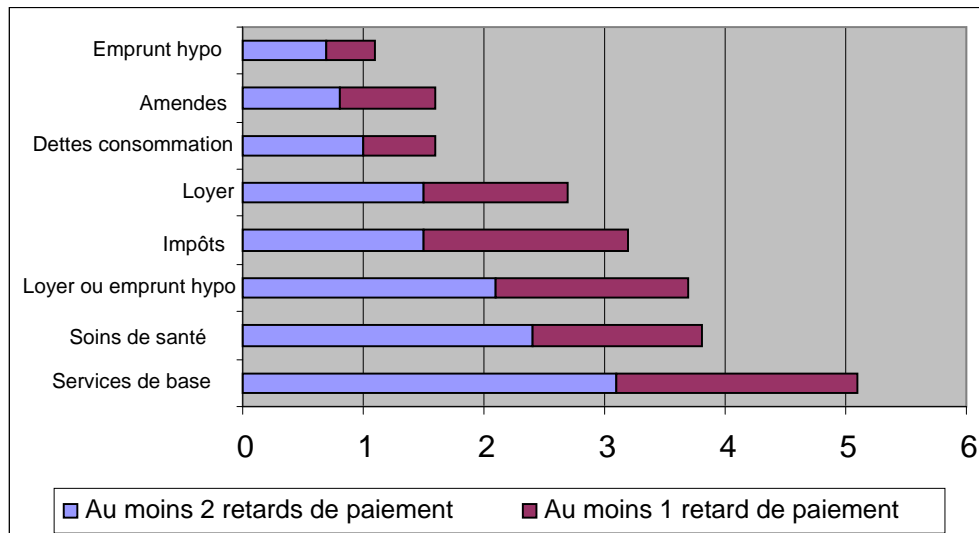
supplémentaire dans la perspective de comparaisons internationales. C'est ainsi que, dans certains pays, une charge est plus facilement décrite comme problématique que dans d'autres pays, en fonction du degré d'optimisme ou de pessimisme.

5.7. Indicateur 6: Pourcentage de personnes qui vivent dans des ménages se trouvant au moins par deux fois en défaut de paiement pour des services de base

Les arriérés de paiement constituent une source importante d'informations sur l'endettement problématique. Divers indicateurs de situations d'endettement problématique ont, dans la littérature, été définis sur la base des arriérés de paiement. Sont considérées par Kempson comme des personnes ayant des arriérés problématiques (Eurostat, 2006c) les personnes se trouvant en défaut de paiement pour des contrats de crédit (en ce compris les paiements par cartes de crédit non réglés) et pour des factures et paiements du ménage (impôts, loyer, eau, électricité, gaz, etc.) pendant plus de trois mois. Au Royaume-Uni, le Département du Commerce et de l'Industrie (2004) décrit les personnes à endettement problématique comme des personnes se trouvant en défaut de paiement pour des dettes crédit et/ou des factures de gaz, d'eau, d'électricité, pour des loyers ou des impôts pendant plus de 3 mois. Serail (2004) considère les ménages dont le revenu équivalait au maximum à 150 % du minimum social net comme ayant un endettement problématique 'lorsque les obligations relatives aux emprunts non hypothécaires sont supérieures ou égales à la capacité de remboursement du ménage ET lorsqu'il existe des arriérés de paiement de 6 mois ou plus pour des charges d'habitation (loyer ou emprunt hypothécaire), pour des factures en cours et/ou pour le chauffage et l'eau, la mutuelle, les impôts, le téléphone et pour les frais de scolarité.

Dans l'enquête SILC 2004, les défauts de paiement sont inventoriés sur la base de la question posée à la personne de référence du ménage 'Durant les 12 mois passés, est-il arrivé que votre ménage n'ait pas été en mesure de payer (à temps) une ou plusieurs des factures suivantes?'. Les réponses possibles sont 'jamais', 'une fois', 'deux fois ou plus' ou 'pas d'application'. Le nombre de paiements en retard est une indication de l'ampleur structurelle des difficultés financières. Etant donné que pour tous les ménages, la différence n'a pas été clairement établie entre 'jamais' et 'pas d'application', les ménages ayant des arriérés pour un loyer, un emprunt hypothécaire ou des crédits à la consommation ne peuvent pas être mis en relation avec les ménages qui paient un loyer ou remboursent un emprunt hypothécaire ou un crédit à la consommation. Pour cette raison, les données relatives aux défauts de paiement sont toujours calculées pour la population totale.

Figure 17: Pourcentage de personnes qui vivent dans des ménages ayant au moins un ou deux retards de paiement pour des services de base, des soins de santé, un loyer ou un emprunt hypothécaire, des impôts, des crédits à la consommation, des amendes ou emprunt hypothécaire



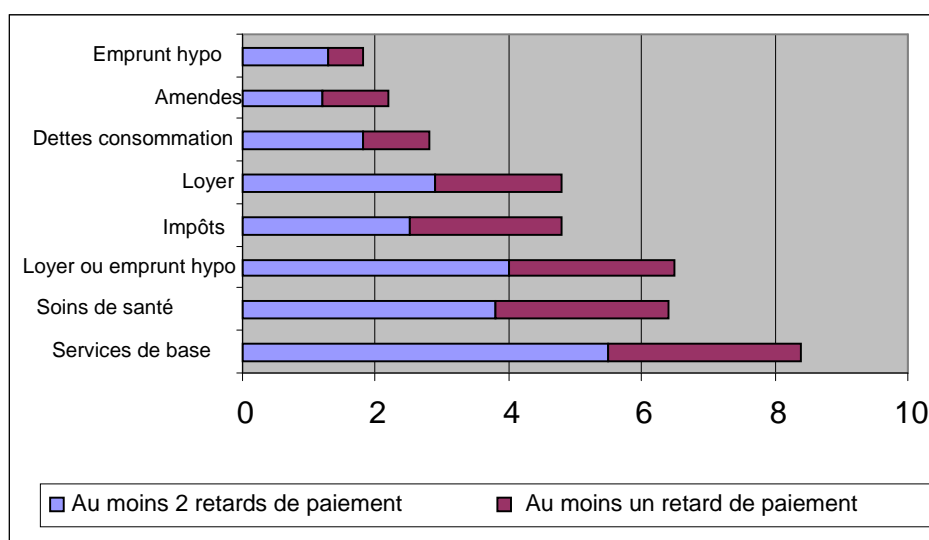
Source: SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie – Direction générale Statistique et Information économique, SILC 2004, propres calculs.

La Figure 17 illustre le pourcentage de personnes qui vivent dans des ménages ayant des retards de paiement pour divers postes de dépenses. Les arriérés les plus fréquents concernent les services de base (5%), suivis par les arriérés pour les soins de santé et les charges d'habitation (loyer ou emprunt hypothécaire). Pour les deux types de dépenses, un petit quatre pour cent de la population ne peut pas satisfaire à ses obligations financières. Ensuite viennent les impôts (3%). Même quand on considère la population se trouvant au mois par deux fois en défaut de paiement, c'est le même ordre d'importance des postes de dépenses problématiques qui reste d'application.

Ces chiffres correspondent à ceux de l'enquête ECHP (voir Annexe 3). Dans l'enquête ECHP également, les arriérés de paiement pour les services de base constituent la majorité. Ceux-ci sont suivis par arriérés de paiement pour les loyers ou les emprunts hypothécaires. Les arriérés de paiement pour les soins de santé ne font pas l'objet de questions dans l'enquête ECHP. C'est fut le cas pour toutes les vagues de 1995 à 2001. En se basant sur l'analyse de l'endettement total pour un échantillon de personnes qui se sont présentées à un service de médiation de dettes dans les CPAS ou les CAW (Centra Algemeen Welzijnswerk) en Flandre, Ruelens et Nicaise (2002: 79-80) constatent que les dettes pour les services de base constituent la majeure partie de l'endettement total. Même la télédistribution et le raccordement à l'Internet sont inclus dans la catégorie services de base. Viennent ensuite les postes les plus importants - par ordre d'importance - les crédits (à la consommation et hypothécaires), les impôts, les taxes ou la TVA, les frais médicaux, les loyers et les amendes.

D'après le système d'enregistrement Tellus⁴² (voir Tableau 39 Annexe 4) des CAW en Flandre, les crédits à la consommation génèrent les dettes les plus importantes, suivis par les charges d'habitation, les dettes fiscales et les dettes de soins de santé. Les dettes pour les services de base n'ont pas été reprises à part dans Tellus. Ces données peuvent cependant être difficilement comparées aux données de l'enquête SILC car elles ne donnent aucune information sur les personnes à endettement problématique qui se trouvent en accompagnement.

Figure 18: Pourcentage de personnes ayant un revenu sous le revenu médian, qui vivent dans des ménages ayant au moins un ou deux retards de paiement pour raisons financières, et ce pour des services de base (N=6639), des soins de santé (N=6639), un loyer ou un emprunt hypothécaire (N=6642), des impôts (N=6638), un loyer (N=6639), des crédits à consommation (N=6639), des amendes (N=6638) ou un emprunt hypothécaire (N=6639)



Source: SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie – Direction générale Statistique et Information économique, SILC 2004, propres calculs.

En ce qui concerne la population dont le revenu se situe sous le revenu médian (Figure 18), nous constatons que le pourcentage de personnes ayant au moins un retard de paiement pour des factures d'électricité, d'eau ou de gaz est élevé (plus de 8%). Pour les loyers ou les emprunts hypothécaires et les soins de santé, ce pourcentage est de 6%. Pour tous les autres postes de dépenses, le pourcentage d'arriérés est également plus élevé pour les personnes dont le revenu se situe sous le revenu médian.

Les ménages peuvent également combiner des arriérés. 6,2 % de la population a au moins 2 retards de paiement pour des factures d'électricité, d'eau ou de gaz, des soins de santé, un loyer, un emprunt hypothécaire, des impôts, des crédits à la consommation ou des amendes⁴³.

⁴² http://www.centrumsschuldbemiddeling.be/Documenten/Ondersteuning/Schuldenaar/Tellus2005_SBM.pdf (20/06/07)

5.8. Indicateur 7: Pourcentage de personnes qui vivent dans des ménages se trouvant au moins par deux fois en défaut de paiement pour un ou plusieurs services de base

Nous examinons plus en détail les retards de paiement pour les services de base, à savoir les factures pour les services d'utilité publique, pour les loyers ou les emprunts hypothécaires et pour les soins de santé (Tableau 13). 5% de la population belge vit dans des ménages ayant au moins deux retards de paiement pour des factures d'électricité, d'eau ou de gaz, pour des soins de santé ou pour un loyer ou un emprunt hypothécaire. 1,5% de la population a au moins 2 retards de paiement pour deux de ces postes. 0,4% des personnes vit dans une famille ayant au moins 2 retards de paiement pour ces trois services de base. Le Tableau 14 reprend les mêmes chiffres pour les personnes ayant un revenu se situant sous le revenu médian. 9% de la population ayant un revenu se situant sous le revenu médian ont au moins deux retards de paiement pour un seul service de base. 6,2% des personnes ont au moins un retard de paiement pour 2 ou plusieurs postes. 1% a au moins deux retards de paiement pour les trois services de base.

Tableau 13: Pourcentage de personnes qui vivent dans des ménages ayant au moins un ou deux retards de paiements pour des services de base (électricité, eau ou gaz; loyer ou emprunt hypothécaire; soins de santé) (N=12966)

	Pour 1 poste	Pour 2 postes	Pour 3 postes	Au moins pour 1 poste
Au moins un retard de paiement	4,7%	2,7%	0,9%	8,3%
Au moins deux retards de paiement	3,1%	1,5%	0,4%	5,0%

Source: SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie – Direction générale Statistique et Information économique, SILC 2004, propres calculs.

Tableau 14: Pourcentage de personnes ayant un revenu sous le revenu médian, qui vivent dans des ménages ayant au moins un ou deux retards de paiement pour des services de base (électricité, eau ou gaz; loyer ou emprunt hypothécaire; soins de santé) pour des raisons financières (N=12966)

	Pour 1 poste	Pour 2 postes	Pour 3 postes	Au moins pour 1 poste
Au moins un retard de paiement	7,2%	4,6%	1,6%	13,4%
Au moins deux retards de paiement	5,4%	2,7%	0,8%	8,9%

Source: SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie – Direction générale Statistique et Information économique, SILC 2004, propres calculs.

Nous avons ensuite examiné comment des combinaisons possibles d'arriérés pour des services de base peuvent être mis en relation avec d'autres indicateurs de difficultés financières ou de privation (voir Tableau 33 et description y afférente à

l'Annexe 2). Le but est de vérifier si l'exclusion de certaines situations d'arriérés se justifie pour filtrer des situations d'endettement problématique. Nous avons constaté qu'une conception plus restrictive n'indiquait pas nécessairement des difficultés financières sensiblement plus nombreuses. C'est la raison pour laquelle nous avons opté pour l'indicateur suivant en matière d'endettement problématique pour les services de base: au moins deux arriérés de paiement pour un ou plusieurs postes de base. 5,9% de la population vivent dans des ménages ayant un endettement problématique pour les services de base. Il s'agit d'environ 600.000 personnes qui vivent dans des familles ayant au moins un retard de paiement pour au moins deux services de base ou ayant au moins deux retards de paiement pour au moins un service de base.

Tableau 15: Pourcentage de personnes qui vivent dans des ménages ayant des retards de paiement pour des crédits à la consommation, pour un loyer ou un emprunt hypothécaire, pour des soins de santé et/ou des services de base

	Pour 1 poste	Pour 2 postes	Pour 3 postes	Pour 4 postes	Au moins pour 1 poste
Au moins un retard de paiement	4,7%	2,6%	1,3%	0,1%	8,7%
Au moins deux retards de paiement	3,1%	1,5%	0,8%	0,0%	5,4%

Source: SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie – Direction générale Statistique et Information économique, SILC 2004, propres calculs.

Si nous examinons les arriérés de paiement pour les services de base en même temps que les arriérés pour les crédits à la consommation (Tableau 15), il apparaît que 9% de la population ont au moins retard de paiement pour ces quatre postes. Il s'agit d'une légère augmentation par rapport au pourcentage calculé sur la base des trois services de base. La même tendance vaut pour au moins deux retards de paiement pour un des quatre postes.

Tableau 16: Pourcentage de personnes (ayant un revenu se situant sous le revenu médian) se trouvant dans des situations d'endettement problématique pour les services de base, en fonction de la situation de crédit

Endettement problématique pour les services de base		
Situation de crédit	% personnes	Répartition (N=858)
Absence de crédits à la consommation ou d'emprunt hypothécaire	4,7%	37,7%
Crédit à la consommation	15,7%	34,9%
Emprunt hypothécaire	2,8%	13,5%
Emprunt hypothécaire et crédits à la consommation	7,1%	14,0%
Total	5,9%	100%
Endettement problématique pour les services de base avec revenu sous le revenu médian		
Situation de crédit	% personnes	Répartition (N=749)
Absence de crédits à la consommation ou d'emprunt hypothécaire	7,3%	41,0%
Crédits à la consommation	22,4%	33,2%
Emprunt hypothécaire	6,4%	12,1%
Emprunt hypothécaire et crédits à la consommation	15,4%	13,7%
Total	10,1%	100%

Source: SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie – Direction générale Statistique et Information économique, SILC 2004, propres calculs.

Le Tableau 16 illustre la situation de crédit des personnes dont l'endettement est problématique pour les services de base et des mêmes personnes avec un revenu sous le revenu médian. Un peu moins de 40% des personnes dans des ménages ayant des retards de paiement problématiques pour les services de base n'a contracté ni crédit à la consommation ni emprunt hypothécaire. 14% des personnes ont contracté un emprunt hypothécaire et un crédit à la consommation et 14% ont uniquement contracté un emprunt hypothécaire. La répartition de la population ayant des retards de paiement problématiques pour les services de base et un revenu sous le revenu médian est similaire. Les personnes ayant uniquement contracté des crédits à la consommation ont manifestement le plus de chances de se retrouver dans une situation d'endettement problématique (16%). Elles sont suivies par les personnes ayant contracté un emprunt hypothécaire et un crédit à la consommation, lesquelles courent le risque de retards de paiement problématiques à raison de 7%. Il en va de même pour les personnes ayant un revenu sous le revenu médian. 22% de la population ayant un revenu situé sous le revenu médian et ayant uniquement contracté des crédits à la consommation ont des retards de paiement pour les services de base.

En ce qui concerne le rapport entre les crédits et la précarité d'existence, nous constatons que 11% des ménages ayant contracté des crédits à la consommation sont précarisés (N=1127). Parmi les ménages précarisés, 15% ont contracté des crédits à la consommation (N=869). Si nous examinons la population dont l'endettement est problématique pour les services de base par rapport aux crédits à la consommation, nous constatons que 61% des personnes qui font partie de ménages ayant des retards de paiement pour des crédits à la consommation vivent dans une situation d'endettement problématique en ce qui concerne les services de base. 16% des personnes dont l'endettement est problématique pour les services de base ont des retards de paiement pour des crédits à la consommation. Pour les

personnes ayant un revenu situé sous le revenu médian et des retards de paiement pour des crédits à la consommation ou des emprunts hypothécaires, respectivement 77% et 57% ont un endettement problématique pour les services de base. Parmi les personnes ayant un revenu situé sous le revenu médian et des retards de paiement problématiques pour les services de base, moins de 1% a des retards de paiement pour des emprunts hypothécaires ou pour des crédits à la consommation.

5.9. Indicateur 8: Retards de paiement pour des crédits à la consommation

En prenant pour base l'enquête SILC 2004, nous pouvons vérifier le pourcentage de personnes qui vivent dans un ménage se trouvant 'une fois' ou 'deux fois ou plus' en défaut de paiement pour des crédits à la consommation. 1% de la population vit dans des ménages ayant au moins deux retards de paiement pour ce type de crédit. 1,6 % de la population vit dans des ménages ayant au moins un retard de paiement. Ce chiffre correspond à celui de l'enquête ECHP 2001. 1,8% de la population a renseigné des retards de paiement pour des crédits à la consommation⁴⁴. Il s'agit d'un chiffre plutôt bas si on le compare au pourcentage (difficilement comparable) de retards de paiement enregistrés à la Centrale des crédits aux particuliers. 4,2% des adultes (BNB, 2005: 29) étaient enregistrés en 2004 comme ayant contrats défaillants pour des crédits à la consommation ou des emprunts hypothécaires.⁴⁵ Dans l'enquête SILC, 2,3% de la population totale ou 1,9% des adultes⁴⁶ renseigne des retards de paiement pour des crédits à la consommation ou des emprunts hypothécaires.

5.10. Indicateur 9: Pourcentage de personnes qui vivent dans des ménages touchés par la coupure ou la restriction de la fourniture d'électricité, d'eau ou de gaz

Des arriérés de paiement peuvent avoir des conséquences directes telles que la coupure de l'alimentation en électricité ou en eau. Dans l'enquête SILC 2004, des questions portaient sur la coupure ou la restriction de l'alimentation en électricité, eau et gaz pour les ménages ayant des paiements en retard pour les services de base. Les questions portant sur la coupure ou la restriction de la fourniture en eau et en gaz sont judicieuses. Elles ne peuvent toutefois pas être utilisées pour élaborer des indicateurs, car les nombres sont trop petits. C'est la raison pour laquelle les questions sur la coupure et la restriction de l'alimentation en gaz, en électricité et en eau ont été regroupées.

14% des personnes qui vivent dans des ménages ayant des paiements en retard pour l'électricité, l'eau et le gaz a du faire face à une coupure ou à une restriction de l'alimentation en électricité, eau ou gaz (N=745). Par rapport à l'ensemble de la population, 0,7 % des personnes a du faire face à une coupure ou une restriction de l'alimentation en électricité, eau ou gaz (N=12971). Parmi tous les ménages, 0,6% a

⁴⁴ Entre 1995 et 2001 ce pourcentage a varié de 2,3% à 3,5%.

⁴⁵ Relativement aux critères pour l'enregistrement des arriérés à la Centrale des Crédits aux Particuliers, voir Annexe 6.

⁴⁶ Personnes de 18 ans ou plus.

vécu une coupure ou une restriction de l'alimentation en électricité, eau ou gaz (N=5275). 12% (N=293) des ménages ayant des paiements en retard pour les services de base ont vécu une coupure ou une restriction de l'alimentation en électricité, eau ou gaz. Nous pouvons comparer les chiffres aux données administratives (voir Tableau 17). La matière relève cependant de la compétence des régions. Différents critères et systèmes sont utilisés au sein des régions. C'est la raison pour laquelle les chiffres des différentes régions ne sont pas comparables et ne sont pas totalisables pour la Belgique. Le pourcentage de ménages ayant vécu une suppression de la livraison minimale d'électricité est inférieur à 0,05%. Pour le gaz également, les pourcentages sont infimes. En Belgique, des compteurs de budget et/ou des limiteurs de flux sont installés dans 1,1% des ménages. Ces chiffres correspondent à ceux fournis par l'enquête SILC, le pourcentage dans l'enquête SILC (pour les personnes) étant encore plus petit.

L'inconvénient de cet indicateur réside toutefois dans le fait que les nombres sont infimes pour être utilisés comme indicateur de la surveillance de la politique et que l'interprétation de l'indicateur diffère en fonction des régions. De même, la fiabilité des données n'est pas très grande. Pour cette question, le filtre est constitué par la question sur les arriérés et il n'existe aucune de période de référence pour la question.

Tableau 17: Nombre de ménages où des coupures ont eu lieu, où des compteurs de budget et/ou des limiteurs de flux ont été installés, par rapport au nombre total de ménages dans la région/en Belgique

	Région flamande	Région wallonne	Région de Bruxelles-Capitale	Belgique
Suppression de la fourniture minimale d'électricité	342 0,0%	31 0,0%	?	
Coupure de la fourniture de gaz	1199 0,0%	4461 0,3%	?	
Compteur de budget actif plus limiteur de flux (a)	15901 0,6%	19000 1,3%	\	
Limiteur(s) de flux actif(s)	3292 0,1%	\	9355 1,9%	
Compteur de budget actif et/ou limiteur de flux ((a) + (b))	19193 0,8%	19000 1,3%	9355 1,9%	47548 1,1%

Source : Observatoire du Crédit et de l'endettement (2006), p. 9⁴⁷.

⁴⁷ Sur la base des rapports 2005 de la VREG (Région flamande), du CWaPE (Région wallonne) et de SIBELGA (Région de Bruxelles-Capitale). '?' = pas (encore) ??? de questions données pour 2005 pas (encore) demandées. '\ ' = données indisponibles car incompatibilité avec la législation en vigueur.

5.11. Liste récapitulative des indicateurs d'endettement problématique

Intitulé	Pourcentage de personnes (encore plus) précarisées suite au remboursement de crédits à la consommation par rapport à la population totale (= situation 2 et 3)	Augmentation de l'écart de pauvreté après remboursement du crédit à la consommation (= situation 2 et 3)	Pourcentage de personnes qui vivent dans un ménage pour lequel le rapport remboursement de crédits à la consommation/revenu est supérieur à 20%	Pourcentage de personnes (encore plus) précarisées suite au remboursement de crédits à la consommation après paiement des charges d'habitation
Type d'indicateur	Objectif	Objectif	Objectif	Objectif
Basé sur	Montant du remboursement du crédit à la consommation et revenus	Montant du remboursement du crédit à la consommation et revenus	Montant du remboursement du crédit à la consommation et revenus	Revenus, montant de la dette de consommation, montant des charges d'habitation
Calcul	(revenus du ménage – montant du remboursement)/ échelle d'équivalences) par rapport au seuil de pauvreté de 60%	Ecart de pauvreté moyen total après remboursement – écart de pauvreté moyen total avant remboursement	Montant du remboursement/ revenus du ménage >20%	(revenus du ménage – montant des charges d'habitation + montant des crédits à la consommation)/échelle d'équivalences par rapport au seuil de pauvreté de 60%
Inconvénients	<ul style="list-style-type: none"> - Périodes de référence différentes pour les revenus et le montant du remboursement - Mesure limitée du montant des crédits à la consommation - Fluctuation du seuil de pauvreté même 	<ul style="list-style-type: none"> - Périodes de référence différentes pour les revenus et le montant du remboursement - Mesure limitée du montant des crédits à la consommation 	<ul style="list-style-type: none"> - Périodes de référence différentes pour les revenus et le montant du remboursement - Mesure limitée du montant des crédits à la consommation - Rapport ne tient pas compte du lien entre le niveau des revenus et le montant du remboursement du crédit 	<ul style="list-style-type: none"> - Inadéquation de la définition du coût total du logement - Périodes de référence différentes pour les revenus et le montant du remboursement - Mesure limitée du montant des crédits à la consommation
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> - Clarté conceptuelle - Relation claire avec la précarité d'existence 	Tient compte du 'manque' de revenus et du nombre de personnes se situant sous le seuil de pauvreté	Clarté conceptuelle	Tient compte des frais fixes
Pertinence	Indicateur primaire (indicateur de base)	Indicateur secondaire (indicateur de soutien)	Indicateur secondaire (indicateur de soutien)	Indicateur supplémentaire (niveau le plus bas)
Pourcentage	5%	0,01%	4%	3%
Variantes	Pour la situation 2 (2,8%) Pour la situation 3 (2,3%) Pour différents seuils de pauvreté	Pour la situation 2 (0,004%) Pour la situation 3 (0,005%) Pour différents seuils de pauvreté		

Intitulé	Pourcentage de personnes qui vivent dans un ménage considérant le remboursement de crédits à la consommation comme une lourde charge	Pourcentage de personnes qui vivent dans un ménage se trouvant au moins par deux fois en défaut de paiement pour un ou plusieurs service de base	Pourcentage de personnes qui vivent dans un ménage ayant au moins 2 arriérés de paiement pour des crédits à la consommation	Pourcentage de personnes qui vivent dans un ménage ayant au moins 2 arriérés de paiement pour des services de base	Pourcentage de personnes touchées par une coupure ou une restriction de la fourniture d'électricité, d'eau ou de gaz
Type d'indicateur	Subjectif	Objectif	Objectif	Objectif	Objectif
Basé sur	Estimation de la charge de remboursement par la personne de référence du ménage	Arriérés de paiement pour des factures d'électricité, d'eau ou de gaz, pour le loyer ou l'emprunt hypothécaire ou pour les soins de santé	Arriérés de paiement pour des crédits à la consommation	Arriérés de paiement pour des services de base	Coupures de la fourniture
Inconvénients	<ul style="list-style-type: none"> - Estimation subjective qui peut dépendre de caractéristiques socio-économiques ou démographiques - Possibilité de sous-évaluation - Fortement dépendant de la place dans le questionnaire - Interprétation difficile des tendances 	Formulation de la question (en 2004) ne contient pas explicitement 'pour des raisons financières'	<p>Ne tient pas compte d'autres arriérés de paiement ou de la situation d'endettement globale</p> <p>Très petits nombres pour le suivi d'une évolution</p>	Ne tient pas compte d'autres arriérés de paiement ou de la situation d'endettement globale	<ul style="list-style-type: none"> - Interprétation non uniforme pour toutes les régions - Très petits nombres pour le suivi d'une évolution
Avantages	La personne de référence inclut dans son estimation la situation financière globale du ménage (frais fixes, revenus, patrimoine, besoins, ...)	Indication claire de la situation problématique en matière de droits de base Postes importants pour les arriérés	Indication de la situation problématique en matière de crédit	Poste le plus important pour les arriérés	Indication importante de conséquences très problématiques de l'endettement
Pertinence	Indicateur secondaire (indicateur de soutien)	Indicateur primaire (indicateur de base)	Indicateur supplémentaire (niveau le plus bas)	Indicateur supplémentaire (niveau le plus bas)	Indicateur supplémentaire (niveau le plus bas)
Pourcentage Variantes	8 % Pour les ménages ayant des crédits à la consommation	6%	1% Par rapport à la population ayant des crédits conso ou ayant des revenus se situant sous le revenu médian	3% Pour la population ayant des revenus se situant sous le revenu médian	1% Pour la population ayant des arriérés de paiement pour l'électricité, l'eau ou le gaz

6. Quel est le profil de la population se trouvant aux prises avec une situation d'endettement problématique ou de surendettement?

6.1. Quels sont les ménages (encore plus) précarisés suite au remboursement de crédits à la consommation?

Nous commençons par le profil de la population qui se retrouve sous le seuil de pauvreté suite au remboursement de dettes de crédit ou qui était déjà précarisée, mais qui, après remboursement, tombera encore davantage sous le seuil de pauvreté. Nous examinerons ensuite le profil des personnes précarisées par rapport aux personnes que les crédits à la consommation appauvrissent (encore plus). Le Tableau 18 décrit le pourcentage du risque de pauvreté et la répartition de la population (encore plus) précarisée suite au remboursement de crédits à la consommation, en fonction des caractéristiques personnelles et familiales.

Tableau 18: Profil de la population (encore plus) précarisée à cause de son endettement (= situation 2 et 3)

	RISQUE	REPARTITION
CARACTERISTIQUES DE LA PERSONNE DE REFERENCE		
Âge de la personne de référence	(N=12969)	(N=762)
16-24 ans	14,6	3,7
25-49 ans	7,0	75,1
50-64 ans	3,6	17,5
65-74 ans	1,2	2,5
75 ans ou plus	0,7	1,1
Sexe de la personne de référence	(N=12914)	(N=760)
Masculin	4,3	65,2
Féminin	7,8	34,8
Statut d'activité de la personne de référence	(N=12942)	(N=762)
Actif	4,6	55,0
Chômeur	16,8	25,7
Pensionné	1,8	8,3
Autre inactif	9,3	11
Etat civil de la personne de référence	(N=12787)	(N=758)
Célibataire	6,5	17,7
Marié	4,6	60,1
Divorcé	7,8	17,7
Veuf/Veuve	3,5	4,5
Niveau scolaire de la personne de référence	(N=12683)	(N=745)
Faible	8,0	54,1
Moyen	4,7	32,7
Haut	2,3	13,2

CARACTERISTIQUES DES MEMBRES DU MENAGE		
Âge des membres du ménage	(N=12971)	(N=762)
<16 ans	8,9	31,4
16-24 ans	7,1	15,5
25-49 ans	5,6	40,0
50-64 ans	3,0	10,2
65-74 ans	1,1	1,9
75 ans ou plus	0,7	1,0
CARACTERISTIQUES DU MENAGE		
Intensité de travail du ménage (IT)	(N=10975)	(N=469)
Pas d'enfant à charge, IT=0	5,6	10,8
Pas d'enfant à charge, 0<IT<0,5	2,8	7,1
Pas d'enfant à charge, IT=1	1,8	4,6
Enfants à charge, IT=0	20,3	21,3
Enfants à charge, 0<IT<0,5	18,3	13,7
Enfants à charge, 5<IT<1	7,9	27,1
Enfants à charge, IT=1	3,0	15,5
Type de ménage	(N=12971)	(N=762)
Isolé	3,5	9,3
2 adultes < 65 ans	3,4	9,4
2 adultes ≥ 65 ans	0,8	1,7
Autre ménage sans enfants	1,6	3,0
Ménage monoparental, 1 ou plusieurs enfants	13,8	15,5
Couple, 1 enfant	4,8	10,0
Couple, 2 enfants	5,5	16,6
Couple, 3 ou plusieurs enfants	10,6	23,2
Autre ménage	7,0	11,3
Locataire/propriétaire	(N=12966)	(N=762)
Locataire	10,9	55,5
Propriétaire/habitant à titre gratuit	3,1	44,5
Quintile	(N=12971)	(N=762)
1er quintile	18,5	7,2
2ème quintile	5,4	21,1
3ème quintile	1,2	4,6
4ème quintile	0,4	1,6
5ème quintile	0,2	0,7
Région	(N=12971)	(N=762)
Région de Bruxelles-Capitale	10,3	19,6
Région flamande	3,3	37,3
Région wallonne	6,8	43,2
Densité de population	(N=12971)	(N=762)
Forte densité	6,4	66,7
Densité moyenne	3,7	30,3
Faible densité	3,5	3
Total	5,1	100

Source: SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie – Direction générale Statistique et Information économique, SILC 2004, propres calculs.

Il ressort du Tableau 18 que le risque de (plus grande) précarité d'existence suite au remboursement de charges de crédit à la consommation diminue selon que l'âge de la personne de référence augmente et varie de 15% chez les chefs de ménage les plus jeunes à 1% chez les chefs de ménage de 75 ans ou plus. Pour trois quarts des personnes (encore plus) précarisées suite au remboursement de crédits à la consommation, le chef de famille est âgé de 25 à 49 ans. Concernant l'âge des

personnes mêmes (et donc pas de la personne de référence), nous constatons que 40% des personnes (encore plus) précarisées en raison de crédits à la consommation appartiennent à la catégorie d'âge de 25 à 49 ans. Près d'une personne sur trois est un enfant. En matière d'âge, nous retrouvons donc des schémas semblables à ceux de la partie 4.2., pour ce qui est des contractants de crédits conso.

Ceci s'applique également à la répartition de la population qui s'appauvrit (encore plus) suite au remboursement de crédits, en fonction du type de ménage. Plus des trois quarts de la population ayant contracté des crédits à la consommation vivent dans des ménages avec enfants. Sont surtout représentés ici les couples avec trois enfants ou plus (23%). Ils sont suivis par les couples avec deux enfants (17%) et les familles monoparentales (16%). Un dixième des personnes ayant contracté des crédits à la consommation sont des isolés. La probabilité de précarité (encore plus grande) en raison de crédits à la consommation est en revanche la plus élevée chez les familles monoparentales et les couples avec trois ou quatre enfants. Pour ces familles, le risque de pauvreté est respectivement de 14% et de 11%. Pour l'ensemble des ménages avec enfants, le risque de pauvreté en raison de dettes est plus élevé que pour les ménages sans enfants à charge. Nous retrouvons également cette tendance si nous examinons les personnes (encore plus) précarisées à cause de crédits, en fonction de l'intensité de travail du ménage. Le risque de pauvreté des familles ayant une même intensité de travail, mais qui comptent des enfants, est toujours bien plus élevé que le risque que courent des ménages sans enfants. Ce risque est maximal pour des ménages où aucun membre n'a d'emploi rémunéré et pour des ménages où l'intensité de travail est faible. En ce qui concerne l'intensité de travail, la probabilité d'endettement problématique diminue (fortement) selon que l'intensité de travail du ménage augmente (de 6% à 2% pour les ménages sans enfants et de 20% à 3% pour les ménages avec enfants). En ce qui concerne la répartition de la population ayant contracté des crédits à la consommation, en fonction de l'intensité de travail, plus de 40% de celle-ci vivent dans des ménages à intensité de travail élevée ($>0,5$) et comptant des enfants. 35% des personnes vivent dans des ménages à faible intensité de travail ($<0,5$) et comptant des enfants. Environ 20% des personnes vivent même dans des ménages où aucun membre n'a d'emploi rémunéré. Un quart de la population ayant contracté des crédits à la consommation vit dans des ménages sans enfants à charge. 10% de la population vivent dans des ménages sans enfants et sans emploi rémunéré.

Lorsque le chef de famille est une femme, le risque de crédits à la consommation problématiques est environ deux fois aussi élevé (8%) que lorsque la personne de référence est un homme. Deux tiers de la population ayant contracté des crédits à la consommation vivent dans des ménages dont le chef est un homme.

Plus de la moitié des personnes qui vivent dans des ménages ayant contracté des crédits à la consommation ont un chef de famille actif. Dans un ménage sur quatre, la personne de référence est au chômage. Un peu plus d'un ménage sur dix a pour chef un autre inactif. La catégorie des chefs de ménage pensionnés est la moins nombreuse et présente à nouveau le risque le plus faible. Les personnes qui vivent dans des ménages dont le chef est au chômage forment par contre un groupe à risque. Pour celles-ci, le pourcentage du risque de pauvreté en raison de crédits à la consommation est de 17%.

Nous constatons ensuite que pour plus de la moitié de la population qui s'appauvrit (encore plus) après remboursement de crédits à la consommation, le chef de famille est peu scolarisé. Un tiers de la population vit dans des ménages dont la personne de

référence est moyennement scolarisée et un peu plus d'un dixième de la population vit dans des ménages dont le chef a un niveau de scolarisation élevé. Le risque de précarité (encore plus grande) en raison de crédits à la consommation diminue selon que le niveau de scolarisation de la personne de référence augmente: il est de 8% chez les chefs de famille les moins scolarisés et de 2% chez ceux ayant bénéficié d'une scolarité plus longue.

Nous constatons finalement que deux tiers des personnes (encore plus) précarisées vivent dans des ménages dont la personne de référence est mariée. Les chefs de famille divorcés et célibataires représentent chacun 17%. Le risque d'endettement problématique est réparti de manière relativement uniforme entre les divers groupes. Néanmoins, les personnes divorcées courent le plus grand risque (8%). Elles sont suivies par les célibataires, dont le risque est de 7%.

Si nous examinons la répartition de la population ayant contracté des crédits à la consommation, en fonction de leurs revenus, il apparaît que les trois quarts des personnes qui sont déjà pauvres et qui s'appauvrissent encore après remboursement de crédits à la consommation ou qui sont précarisées en raison de crédits à la consommation, se situent dans le premier quintile. Un cinquième se situe dans le deuxième quintile. Les trois catégories de revenu restantes représentent à peine 6% de la population (encore plus) précarisée en raison de crédits à la consommation. Les personnes aux revenus les plus faibles courent un risque de s'appauvrir (encore plus) en raison de crédits à la consommation, lequel risque est de 19%. Le risque diminue déjà fortement dans le deuxième quintile, où le risque est de 5%. Dans les quintiles restants, le risque de précarité (encore plus grande) en raison de crédits à la consommation est de 1% ou moins.

Nous constatons ensuite que les locataires représentent la plus grande part des personnes (encore plus) précarisées en raison de crédits à la consommation (55%). Ils courent un bien plus grand risque que les propriétaires, équivalant à 11% (contre 3% pour les propriétaires).

Les régions les plus peuplées comptent deux tiers des personnes (encore plus) précarisées en raison de crédits à la consommation. Dans les zones moyennement peuplées habitent 30% de la population ayant contracté des crédits à la consommation. Dans les zones peu peuplées, 3% seulement des habitants courent un risque de pauvreté. Les zones fortement peuplées présentent le risque le plus élevé de tomber (encore davantage) sous le seuil de pauvreté en raison de crédits à la consommation (6%). Ce risque diminue selon que la région est moins peuplée.

En ce qui concerne la répartition entre les régions, la Flandre connaît une sous-représentation (37%) et la Région de Bruxelles-Capitale une forte surreprésentation (20%). Le risque d'une (plus grande) précarité en raison de crédits à la consommation est ventilé en fonction des régions: il apparaît que le risque est le plus élevé à Bruxelles, avec 10%. En Région wallonne, le risque est de 7%. En Flandre, le risque est de 3%.

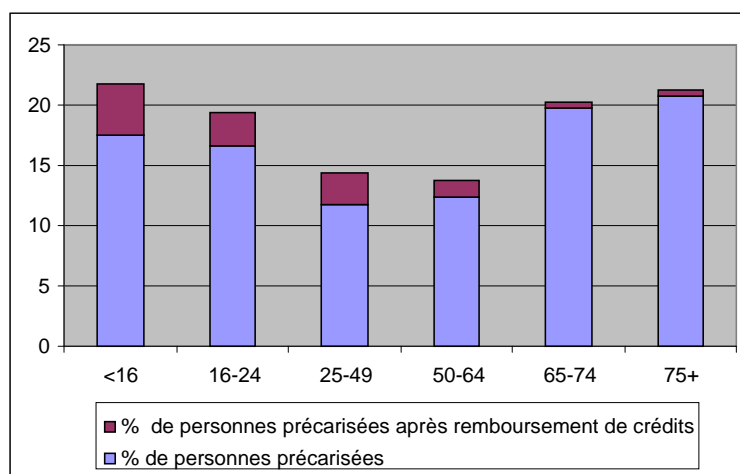
En guise de conclusion, nous pouvons dire que le fait d'avoir contracté des dettes de crédit n'est en soi pas problématique. L'endettement problématique est essentiellement présent dans les groupes plus faibles. Le crédit problématique apparaît surtout chez les jeunes et dans les jeunes ménages avec enfants. Par ailleurs, les groupes suivants présentent un risque élevé: les personnes qui vivent dans une famille dont le chef est au chômage, dont la personne de référence est

divorcée (et dans une moindre mesure isolée) et dont le chef est faiblement scolarisé. En outre, les personnes qui vivent dans des ménages ayant des enfants à charge et une intensité de travail faible ou nulle courent un risque élevé. Les locataires, les familles monoparentales et les ménages avec trois enfants ou plus sont aussi vulnérables. Les personnes à faibles revenus courent également un risque élevé de précarité (encore plus grande) en raison de crédits à la consommation. Les habitants de la Région de Bruxelles-Capitale (et de la Région wallonne) et de zones fortement peuplées constituent aussi des groupes à risques. Là où la souscription de crédits est répartie de manière relativement uniforme dans la population, avec une concentration dans les groupes du milieu, nous constatons que l'endettement problématique est surtout concentré dans des groupes à statut socio-économique faible.

6.2. Différences de profil des personnes (encore plus) précarisées suite au remboursement de crédits à la consommation?

Nous mettons en rapport le profil des ménages qui sont encore plus précarisés en raison de crédits à la consommation (= situation 3) et quelques caractéristiques limitées propres aux familles précarisées n'ayant pas contracté de crédits à la consommation (= situation 1) et aux ménages qui s'enfoncent encore davantage sous le seuil de pauvreté (= situation 2) après remboursement de crédits à la consommation. Nous nous demandons ici si les tendances connues sont renforcées dès que nous incluons dans l'analyse la précarité en raison de crédits à la consommation, ou si un glissement des groupes à risque s'opère. Nous procéderons de la sorte uniquement pour les caractéristiques du ménage considérées en tant qu'ensemble ou pour les caractéristiques des personnes dans ces ménages.

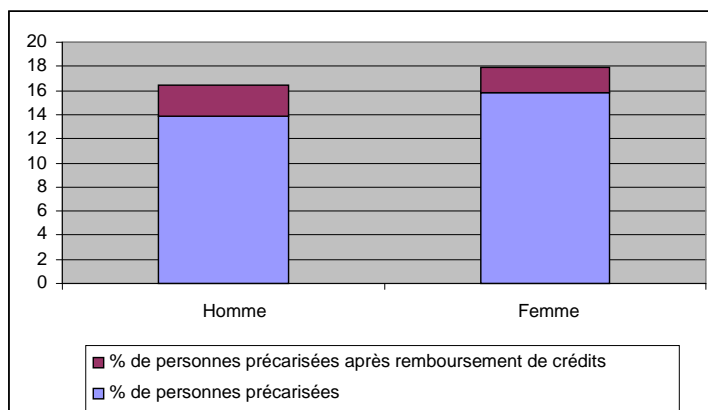
Figure 19: Risque de précarité et risque de précarité après remboursement de crédits à la consommation, en fonction du seuil de pauvreté de 60% pour les personnes dans les différentes catégories d'âge (N=12971)



Source: SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie – Direction générale Statistique et Information économique, SILC 2004, propres calculs.

En prenant pour base les pourcentages de risque de pauvreté habituels, les personnes âgées constituent le plus grand groupe à risque (risque de pauvreté de 20%), suivies par les enfants (18%) et les jeunes (17%). Si nous incluons cependant dans l'analyse, comme illustré à la Figure 19, les personnes précarisées en raison de crédits à la consommation, un glissement des groupes à risque s'opère. Le risque de précarité en raison de crédits à la consommation diminue selon que l'âge augmente. Les personnes âgées sont très peu précarisées en raison de crédits à la consommation (0,5%), tandis que les enfants (4%) et les jeunes (3%) sont les plus vulnérables. L'attention se focalise donc sur les familles avec (de jeunes) enfants en partant du point de vue de la précarité en raison de crédits à la consommation. Les enfants courent le plus grand risque de pauvreté lorsque le remboursement de crédits à la consommation est pris en compte, à savoir 22%. Il s'agit d'un risque un peu plus élevé que le risque pour les personnes de 75 ans et plus (21%).

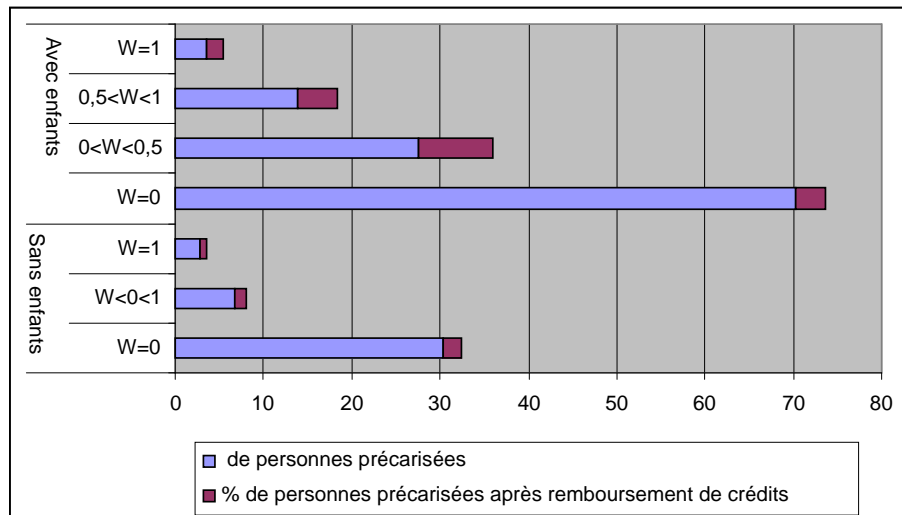
Figure 20: Risque de précarité et risque de précarité après remboursement de crédits à la consommation, en fonction du seuil de pauvreté de 60% pour les hommes et les femmes (N=12971)



Source: SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie – Direction générale Statistique et Information économique, SILC 2004, propres calculs.

En ce qui concerne le risque de pauvreté chez les hommes et les femmes (Figure 20), nous ne trouvons pas de confirmation pour les groupes à risque connus, en fonction du pourcentage du risque de pauvreté habituel. Les hommes courent un risque plus élevé de précarisation après remboursement de crédits à la consommation (3%) que les femmes (2%) (quoique cette différence ne soit pas significative). Le risque de précarité après (éventuel) remboursement de crédits à la consommation reste plus élevé chez les femmes (18%) que chez les hommes (17%).

Figure 21: Risque de précarité et risque de précarité après remboursement de crédits à la consommation, en fonction du seuil de pauvreté de 60% dans des ménages à intensité de travail différente (N=10975)



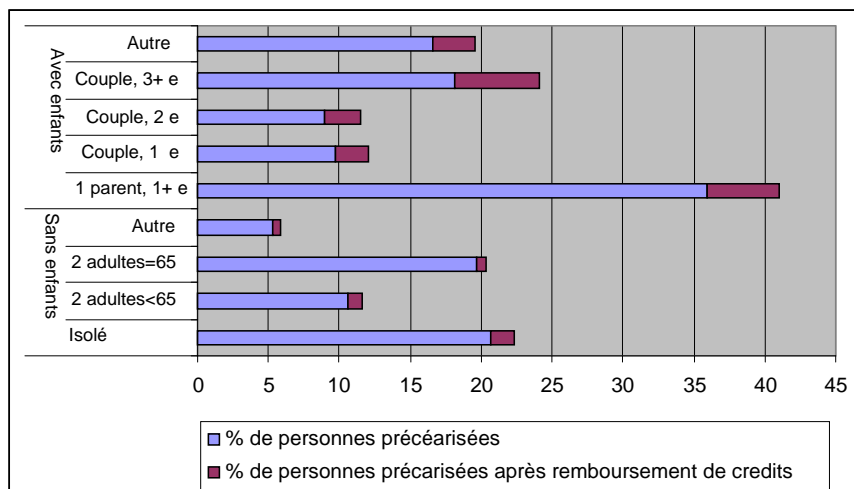
Source: SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie – Direction générale Statistique et Information économique, SILC 2004, propres calculs.

Dans

la

Figure 21, il apparaît que le risque de précarité en raison de crédits à la consommation est plus élevé pour les familles avec enfants (cf. ci-dessus) ayant une même intensité de travail. Ce sont surtout les ménages avec enfants ayant une intensité de travail comprise entre 0,5 et 1 qui courent un risque élevé (8% et 5%). Ceci correspond au pourcentage global du risque de pauvreté, excepté pour les ménages avec enfants où aucun membre n'a d'emploi rémunéré (ce qui peut être mis en rapport avec l'accès au crédit). Ces ménages ne courent pas de risque de pauvreté élevé après remboursement de crédits à la consommation (3%), comparativement à d'autres groupes. Lorsque nous examinons le pourcentage total du risque de pauvreté (compte tenu des ménages précarisés en raison de crédits à la consommation), les ménages avec enfants et sans emploi rémunéré restent de loin le groupe à risques le plus important, avec un risque de précarité exceptionnellement élevé de 74%.

Figure 22: Risque de précarité et risque de précarité après remboursement de crédits à la consommation, en fonction du seuil de pauvreté de 60% dans les divers types de ménage (N=12971)



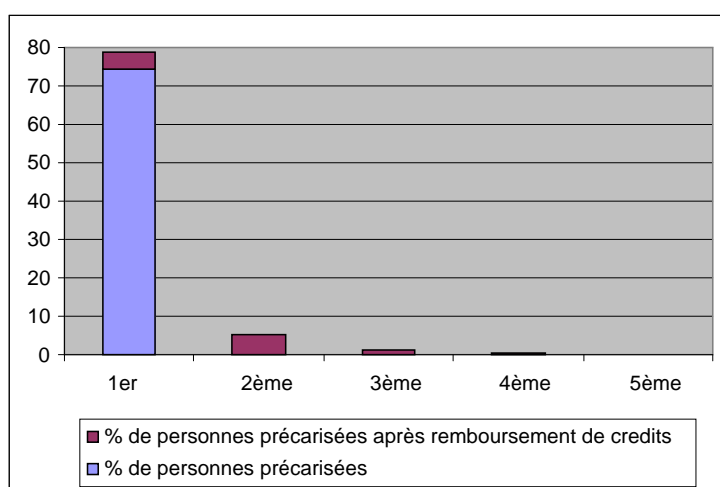
Source: SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie – Direction générale Statistique et Information économique, SILC 2004, propres calculs.

La

Figure 22 présente les personnes précarisées et les personnes précarisées après remboursement de crédits à la consommation, en fonction du type de ménage. Pour tous les types de ménages avec enfants, le risque de pauvreté en raison du remboursement de crédits à la consommation est à nouveau plus élevé que pour les ménages sans enfants. Les familles monoparentales (5%) et les couples avec trois enfants (6%) apparaissent comme étant des groupes à risque spécifiques. Les familles monoparentales constituent aussi clairement le groupe le plus vulnérable en fonction du pourcentage du risque de pauvreté qui est uniquement basé sur le revenu (36%). Ces familles sont (uniquement sur la base du revenu) suivies par les isolés (21%), les couples âgés (20%) et les familles avec trois enfants ou plus (19%). Le pourcentage global du risque de pauvreté (compte tenu des crédits à la consommation) est de loin le plus élevé pour les familles monoparentales (41%). A la deuxième place, viennent les couples avec trois enfants (24%) et ensuite les isolés (22%).

La Figure 23 illustre le risque de précarité (en raison de crédits à la consommation) en fonction des revenus. Le pourcentage du risque de pauvreté après remboursement de crédits à la consommation indique un plus grand risque de précarité dans le deuxième quintile (5,4%) que dans le premier quintile (4,5%). Ces deux premiers quintiles sont manifestement les plus vulnérables. Dans les autres quintiles, 1% ou moins des personnes sont précarisées. En fonction du pourcentage normal du risque de pauvreté, les pauvres n'apparaissent par définition que dans le premier quintile. Le pourcentage global du risque de pauvreté (compte tenu des crédits à la consommation) pour le premier quintile domine de beaucoup les autres quintiles.

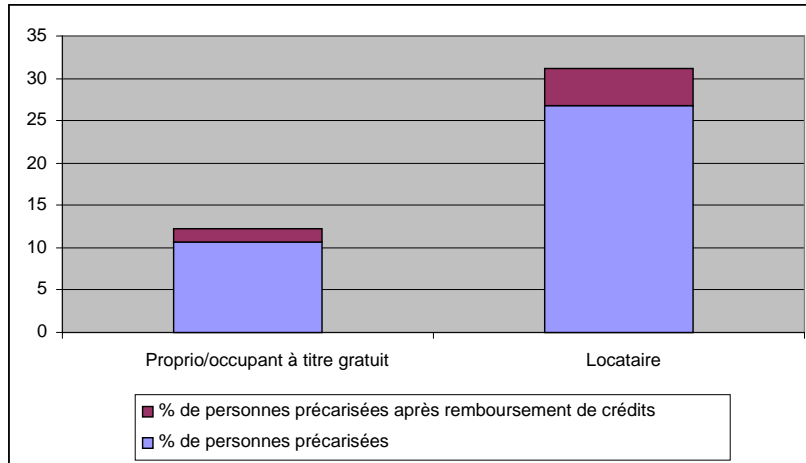
Figure 23: Risque de précarité et risque de précarité après remboursement de crédits à la consommation, en fonction du seuil de pauvreté de 60% par quintile (N=12971)



Source: SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie – Direction générale Statistique et Information économique, SILC 2004, propres calculs.

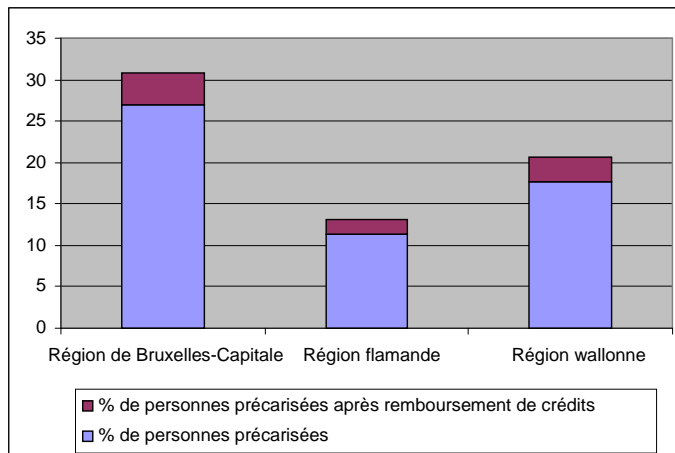
A la Figure 23, le pourcentage de personnes précarisées qui vivent dans des ménages n'ayant pas contracté de crédits à la consommation et le pourcentage de personnes (encore plus) précarisées en raison de crédits à la consommation suivent une même tendance. Les locataires courent un risque de précarité bien plus élevé après remboursement de crédits à la consommation (5%) que les propriétaires (2%). La différence de risque total de pauvreté (compte tenu du crédit) entre locataires et propriétaires a encore augmenté. Le risque équivaut à plus du double pour les locataires (31%) par rapport aux propriétaires (12%).

Figure 24: Risque de précarité et risque de précarité après remboursement de crédits à la consommation, en fonction du seuil de pauvreté de 60% pour les locataires et les propriétaires (N=12966)



Source: SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie – Direction générale Statistique et Information économique, SILC 2004, propres calculs.

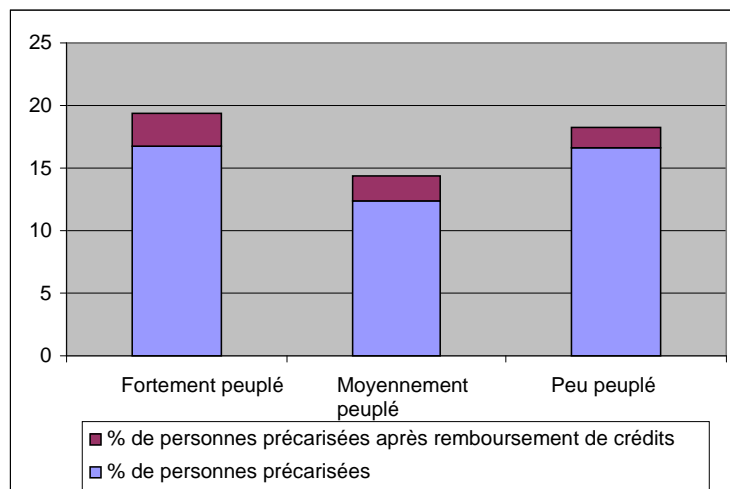
Figure 25: Risque de précarité et risque de précarité après remboursement de crédits à la consommation, en fonction du seuil de pauvreté de 60% par région (N=12971)



Source: SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie – Direction générale Statistique et Information économique, SILC 2004, propres calculs.

Figure 25 illustre les mêmes risques par région. Le risque de précarité après remboursement de crédits à la consommation suit aussi la tendance du risque global de pauvreté. La Région de Bruxelles-Capitale enregistre le score le plus élevé (4%), suivie par la Région wallonne (3%) et enfin par la Région flamande (2%). En ce qui concerne le risque global de pauvreté (compte tenu des crédits à la consommation), les différences entre les régions sont encore plus marquées. En Région de Bruxelles-Capitale, ce risque est de 31%, en Région wallonne de 21% et en Région flamande de 13%.

Figure 26: Risque de précarité et risque de précarité après remboursement de crédits à la consommation, en fonction du seuil de pauvreté de 60% pour des zones ayant une densité de population différente (N=12971)



Source: SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie – Direction générale Statistique et Information économique, SILC 2004, propres calculs.

En ce qui concerne le risque de précarité en raison de crédits à la consommation, en fonction de la densité de population (Figure 26), celui-ci est le plus élevé (3%) dans les zones à forte densité de population. Si l'on prend en compte les crédits à la consommation, la règle veut que – dans une mesure limitée – plus la densité de population est forte, plus le risque est élevé. Il s'agit en partie d'une inversion des groupes à risques sur la base des seuls revenus. Dans la zone la moins peuplée, il n'y a en effet aucun risque accru de précarité en raison de crédits à la consommation. En ce qui concerne le risque global de pauvreté (en incluant les personnes précarisées en raison de crédits à la consommation), les personnes vivant dans des zones fortement peuplées courent le risque le plus élevé (19%). Elles sont suivies de près par les personnes dans des régions peu peuplées (18%).

Le profil des personnes précarisées en raison de crédits à la consommation correspond dans une large mesure à celui des personnes précarisées (sur base des seuls revenus), mais il existe aussi plusieurs différences notoires et quelques tendances plus marquées. Si l'on prend en compte les remboursements pour des crédits à la consommation, le glissement majeur au niveau du profil réside dans le fait que les familles avec (de jeunes) enfants courent un risque élevé. Dans ce contexte, nous constatons une inversion en matière de catégories d'âge vulnérables. Les personnes jusqu'à 65 ans et plus précisément les jeunes et les enfants (et donc pas les personnes âgées) sont les groupes à risque les plus importants. En ce qui concerne la région et le locataire/propriétaire, la précarité après remboursement de crédits à la consommation est identique. En matière de densité de population et de quintiles, le profil des groupes à risque est légèrement infléchi car des zones rurales présentent moins de risques et car le rapport entre le premier et le deuxième quintile est inversé. Dans le deuxième quintile, on trouve un pourcentage plus élevé du risque de pauvreté après remboursement de crédits à la consommation que dans le premier. De même, le risque de pauvreté en raison de crédits à la consommation, en fonction du type de famille, correspond globalement à celui des familles

monoparentales et des familles avec trois enfants ou plus, mais pas au risque pour les isolés. En ce qui concerne l'intensité de travail, le profil des groupes vulnérables est similaire, quoique les familles avec enfants et sans emploi rémunéré aient un risque de pauvreté plutôt faible. Pour les autres caractéristiques de la population, l'image des groupes vulnérables est totalement inversée. Pour le sexe par exemple, les hommes ont notamment un risque plus élevé que les femmes.

6.3. Le profil de la population ayant des arriérés de paiement pour des services de base

Le Tableau 19 donne un aperçu du profil et de la répartition des ménages ayant des arriérés de paiement pour des services de base. Ces chiffres correspondent dans une large mesure aux tendances venant d'être décrites en recourant à l'indicateur de précarité en raison de crédits à la consommation (Tableau 18). Nous en concluons que les deux indicateurs d'endettement problématique, qui sont élaborés à partir d'autres informations provenant de l'enquête SILC (arriérés de paiement pour des services de base, montant du remboursement de crédits à la consommation et revenus. Les groupes qui courent un risque élevé d'endettement problématique sont les suivants: les enfants, les jeunes et les personnes de moins de 50 ans, les chômeurs et les autres inactifs, les célibataires et les divorcés, les personnes vivant dans des ménages dont le chef est peu scolarisé, les ménages avec enfants à charge dans lesquels aucun membre n'a d'emploi rémunéré ou l'intensité de travail varie de 0 à 0,5, ainsi que les familles monoparentales et les familles avec trois enfants ou plus. Les personnes à faibles revenus (premier ou deuxième quintile), les personnes habitant la Région de Bruxelles-Capitale (ou la Région wallonne) et vivant dans des régions fortement peuplées courent également plus de risques d'endettement problématique. Pour le sexe par contre, les deux indicateurs désignent des groupes différents. Selon l'indicateur sur la base de la précarité, ce sont les hommes (2,6%) qui courent un tel risque, légèrement supérieur à celui couru par les femmes (2,1%), qui n'est pas significatif. Lorsqu'on se base sur les arriérés de paiement, les femmes courent un risque singulièrement plus élevé.

Selon les deux indicateurs, de toutes les catégories d'âge, le fait d'avoir des enfants constitue le risque le plus élevé de se retrouver en situation d'endettement problématique. Cela tient aux risques élevés que courent les familles avec enfants, pour les indicateurs de situations d'endettement problématique.

Le risque d'arriérés problématiques pour les personnes qui vivent dans des familles (pauvres ou non) avec enfants (N=7070) est de 7,6%. Pour les personnes qui vivent dans des familles précarisées avec enfants, le risque d'arriérés problématiques est de 20,3%. Pour les personnes non précarisées qui vivent dans des familles avec enfants, ce chiffre est de 5,3%.

Tableau 19: Risque d'arriérés de paiement pour des services de base et répartition de la population ayant de tels arriérés, en fonction de caractéristiques socio-économiques et sociodémographiques

	RISQUE	REPARTITION
CARACTERISTIQUES DE LA PERSONNE DE REFERENCE		
Âge de la personne de référence	(N=12969)	(N=858)
16-24 ans	27,2	6,1
25-49 ans	8,1	75,6
50-64 ans	3,6	15,5
65-74 ans	1,1	1,9
75 ans ou plus	0,7	0,9
Statut de l'activité de la personne de référence	(N=12942)	(N=855)
Actif	4,3	46,0
Chômeur	20,6	27,5
Pensionné	1,3	5,2
Autre inactif	20,8	21,4
Etat civil de la personne de référence	(N=12787)	(N=846)
Célibataire	11,2	27,0
Marié	4,0	45,9
Divorcé	10,6	21,1
Veuf/veuve	5,3	6,0
Niveau de scolarisation de la personne de référence	(N=12683)	(N=835)
Faible	8,1	47,7
Moyen	6,3	38,6
Elevé	2,7	13,7
CARACTERISTIQUES DES MEMBRES DU MENAGE		
Âge des membres du ménage	(N=12971)	(N=858)
<16 ans	9,9	30,4
16-24 ans	7,4	14,2
25-49 ans	6,9	42,7
50-64 ans	3,3	9,8
65-74 ans	1,2	1,8
75 ans ou plus	0,8	1,1
Sexe (N=12971)	(N=12914)	(N=855)
Masculin	4,4	57,0
Féminin	11,0	42,8
CARACTERISTIQUES DU MENAGE		
Intensité de travail du ménage (IT)	(N=10975)	(N=797)
Pas d'enfant à charge, IT=0	8,8	14,8
Pas d'enfant à charge, IT<0<1	5,0	11,1
Pas d'enfant à charge, IT=1	2,7	6,1
Enfants à charge, IT=0	28,0	25,7
Enfants à charge, 0<IT<0,5	18,5	12,0
Enfants à charge, 0,5<IT<1	6,6	19,7
Enfants à charge, IT=1	2,3	10,6
Type de ménage	(N=12971)	(N=858)
Isolé	6,7	15,7
2 adultes <65	4,4	10,6
2 adultes ≥ 65	1,1	1,9
Autre ménage sans enfants	3,3	5,4
Famille monoparentale, 1 enfant ou plus	18,8	18,4

Couple, 1 enfant	5,8	10,6
Couple, 2 enfants	4,3	11,5
Couple, 3 enfants ou plus	9,2	17,6
Autre ménage	6,0	8,2
Locataire/propriétaire	(N=12966)	(N=858)
Locataire	2,9	36,4
Propriétaire/occupant à titre gratuit	14,3	63,6
Quintile	(N=12971)	(N=858)
1er quintile	15,2	51,6
2ème quintile	6,9	23,6
3ème quintile	4,7	15,9
4ème quintile	1,9	6,3
5ème quintile	0,8	2,6
Région	(N=12971)	(N=858)
Région de Bruxelles-Capitale	12,5	20,5
Région flamande	3,6	34,9
Région wallonne	8,1	44,5
Densité de population	(N=12971)	(N=858)
Forte densité	7,1	64,1
Densité moyenne	4,3	31,0
Faible densité	6,4	4,9
Total	5,9	100

Source: SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie – Direction générale Statistique et Information économique, SILC 2004, propres calculs.

Les constatations réalisées à propos de la population ayant des arriérés de paiement problématiques correspondent dans une large mesure aux tendances enregistrées dans la Centrale des crédits aux particuliers en ce qui concerne l'âge et (dans une moindre mesure en ce qui concerne la région). La Figure 28 en annexe présente pour tous les crédits la part de contrats défaillants en fonction de l'âge. Les personnes de 25 à 34 ans représentent le plus grand pourcentage d'arriérés de paiement par rapport à la part qu'ils occupent dans la population. En se basant sur le nombre total de contrats, ce sont cependant les personnes de 35 à 44 ans qui ont le plus d'arriérés de paiement (Figure 28 en annexe).

6.4. Faible superposition entre les groupes identifiés par les deux indicateurs de base

Tableau 20 illustre la superposition entre l'indicateur d'arriérés de paiement problématiques pour les services de base et l'indicateur de précarité (encore plus grande) en raison de crédits à la consommation. 1,4% de la population est caractérisé à la fois par des arriérés de paiement problématiques et par une pauvreté (encore plus grande) à cause de crédits à la consommation. 10% des personnes se trouvent dans l'une des 2 situations ou combinent les deux. Environ cinq pour cent des personnes ont des arriérés de paiement problématiques, mais pas de situation de crédit problématique. 4% sont (encore plus) précarisés en raison de crédits et n'ont pas d'arriérés de paiement problématiques. Quoique les deux indicateurs identifient cinq à six pour cent de la population se trouvant aux prises avec un endettement problématique et désignent les mêmes groupes à risque, les groupes différenciés par les deux indicateurs ne se superposent que de façon limitée.

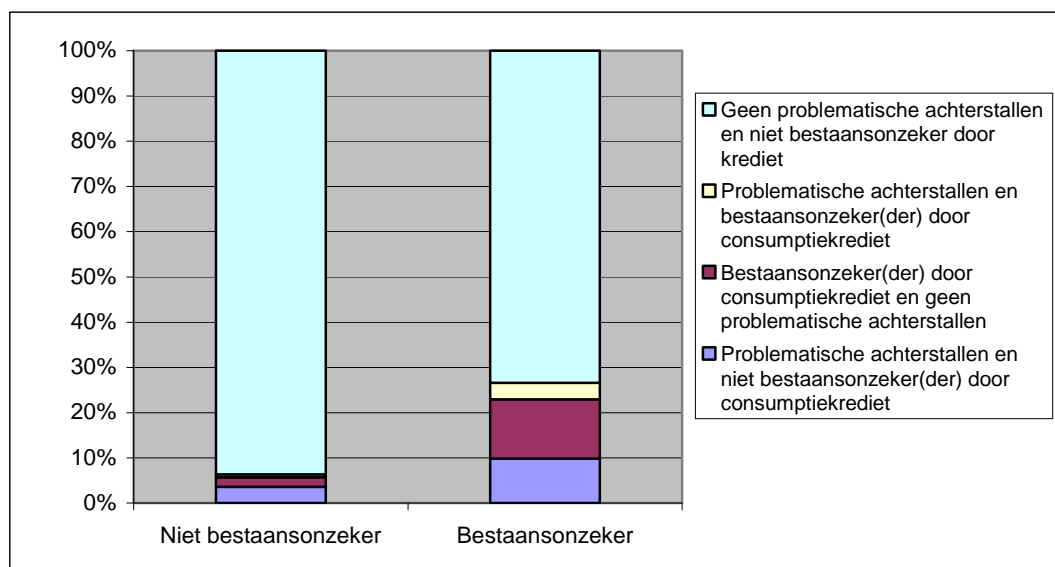
Tableau 20: Superposition entre les deux indicateurs de base (N=12971)

Situation du ménage	% de la population
Arriérés de paiement problématiques, Pas de précarité (encore plus grande) en raison de crédits à la consommation	4,5%
Pas d'arriérés de paiement problématiques, mais bien une précarité (encore plus grande) en raison de crédits à la consommation	3,7%
Arriérés de paiement problématiques et précarité (encore plus grande) en raison de crédits à la consommation	1,4%
Pas d'arriérés de paiement problématiques, Pas de précarité (encore plus grande) en raison de crédits à la consommation	90,4%
Total	100%

Source: SPF Economie, P.M.E., Classes Moyennes et Energie – Direction générale Statistique et Information économique, SILC 2004, propres calculs.

6.5. Lien des deux indicateurs de base avec la précarité d'existence

Le pourcentage de personnes précarisées ayant des arriérés de paiement problématiques pour des services de base est de 15,6% (N=350) contre 4,2% pour les personnes non précarisées. Parmi les personnes ayant des arriérés de paiement problématiques pour des services de base (N=858), 39,4% courent un risque de pauvreté.

Figure 27: Lien des deux indicateurs de base avec la précarité d'existence

La Figure 27 montre que les personnes précarisées courent un risque bien plus élevé d'endettement problématique (26%) que les personnes non précarisées (6%). 10% des personnes précarisées courent un risque ayant uniquement trait à des arriérés

de paiement problématiques contre 4% pour les personnes non précarisées. Parmi les pauvres, 13% sont (encore plus) précarisés suite au remboursement de crédits à la consommation contre seulement 2% pour les non-pauvres. 4% des personnes précarisées combinent les deux situations d'endettement problématique. Cela équivaut à un pourcentage quatre fois supérieur à celui enregistré pour les personnes non précarisées.

7. Conclusion et synthèse

Contexte et objectifs

L'étude des situations d'endettement problématique et du surendettement est particulièrement pertinente dans le cadre de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Les situations d'endettement peuvent être tant la cause que la conséquence de la pauvreté, de la précarité d'existence et de l'exclusion sociale. La pauvreté peut inciter des ménages à contracter des crédits pour satisfaire des besoins vitaux. L'endettement d'un ménage peut avoir des effets néfastes sur les différents domaines de la vie d'une personne. Il peut générer un stress financier et des privations matérielles. Les dettes peuvent miner la santé physique et mentale ainsi que le sentiment de bien-être subjectif. L'endettement peut aussi constituer une barrière à l'emploi.

En Belgique, il y a longtemps que cette problématique a été signalée par les organisations qui s'occupent de la pauvreté et de l'exclusion sociale et les responsables politiques fédéraux et régionaux ont partiellement intégré cette thématique. Au niveau européen également, l'endettement est pointé comme étant un thème important dans le cadre de la protection sociale et de l'exclusion sociale. En 2008, le module alternatif annuel de l'enquête SILC sera consacré au surendettement et à l'exclusion financière. Pour l'instant, il n'existe cependant encore ni indicateur communautaire ni définition européenne (mais bien des variables cibles pour l'enquête SILC européenne) pour l'endettement dans le cadre de la MOC (méthode ouverte de coordination) Protection sociale et Exclusion sociale.

L'objectif de la présente étude exploratoire découle du contexte évoqué. Pour le compte du SPF Sécurité sociale (responsable du set d'indicateurs belge du Plan d'Action National Inclusion Sociale), nous examinons les indicateurs valides et fiables susceptibles d'être développés sur la base de l'enquête SILC (Survey of Income and Living Conditions) belge pour les situations d'endettement problématique et le surendettement. Nous décrivons les avantages et inconvénients de ces indicateurs et la manière – dans la mesure du possible – de les améliorer. De plus, nous brosons un tableau de l'incidence sociale de l'endettement problématique: combien de personnes sont touchées et quelles sont leurs caractéristiques?

Qu'entendons-nous par situations d'endettement problématique?

Une situation d'endettement recouvre les dettes (au sens large du mot) de tous les membres du ménage. Elle peut inclure plusieurs éléments aux propriétés diverses en termes de durée, de périodicité de remboursement, de rente (implicite), de conséquences de non-paiement, etc.

Nous parlons de situation d'endettement problématique lorsque le remboursement des dettes occasionne des problèmes au débiteur. Cette description englobe tant des situations où le débiteur fait face à ses obligations financières que des situations où il ne le fait pas. Dans le cadre de la pauvreté et de l'exclusion sociale, notre attention se focalise surtout sur les situations où les dettes font glisser ménages et personnes dans la pauvreté et la précarité d'existence ou minent les droits de base. De nombreux signaux peuvent indiquer que les dettes posent des problèmes aux ménages; dans la pratique, et donc dans cette étude également, les indicateurs utilisés sont fortement dépendants des données disponibles.

En matière de crédits, nous concentrons notre attention sur les crédits à la consommation, car les ménages ayant contracté de tels des crédits courent le plus de risques d'endettement problématique. Nous laissons de côté le crédit hypothécaire car il a une autre fonction économique et sociale.

Les données SILC (Statistics on Income and Living Conditions)

Les données que nous utilisons sont celles de l'enquête SILC (Statistics on Income and Living Conditions), qui a succédé à l'enquête ECHP (European Community Household Panel). Cette enquête permet de collecter des données sur les revenus et les conditions de vie telles que la santé, l'emploi, le logement, etc. d'un échantillon représentatif de la population. Le but principal de l'enquête SILC est de fournir des données pour le calcul de quelques indicateurs du Plan d'Action National Inclusion Sociale (PAN-incl). Nous utilisons ici les données collectées en 2004 car il s'agissait des dernières données disponibles au moment de la réalisation de notre analyse.

Pour l'analyse de l'endettement d'un ménage, l'enquête SILC belge offre à la fois des avantages et des limitations. D'une part, le nombre de questions relatives à l'endettement dans l'enquête SILC est insuffisant pour avoir une idée détaillée de la situation d'endettement d'un ménage. De même, la formulation des questions pourrait être (encore) améliorée. Un problème spécifique réside dans le fait que les questions sur les crédits à la consommation concernent le mois précédent, alors que les questions sur les revenus des ménages portent sur l'année civile écoulée (en l'occurrence 2003). Lorsque nous voulons mettre en relation les remboursements et les revenus, cette différence au niveau des périodes de référence peut induire des erreurs et une sous-estimation des situations d'endettement problématique. Les ménages connaissant de grandes modifications en matière de revenus ou de situation familiale appartiennent aux groupes à risque en ce qui concerne les situations d'endettement problématique.

D'autre part, il se fait que l'enquête SILC constitue la seule source de données représentative qui fournisse un éclairage sur l'endettement au niveau des ménages ainsi que des chiffres européens comparables. Elle présente également le grand avantage de pouvoir mettre en relation les situations d'endettement mesurées et d'autres domaines de la vie dont la pertinence est avérée dans le cadre de la pauvreté et de l'inclusion sociale, tels que les revenus, la santé, l'emploi et la situation familiale. Cela permet d'établir le profil de la population qui se trouve dans des situations d'endettement (problématique).

Indicateurs de situations d'endettement problématique

Nous avons opté pour le développement d'indicateurs relatifs aux personnes (en ce compris les enfants) qui vivent dans des ménages connaissant des situations d'endettement problématique. Juridiquement parlant, les dettes sont contractées par des personnes bien déterminées. Cependant, nous considérons les dettes et les remboursements qui s'y rapportent comme une charge incombant à tous les membres du ménage, car celle-ci entrave normalement le niveau de consommation et la sécurité d'existence – au sens large – de toutes les personnes au sein de ce ménage.

Un indicateur peut être décrit comme étant une donnée quantitative clairement définie et mesurable, qui fournit une indication à propos d'un phénomène sous-jacent. Un indicateur est toujours un compromis entre conceptualisation idéale et possibilités réalistes, obtenu sur la base des données disponibles, compte tenu de la représentativité, de la fiabilité et de la validité de ces données. Plus concrètement: un bon indicateur de situations d'endettement problématique doit indiquer de manière fiable si ce problème s'accroît, diminue ou reste stable au fil du temps, et

doit permettre de vérifier où les problèmes se posent avec acuité, c'est-à-dire dans quelles catégories et dans quels groupes les situations d'endettement problématique apparaissent majoritairement dans la société. Ensuite, dans le cadre d'un débat social judicieux, un bon indicateur doit pouvoir être compris de manière aisée et intuitive et recouvrir une signification morale et politique claire (c'est-à-dire qu'il doit montrer clairement si une hausse indique une évolution positive ou négative).

A partir d'enquêtes antérieures réalisées en Belgique et à l'étranger ainsi que des données disponibles dans l'enquête SILC 2004 belge, nous avons élaboré neuf indicateurs possibles de situations d'endettement problématique. Ils sont présentés au Tableau 21.

Tableau 21: Aperçu des indicateurs d'endettement problématique sur la base de l'enquête SILC⁴⁸

N°	Intitulé	Type	Estimation sur la base de SILC 2004
Impact sur la précarité d'existence			
1	Pourcentage de personnes (encore plus) précarisées suite au remboursement de crédits à la consommation	Objectif	5%
2	Pourcentage de personnes (encore plus) précarisées en raison de crédits à la consommation après remboursement des charges d'habitation	Objectif	3%
3	Augmentation de l'écart de pauvreté moyen après remboursement de crédits à la consommation	Objectif	0,01%
Part du revenu			
4	Pourcentage de personnes qui vivent dans un ménage pour lequel le rapport remboursement/revenus est supérieur à 20%	Objectif	4%
Le remboursement est considéré comme une lourde charge			
5	Pourcentage de personnes qui vivent dans un ménage considérant le remboursement de crédits à la consommation comme une lourde charge	Subjectif	8%
Défauts de paiement			
6	Pourcentage de personnes qui vivent dans des ménages se trouvant au moins par deux fois en défaut de paiement pour des services de base	Objectif	3%
7	Pourcentage de personnes qui vivent dans des ménages se trouvant au moins par deux fois en défaut de paiement pour l'électricité, l'eau ou le gaz, le loyer ou un emprunt hypothécaire ou des soins de santé	Objectif	6%
8	Pourcentage de personnes qui vivent dans des ménages se trouvant au moins par deux fois en défaut de paiement pour des crédits à la consommation	Objectif	1%
Coupe/restriction de la fourniture d'énergie ou d'eau			
9	Pourcentage de personnes qui vivent dans des ménages touchés par la coupure ou la restriction de la fourniture d'électricité, d'eau ou de gaz	Objectif	1%

Sur la base de ces critères, nous proposons l'indicateur 1 et l'indicateur 7 comme indicateurs primaires d'une situation d'endettement problématique. Le premier indicateur, à savoir le pourcentage de personnes passant (encore davantage) sous le seuil de pauvreté suite aux remboursements de crédits à la consommation, offre l'avantage de mettre directement en relation les dettes de crédit et la pauvreté et la précarité, telles que mesurées par les indicateurs dans la PAN-incl. Ceci permet d'augmenter la pertinence de cet indicateur. Cette opérationnalisation spécifique a

⁴⁸ Le numéro de l'indicateur dans le tableau ne donne aucune information sur l'importance de l'indicateur. Le niveau qui a été attribué aux indicateurs détermine sa pertinence.

une signification claire. L'inconvénient de cet indicateur réside dans le fait que le seuil de pauvreté change d'année en année. L'augmentation de l'écart de pauvreté (indicateur 3) est théoriquement plus valable car elle reflète aussi à quel point les personnes se situent sous le seuil de pauvreté, mais cet indicateur n'a pas de signification directement intuitive. L'écart de pauvreté peut cependant servir d'indicateur de soutien. Il existe de bons arguments pour prendre en compte, outre le remboursement des dettes, les charges d'habitation (indicateur 2), mais, dans le cadre du suivi de dettes problématiques, il se pourrait que l'adjonction de l'élément "charges d'habitation" soit plutôt déroutant qu'enrichissant. Ces indicateurs objectifs peuvent encore être améliorés en posant de meilleures questions à propos de la situation de crédit dans l'enquête SILC et en solutionnant le problème des périodes de référence différentes.

L'indicateur 7 convient bien car les dettes sont ici directement mises en relation avec (le risque de) la non-réalisation des droits de base (tels que le droit au logement, au chauffage et à l'eau, à la santé). Nous préférons l'indicateur 7 (à savoir soit au moins un retard de paiement pour deux services de base ou plus, soit au moins deux retards de paiement pour au moins un service de base) aux autres car il est le plus exhaustif. Les autres indicateurs relatifs aux arriérés de paiement n'ajoutent aucune information supplémentaire. Les indicateurs 6 et 8 sont plus restrictifs. Les indicateurs 8 et 9 concernent un trop petit groupe de personnes pour permettre des subdivisions judicieuses et pour assurer un suivi fiable des évolutions dans le temps. En tant qu'indicateur fiable sur les coupures, les données administratives sont plus indiquées.

Les indicateurs 1 et 7 proposés sont très complémentaires. Ils se fondent sur les données de base, qui proviennent certes toutes de l'enquête SILC, mais ils sont en outre totalement dissociés l'un de l'autre. Les résultats fournis par ces indicateurs sont très comparables, en ce sens que le pourcentage de personnes ayant des dettes problématiques selon les deux indicateurs se situe entre 5 et 6 pour cent et que le profil de ces personnes est très similaire. Néanmoins, il n'existe qu'une superposition très limitée (1%) entre ces indicateurs et ils identifient des groupes relativement différenciés.

L'indicateur 4 est en soi un indicateur valide de la lourdeur de la charge de crédit. Cependant, même une charge de 25 ou 30 pour cent du revenu peut être supportable et ne doit pas engendrer une précarité d'existence si les revenus sont suffisamment élevés. C'est la raison pour laquelle cet indicateur est moins indiqué en tant qu'indicateur de dettes problématiques. L'indicateur cinq est proposé par Betti (2001) comme indicateur européen communautaire. Son avantage réside dans le fait que la personne qui répond à l'enquête peut, dans son estimation de la lourdeur de la charge de crédit, tenir compte de tous les aspects pertinents (revenus, situation familiale, autres dépenses). Par ailleurs, lorsque le remboursement des dettes devient "une lourde charge", les personnes peuvent avoir des appréciations très différentes ou nier l'existence de dettes. Des expériences réalisées avec des indicateurs subjectifs dans d'autres domaines ont montré que ceux-ci sont susceptibles de faire d'année en année des bonds difficilement interprétables, ce qui réduit fortement leur caractère utile pour la définition d'une politique.

Qui vit dans une situation d'endettement problématique?

Comme évoqué, les deux indicateurs de base proposés ci-dessus pour les situations d'endettement problématique désignent pratiquement les mêmes groupes à risques. Ces groupes sont: les enfants, les jeunes et plus généralement les personnes de

moins de 50 ans, les chômeurs et les autres inactifs, les célibataires et les divorcés, les locataires, les personnes vivant dans des ménages dont le chef est peu scolarisé, les ménages avec enfants à charge et un taux d'emploi limité, les familles monoparentales et les familles avec trois enfants ou plus. Les personnes à faibles revenus (premier ou deuxième quintile), les personnes habitant la Région de Bruxelles-Capitale (ou la Région wallonne) et dans des zones urbaines ont plus de risques de vivre une situation d'endettement problématique. Pour le sexe en revanche, les deux indicateurs désignent des groupes différents. Selon l'indicateur, si on se base sur la précarité d'existence, il n'existe pratiquement aucune différence entre hommes et femmes. Si on se base sur les arriérés de paiement, les femmes courent un risque sensiblement plus élevé.

Le profil des personnes précarisées en raison de crédits à la consommation correspond dans une large mesure à celui des personnes précarisées (telles que définies dans le PAN-incl), mais il existe également quelques différences notables et certaines tendances plus marquées. L'endettement problématique n'apparaît pratiquement pas chez les personnes âgées (plus de 65 ans). Les ménages avec enfants courent un risque élevé en la matière. Ceci vaut davantage lorsque le ménage a de (faibles) revenus du travail que lorsque personne ne travaille du tout.

Ces différences sont en effet imputables au profil des ménages qui ont contracté des crédits à la consommation. Il ressort de l'analyse réalisée à la section quatre que l'âge joue un rôle différenciateur majeur en matière de crédits à la consommation: globalement, environ un quart des personnes vit dans des ménages ayant contracté des crédits à la consommation, mais ce pourcentage est de 35% lorsque la personne de référence du ménage a entre 16 et 24 ans, de 20% chez les 50-64 ans, et de 5% chez les plus de 65 ans. Les familles avec enfants font manifestement davantage usage de crédits à la consommation que les autres ménages. Sous l'angle des revenus, du niveau de scolarisation et du taux d'emploi rémunéré, nous constatons cependant peu de différences: les personnes les mieux rémunérées et les personnes les moins bien rémunérées font un usage à peu près égal du crédit à la consommation, avec une certaine prédominance des groupes du milieu. Dans la population active, les crédits à la consommation sont donc très répandus, mais ce n'est que dans les groupes plus vulnérables que ces crédits engendrent des situations d'endettement problématique.

Recommandations

Comme expliqué clairement ci-dessus, nous proposons deux variables comme indicateurs primaires pour les situations d'endettement problématique:

- Le pourcentage de personnes qui vivent dans des ménages se trouvant au moins par deux fois en défaut de paiement pour des factures d'électricité, d'eau ou de gaz, le loyer ou un emprunt hypothécaire ou des soins de santé (2).
- Le pourcentage de personnes qui vivent dans des ménages qui glissent (encore davantage) sous le seuil de pauvreté en raison du remboursement de crédits à la consommation (1)

En outre, peuvent être utilisés comme indicateurs de soutien: le pourcentage de personnes considérant ces remboursements comme une lourde charge (5), l'augmentation de l'écart moyen total de pauvreté après la prise en compte du remboursement de crédits à la consommation (3) et le pourcentage de ménages consacrant plus de 20 pour cent de ses revenus à de tels remboursements (4).

Cette recommandation doit cependant être complétée par d'autres remarques:

- 1) Il semble judicieux d'attendre la confirmation des résultats de l'enquête SILC 2004 par l'enquête SILC 2005. Un jugement définitif sur la fiabilité et la validité des indicateurs proposés ne peut être établi qu'après duplication de l'enquête SILC en se basant sur les vagues suivantes de celle-ci. Nous attendons aussi fermement les résultats du module EU-SILC 2008 sur l'exclusion financière et le surendettement. Pour obtenir des résultats utiles, il importe cependant de bien préparer et tester ce module (et l'intervieweur) et de bien l'adapter au contexte belge.
- 2) Comme mentionné, le premier indicateur est sujet à plusieurs incertitudes et problèmes techniques. La poursuite de l'amélioration de la formulation des questions posées chaque année dans l'enquête SILC reste un défi. Il faut également bien réfléchir à la possibilité de poser de nouvelles questions (par exemple relativement aux frais de scolarité et de garderie) et de supprimer d'anciennes questions. Le problème des périodes de référence différentes pourrait être résolu au moins en partie en utilisant les informations issues des différentes vagues.
- 3) Les possibilités offertes par les données administratives doivent être davantage exploitées. Au nombre de ces possibilités figurent également la poursuite de l'exploitation recommandée des données de la Centrale des crédits aux particuliers et la découverte de nouvelles bases de données (en voie de constitution).
- 4) Une enquête spécifiquement axée sur les situations d'endettement constituerait une piste utile. Une telle enquête examinerait la problématique de l'endettement dans sa totalité, ce que des enquêtes générales telles que la SILC ne permettent pas. Outre une cartographie fouillée des situations d'endettement des ménages (le montant total de dettes échues pour les diverses formes de crédit), une telle enquête permettrait aussi d'obtenir une vue de l'interaction avec d'autres aspects pertinents tels que les capacités financières, les attitudes vis-à-vis du crédit, le rôle de l'aide sociale, etc. Ceci contribuerait fortement à comprendre les facteurs qui expliquent pourquoi l'endettement devient problématique.

8. Bibliographie

- Atkinson, T., Cantillon, B., Marlier, E. & B., Nolan (2001), *Social Indicators. The EU and Social Inclusion*. Oxford: Oxford University Press.
- Balmer, N., Pleasence, P., Buck, A. & H. Walker (2006), Worried sick: the experience of debt problems and their relationship with health, illness and disability. *Social Policy and Society*. Vol.5, No.1, pp. 39-51.
- Barwell, R. & May, O. & S. Pezzini (2006), *The distribution of assets, income and liabilities across UK households: results from the 2005 NMG Research survey*. Bank of England Quarterly Bulletin, Spring 2006.
- Billiet, J. (2006), *Survey-Methodology: Measurement error and questionnaire construction*. Coursenotes. KUBrussel, 2006-2007.
- Banque Nationale de Belgique (2005), *Statistiques. Centrale des Crédits aux Particuliers-2004*. Bruxelles: Banque Nationale de Belgique.
- Banque Nationale de Belgique (2006), *Statistiques. Centrale des Crédits aux Particuliers-2005*. Bruxelles: Banque Nationale de Belgique.
- Betti, G., Dourmashkin, N., Rossi, M. C., Verma, V. & Y., Yin (2001), *Study of the problem of Consumer Indebtedness: Statistical Aspects*. Final Report.
- Böheim, R. & M., Taylor (2000), *My home was my castle: Evictions and repossessions in Britain*. ILR Working Papers, No. 53, Institute for Labour Research.
- Bridges, S. & R., Disney (2004), Use of Credit and Arrears on Debt among Low-Income families in the United Kingdom. *Fiscal Studies*. Vol. 25, pp. 1-25.
- Cantillon, B., Van Dam, R., Van den Bosch, K. & B., Van Hoorebeeck (2003), *The impact of the reference period on measures of household income from surveys*, Antwerpen : CSB-bericht.
- Collard, S. & E., Kempson (2005), *Affordable credit. The way forward*. Bristol: The Policy Press. Joseph Rowntree foundation.
- Comité de la protection sociale (2001), Comité de la protection sociale. *Rapport sur les indicateurs dans le domaine de la pauvreté et de l'exclusion sociale*.
- De Doncker H. (2006), *Crédits aux particuliers - Analyse des données de la Centrale des Crédits aux Particuliers*. Bruxelles: Banque Nationale de Belgique. Working paper N° 78.
- De Leeuw, E. (2001), Reducing Missing Data in Surveys: An Overview of Methods. *Quality & Quantity*, No. 35, pp. 147-160.
- Dessart, W., Kuylen, A. & T., De Vries (1982), *Ja, Nee, Geen lening*. 's Gravenhage: Stichting Wetenschappelijk Onderzoek, Consumentenaangelegenheden, Instituut voor Sociaal-Wetenschappelijk onderzoek, Onderzoeksrapport 17.
- Dewilde, C. (2002), De impact van life events op sociale uitsluiting en armoede. *Armoede en Sociale Uitsluiting. Jaarboek 2002*. pp. 55-67.
- Dewilde, C. (2004), Armoededynamieken in België en Groot-Brittannië: de impact van demografische en arbeidsgebeurtenissen. *Armoede en Sociale Uitsluiting. Jaarboek 2004*. pp. 165-186.
- Duygan, B. & C., Grant (2006), *Household debt and arrears: What role do institutions play?* Preliminary draft.
- European Commission, Directorate-General for Employment and Social Affairs (2002), *Joint report on social inclusion*. Luxembourg: Office for official publications of the European Communities.
- European Commission, Directorate-General for Employment and Social Affairs (2004), *Joint report on social inclusion*. Manuscript completed in 2002.

- European Commission, Eurostat, Directorate E (2004), *Description of target variables: cross-sectional and longitudinal*. EU-SILC 065/04.
- European Commission, Employment, Social Affairs and Equal Opportunities DG (2006a), *Portfolio of overarching indicators and streamlined social inclusion, pensions and health portfolios*. Brussels: European Commission, 7 June 2006. D(2006).
- European Commission, Employment, Social Affairs and Equal Opportunities DG (2006b), *Common Operational European Definition of overindebtedness. Specifications – Invitation to tender No. VT/2006/017*.
- European Commission, Eurostat (2006c), EU SILC Module 2008. Financial Exclusion and Overindebtedness. Preliminary Ideas. DOC SILC TFFE 01/06.
- Engbersen, G., Van der Veen, R. & K. Schuyt (1987), Schulden en het rondkomen van het minimum. *Moderne Armoede: Overleven op het sociaal minimum*. Leiden: Stenfert Kroese, pp. 37-53.
- Fondation Roi Baudouin (2005), *Rapport général sur la pauvreté*. Bruxelles: Fondation Roi Baudouin.
- Foster, J., Greer, J. & E., Thorbecke (1984), A class of decomposable poverty indices, *Econometrica*, Vol. 52, No.3, pp. 761-766.
- Girouard, N., Kennedy, M. & C., Andre (2007), *Has the rise in household debt made households more vulnerable?* OECD Economics Department. Working paper No.535.
- Guio, A.-C. (2005), Material Deprivation in the EU. *Statistics in focus. Population and social conditions. Living Conditions and welfare*. No.21. Luxemburg: Eurostat.
- Hippler, H.-J. & G., Hippler (1986), Reducing Refusal Rates in the Case of Threatening Questions: The 'Door-in-the-Face' Technique. *Journal of Official Statistics, Statistics Sweden*, Vol. 2, No.1, pp. 25-33.
- Janssen, J., Kersten, A. & H. Vermeulen (1999), *Problematische schulden: Zicht op het onzichtbare*. IVA.
- Jehoel-Gijsbers, G. (2005), Problematische schulden. Vrooman, C., Soede, A., Dirven, H.-J., & R., Trimp, *Armoedemonitor 2005*. Den Haag: Sociaal en Cultureel Planbureau.
- Kempson, E. (2002), *Over-indebtedness in Britain*. A report to the Department of Trade and Industry. Bristol: Personal Finance Research Centre.
- Kempson, E., McKay, S. & M., Willitts (2004), *Characteristics of families in debt and the nature of indebtedness*. Research Report No 211. Department for Work and Pensions.
- Levecque, K. & C., Dewilde (2003), Armoededynamieken herbekeken: het verhaal achter het verhaal. *Armoede en Sociale Uitsluiting. Jaarboek 2003*, pp. 229-243.
- Linden, G. & S., Hoff (2003), Schulden. *Armoedemonitor 2003*. Den Haag: Sociaal en Cultureel Planbureau-publicatie
- May, O., Tudela, M. & G., Young (2004), *British Household indebtedness and Financial stress: a Household-level picture*. Bank of England Quarterly Bulletin, Winter, pp. 414-428.
- May, O. & M., Tudela (2005), *When is mortgage indebtedness an financial burden to British households? A dynamic probit approach*. Bank of England Working Paper, No. 277.
- Mitchell, J., Mouratidis, K. & M., Weale (2005), *Poverty and Debt*. NIESR Discussion Paper, No. 263.
- Nettleton, S. & R., Burrows (1998), Mortgage debt, insecure home ownership and health: an exploratory analysis. *Sociology of health and illness*. Vol. 20, No.5, pp. 737-753.

- Observatoire de la Santé et du Social Bruxelles (2004), *9ème rapport sur l'état de la pauvreté dans la Région de Bruxelles-Capitale*.
- Observatoire du Crédit et de l'Endettement (2006a), *Les dettes d'électricité et de gaz: présentation et interprétation des données 2005*. Fiche thématique 45. Novembre 2006
- Observatoire du Crédit et de l'Endettement (2006b), *Colloque sur la prévention de l'endettement des travailleurs*.
- Rinaldi, L. & A., Sanchis-Arellano (2006), *Household debt sustainability. What explains household non-performing loans? An empirical analysis*. Working Paper series, No. 570.
- Ruelens, L. & I., Nicaise (2002), *Hulp op krediet. Schuldbemiddeling in de Vlaamse OCMW's en CAW's*. Leuven: Katholieke Universiteit Leuven. Hoger Instituut voor de Arbeid.
- Serail, T (2004), *Schulden: een (ondragelijke) last? Problematische schulden bij huishoudens tot 150 % van het netto-sociaalminimum in 2003*. Tilburg: IVA beleidsonderzoek en advies.
- Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (2003) *En dialogue. Rapport bisannuel*. Bruxelles: Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale.
- Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (2004), *Une autre approche des indicateurs de la pauvreté. Recherche-action-formation*. Bruxelles: Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale.
- Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (2005), *Abolir la pauvreté. Une contribution au débat et à l'action politiques*. Bruxelles: Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale.
- Service Public Fédéral Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie – Direction générale de la Statistique et de l'Information économique (2006), *EU-SILC 2004. Manuel*. Bruxelles: DGSIE.
- Service Public Fédéral Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie – Direction générale Statistique et Information économique (2006), *Questionnaire Ménages 2004*.
- SPF Sécurité sociale (2006), *Rapport stratégique belge sur la protection sociale et l'inclusion sociale. Plan d'action Plan d'Action National Inclusion Sociale. Indicateurs de soutien du domaine "inclusion sociale" et du "domaine général" du Rapport stratégique sur la protection sociale et l'inclusion sociale*.
- SPP Intégration sociale (2001), *Plan d'Action National Inclusion Sociale 2001-2003*.
- SPP Intégration sociale (2004), *Plan d'Action National Inclusion Sociale 2003-2005*. Version mise à jour, juillet 2004.
- Vallins, O. (2004), *When debt becomes a problem: A literature Study*. Wellington: Strategic Social Policy Group, Ministry of Social Development.
- Van Dam, R. (2005). *Hoe het inkomen corrigeren voor de huisvestingssituatie in het kader van de NAP-indicatoren? (discussienota voor de werkgroep NAP-indicatoren)*. Antwerpen: Universiteit Antwerpen – Centrum voor Sociaal Beleid.
- Van Dam, R. (2005), *De indicatoren van het Nationaal Actieplan Sociale Inclusie. Evaluatie en methodologische aanbevelingen*. Gent: Academia Press.
- Van Dam, R. (2006), *Plan d'Action National Inclusion Sociale – Accords techniques*. Bruxelles: SPF Sécurité sociale.
- Van den Bosch, K. (2001), *Identifying the poor: using subjective and consensual measures*. Aldershot: Ashgate.
- Van Menxel, G. (2001), *Schulden en schuldoverlast. Armoede en sociale uitsluiting. Jaarboek 2001*. Vranken, J., Geldhof, D., Van Menxel, J. & J., Van Ouytsel (red.). Leuven: Acco, pp. 183-1998.

- Van Wambeke, W. & F., Van Loon (1997), *Schuldoverlast en problematische schuldsituatie: een verkennend onderzoek*. Antwerpen: Centrum voor Rechtssociologie.
- Vermeulen, H. e.a. (1992), *Financiële problemen. Schulden en problematische schuldsituaties in Nederland. IVA*
- Vlaams Parlement (2005), *Hoorzitting over schulden(over)last. Verslag. Namens de Commissie voor Welzijn, Volksgezondheid en Gezin uitgebracht door mevrouw Marijke Dillen*. Zitting 2004-2005. Stuk 260 (2004-2005), No. 1.
- VVSG, Overleg Schuldoverlast & Politeia (2005), *Handboek schuldbemiddeling*. Brussel: Politeia.
- Whelan, C. & B., Maitre (2006), *Measuring Material Deprivation with EU-SILC: Lessons from the Irish Survey*. Dublin: Economic and Social Research Institute.

Annexes

Annexe 1: Remarques méthodologiques

Niveau de signifiante 0.01

Le niveau de signifiante 0.01 a été utilisé comme base pour les tests chi-carrés.

Signifiante des différentes moyennes

La signifiante des différences entre les montants moyens pour les variables a été vérifiée au moyen du test de Bonferroni-post hoc ou du T-test.

Imputation

Des imputations complémentaires n'ont été réalisées nulle part sur les données telles que fournies par le SPF Economie – Direction générale Statistique et Information économique.

Ventilation

Les variables ont été ventilées conformément aux catégories proposées dans la note '*Plan d'Action National – Accords techniques*' du SPF Sécurité sociale dans le cadre du Plan d'Action National Inclusion Sociale.

Variables

Les variables destinées à décrire le profil des ménages ont – autant que possible – été créées en conformité avec la période de référence principale pour les questions relatives aux dettes (mois précédent).

Personne de référence du ménage

La personne de référence est la première personne qui, selon l'enquête SILC, est responsable du logement. Il ne s'agit pas pour tous les ménages de la même personne que celle ayant répondu aux questions relatives aux dettes du ménage. 15% des questionnaires ménages n'ont pas été remplis par la première personne responsable du logement selon l'enquête SILC.

Quintiles

Pour créer les quintiles, les revenus standardisés sont classés, pour toutes les personnes de tous les ménages, des plus bas aux plus élevés, et ensuite subdivisés en cinq intervalles égaux. 20 % des personnes se situant dans un intervalle de revenus spécifique constituent un quintile. Le premier quintile comprend donc les 20 % de personnes vivant dans ménages aux revenus les plus bas, tandis que le quintile le plus élevé contient les 20 % de personnes vivant dans les ménages aux revenus les plus élevés.

Intensité de travail du ménage

L'intensité de travail du ménage correspond au nombre de mois durant lesquels tous les membres du ménage en âge de travailler ont travaillé en tant que proportion du nombre total de mois durant lesquels ils pouvaient théoriquement travailler (dans l'année de référence pour les revenus). Cette intensité est classée sur une échelle de 0 à 1 (cf. définition EU-SILC).

Niveau de scolarisation

Les niveaux faible, moyen et élevé correspondent à la classification ISCED. Un faible niveau de scolarisation est attribué aux personnes qui, au moment de l'enquête, avaient comme niveau le plus élevé⁴⁹: enseignement maternel, enseignement primaire ou enseignement secondaire inférieur. Les personnes ayant un niveau de scolarisation moyen ont comme niveau le plus élevé: enseignement secondaire supérieur ou enseignement post secondaire (non reconnu comme enseignement supérieur). Les personnes ayant un niveau de scolarisation élevé ont comme niveau le plus élevé: enseignement supérieur.

Sur la base de PE020 et PE040.

Réserves financières

La capacité de pouvoir faire face à des dépenses imprévues a été sondée dans l'enquête SILC 2004 par le biais d'une question adressée à la personne de référence du ménage concernant la possibilité de faire une dépense imprévue de 1500 € en recourant à des moyens financiers propres.

Montant du remboursement mensuel de crédits à la consommation

Les 3 montants les plus élevés de cette variable ont été considérés comme "outliers" et ont été exclus des calculs.

La répartition des personnes dans les ménages ayant contracté des crédits à la consommation et le montant moyen du remboursement de crédits à la consommation n'ont pas été calculés pour le même nombre exact de personnes étant donné que les ménages pour lesquels manquait un montant du remboursement mensuel ne pouvaient pas être inclus dans le calcul du montant moyen.

Montant du remboursement d'emprunts hypothécaires

Le montant du remboursement d'emprunts hypothécaires a été sondé dans l'enquête SILC pour l'année civile antérieure (conformément à la période de référence pour la mesure des revenus). Les échéances annuelles et semestrielles ont été converties en échéances mensuelles. 11 ménages n'ont pas été inclus dans les calculs car le montant du capital total emprunté, la durée et l'intérêt ne correspondaient pas au remboursement mensuel. Pour 2 ménages, les montants d'un emprunt hypothécaire n'ont pas été pris en compte. Pour le calcul du montant du remboursement mensuel, il n'a pas été tenu compte de la défalcation fiscale. Les montants du remboursement mensuel des divers emprunts hypothécaires en cours ont été additionnés. Nous ne disposons en effet d'aucune information quant au fait qu'un emprunt hypothécaire est utilisé ou non pour le remboursement d'un autre.

Combinaison d'un emprunt hypothécaire et d'un crédit à la consommation

La période de référence pour les emprunts hypothécaires est 2004, alors que la période de référence pour les crédits à la consommation est le mois précédent. La combinaison d'un emprunt hypothécaire et d'un crédit à la consommation a été calculée pour le mois précédent. Les emprunts hypothécaires qui se terminaient, dans le courant de l'année civile, au moins un mois avant l'enquête n'ont pas été inclus.

⁴⁹ Pour les étudiants, le diplôme le plus élevé obtenu au moment de l'enquête a été pris.

Rapport remboursement des dettes/revenus

Si les revenus sont égaux à 0 ou s'ils sont négatifs (et si un montant a été indiqué, correspondant à la charge de la dette), le rapport est assimilé à 1. On travaille avec le rapport standardisé afin de pouvoir le mettre en relation avec le seuil de pauvreté standardisé.

Pourcentage de risque de pauvreté en fonction du seuil de pauvreté de 60%

Le pourcentage de risque de pauvreté est calculé sur la base du pourcentage de personnes ayant un revenu disponible standardisé se situant sous le seuil de pauvreté de 60% du revenu médian standardisé. Tous les chiffres sont calculés au niveau individuel. Si aucun seuil de pauvreté spécifique n'est indiqué, le seuil de pauvreté de 60% est utilisé.

Ecart de pauvreté moyen total (sur la base du revenu standardisé)

L'écart de pauvreté est la différence entre le revenu disponible standardisé moyen des personnes se situant sous le seuil de pauvreté de 60 % et le seuil de pauvreté de 60 % même, exprimé en pourcentage du seuil de risque de pauvreté. Le calcul de l'écart de pauvreté en tant qu'écart de pauvreté médian relatif, tel que dans l'indicateur de Laeken, ne convient pas car selon cette définition, l'écart de pauvreté peut plus facilement augmenter ou diminuer. L'écart de pauvreté médian relatif est calculé de la manière suivante ((seuil de pauvreté standardisé – revenu médian disponible standardisé des personnes dont le revenu se situe sous le seuil de pauvreté standardisé)*100/ seuil de pauvreté). C'est la raison pour laquelle on utilise la définition de l'écart de pauvreté de Foster, Greer et Thorbecke (FGT1). Il est possible que l'écart de pauvreté diminue, mais cela paraît moins évident. Dans le calcul, l'écart de pauvreté des personnes dont l'écart de pauvreté est supérieur à 1 est assimilé à 1.

Variables relatives à la privation

Une personne est considérée comme victime de privation sur la base de critères fixes, à savoir l'inexistence d'un ou deux postes ou l'existence présence de privations pour ces postes. En matière de logement, on utilise uniquement la privation sur la base de deux postes.⁵⁰

⁵⁰ Pour de plus infos à ce propos, voir A.-C. Guio (2005) et Whelan & Maitre (2006).

Annexe 2: Données chiffrées/tableaux et figures selon l'enquête SILC 2004

Tableau 22: Pourcentage de personnes qui vivent dans des ménages ayant contracté des crédits à la consommation et/ou des emprunts hypothécaires ou n'ayant contracté aucun des deux, en fonction de personnes de référence de différentes catégories d'âge (N=12969)

	16-24	25-49	50-64	65-74	75+
Pas de crédit à la consommation ou d'emprunt hypothécaire	59,3	27,0	55,2	93,0	95,7
Emprunt hypothécaire	5,9	40,3	24,1	1,4	0,2
Crédit à la consommation	25,2	14,9	14,4	5,5	4,1
Crédit à la consommation et emprunt hypothécaire	9,5	17,8	6,3	0,1	0,0
	100	100	100	100	100

Source: SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie – Direction générale Statistique et Information économique, SILC 2004, propres calculs.

Tableau 23: Pourcentage de personnes qui vivent dans des ménages ayant contracté des crédits à la consommation et/ou des emprunts hypothécaires ou n'ayant contracté aucun des deux, en fonction du quintile standardisé (N=12971)

	1er quintile	2ème quintile	3ème quintile	4ème quintile	5ème quintile
Pas de crédit à la consommation ou d'emprunt hypothécaire	64,1	56	42,7	37,2	35
Emprunt hypothécaire	14,9	19,7	29,1	37,7	40,7
Crédit à la consommation	15,1	13,9	15,7	10,3	10,3
Crédit à la consommation et emprunt hypothécaire	5,9	10,4	12,5	14,8	14
	100	100	100	100	100

Source: SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie – Direction générale Statistique et Information économique, SILC 2004, propres calculs.

Tableau 24: Pourcentage de personnes qui vivent dans des ménages ayant contracté des crédits à la consommation et/ou des emprunts hypothécaires ou n'ayant contracté aucun des deux, en fonction de personnes de référence ayant des niveaux de scolarisation différents (N=12683)

	Niveau faible	Niveau moyen	Niveau élevé
Pas de crédit à la consommation ou d'emprunt hypothécaire	61,2	40,2	37,5
Emprunt hypothécaire	15,5	31,4	40,7
Crédit à la consommation	14,9	13,7	10,5
Crédit à la consommation et emprunt hypothécaire	8,4	14,7	11,3
	100	100	100

Source: SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie – Direction générale Statistique et Information économique, SILC 2004, propres calculs.

Tableau 25: Pourcentage de personnes qui vivent dans des ménages ayant contracté des crédits à la consommation et/ou des emprunts hypothécaires ou n'ayant contracté aucun des deux, en fonction du type de ménage (N=12971)

	Sans enfants à charge				Avec enfants à charge				
	Isolé	2 adultes <65	2 adultes ≥ 65	Autre	1 parent, 1+ enfant	Couple, 1 enfant	Couple, 2 enfants	Couple, 3+ enfants	Autre
Sans crédit	74,2	50,9	92,8	60,8	47,0	26,3	16,6	17,5	45,9
Emprunt hypothécaire	11,6	25,3	2,1	15,6	24,2	37,5	52,8	45,5	31,7
Crédits de consommation	11,0	16,1	4,8	17,1	20,4	17,3	11,1	11,9	11,7
Crédits de consommation et emprunt hypothécaire	3,2	7,7	0,3	6,4	8,4	18,8	19,5	25,2	10,7

Source: SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie – Direction générale Statistique et Information économique, SILC 2004, propres calculs.

Tableau 26: Pourcentage de personnes qui vivent dans des ménages ayant contracté des crédits à la consommation et/ou des emprunts hypothécaires ou n'ayant contracté aucun des deux, en fonction de la région (N=12971)

	Région de Bruxelles-Capitale	Région flamande	Région wallonne
Pas de crédit à la consommation ou d'emprunt hypothécaire	55,7	47,5	43,6
Emprunt hypothécaire	17,2	10,4	16,6
Crédit à la consommation	21,8	33,0	22,2
Crédit à la consommation et emprunt hypothécaire	5,3	9,1	17,6
	100	100	100

Source: SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie – Direction générale Statistique et Information économique, SILC 2004, propres calculs.

Tableau 27: Montant du remboursement mensuel et pourcentage de personnes ayant contracté des crédits à la consommation, par catégorie

	Montant du remboursement mensuel	Pourcentage de personnes ayant contracté des crédits à la consommation
CARACTERISTIQUES DE LA PERSONNE DE REFERENCE		
Âge de la personne de référence *	(N=12969)	(N=3232)
16-24 ans	765	34,7
25-49 ans	280	32,7
50-64 ans	392	20,7
65-74 ans	278	5,6
75 ans ou plus	323	4,1
Statut de l'activité de la personne de référence *	(N=12942)	(N=3230)
Actif	373	30,9
Chômeur	339	30,6
Pensionné	478	7,0
Autre inactif	256	21,5
Etat civil de la personne de référence *	(N=12787)	(N=3201)
Célibataire	328	30,1
Marié	381	24,8
Divorcé	290	26,5
Veuf/veuve	907	8,9
Niveau de scolarisation de la personne de référence *	(N=12683)	(N=3188)
Faible	331	23,3
Moyen	369	28,4
Elevé	430	21,8

* Montants à écarts non significatifs

CARACTERISTIQUES DES MEMBRES DU MENAGE		
Âge des membres du ménage	(N=12971)	(N=3232)
<16 ans	364	34,2
16-24 ans	473	27,3
25-49 ans	364	30,9
50-64 ans	339	18,9
65-74 ans	283	5,5
75 ans ou plus	287	2,9
Sexe	(N=12914)	
Masculin	381	25,9
Féminin	362	23,3
CARACTERISTIQUES DU MENAGE		
Intensité de travail du ménage (IT)	(N=10975)	(N=3110)
Sans enfant à charge, IT=0	203	13,2
Sans enfant à charge, IT <0<1	328	25,2
Sans enfant à charge, IT=1	315	27,7
Enfants à charge, IT=0	166	25,5
Enfants à charge, 0<IT<0,5	378	39,7
Enfants à charge, 0,5<IT<1	506	33,2
Enfants à charge, IT=1	398	32,2
Type de ménage	(N=12971)	(N=3232)
Isolé	233	14,2
2 adultes < 65	302	23,8
2 adultes ≥ 65	293	5,1
Autre ménage sans enfant	343	23,5
Ménage monoparental, 1 enfant ou plus	219	28,8
Couple, 1 enfant	290	36,2
Couple, 2 enfants	439	30,6
Couple, 3 enfants ou plus	487	37,0
Autre ménage	233	14,2
Locataire/propriétaire	(N=12966)	(N=3232)
Locataire	322	32,2
Propriétaire/occupant à titre gratuit	398	21,8
Quintile	(N=12971)	(N=3232)
1er quintile	373	20,9
2ème quintile	304	24,3
3ème quintile	421	28,2
4ème quintile	341	25,1
5ème quintile	411	24,2
Région	(N=12971)	(N=3232)
Région de Bruxelles-Capitale	492	22,5
Région flamande	420	19,5
Région wallonne	300	34,2
Densité de population	(N=12971)	
Forte densité	355	24,7
Densité moyenne	405	23,7
Faible densité	299	30,7

Source: SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie – Direction générale Statistique et Information économique, SILC 2004, propres calculs.

Tableau 28: Personnes enregistrées à la Centrale des crédits aux particuliers en fonction de la catégorie d'âge et nombre de personnes qui vivent dans des ménages, en fonction de la catégorie d'âge de la personne de référence du ménage

Catégorie d'âge	SILC 2004	BNB mars-avril 2005	
16-25		3,0	4,4
26-50		74,2	63,5
51-65		19,6	24,2
66+		3,2	7,9
Total		100	100

Source: De Doncker, 2006: 21

Ces deux chiffres ne sont cependant pas entièrement comparables pour ce qui est de la mesure et de la période. Les données SILC représentent le nombre de personnes (adultes et enfants) qui vivent dans des ménages ayant contracté un ou plusieurs crédits à la consommation en 2004, tandis que les données de la BNB décrivent le nombre de personnes enregistrées durant la période mars-avril 2005 (pour les crédits à la consommation et les emprunts hypothécaires).

Tableau 29: Pourcentage de personnes qui vivent dans des ménages (dont le revenu se situe sous le revenu médian) où le rapport entre remboursement mensuel pour un crédit à la consommation/revenu mensuel du ménage est supérieur à 20% ou 30% en fonction des difficultés financières et de la privation

	Rapport >20%	Rapport >30%	Rapport >20% et revenu sous le revenu médian	Rapport >30% et revenu sous le revenu médian
Au moins 2 arriérés de paiement pour 1 poste de base	18,5	21,8	22,1	25,5
Impossibilité de faire des dépenses imprévues	53,6	47,1	58,6	49,1
Difficultés à s'en sortir	65,3	68,5	73,1	74,4
Pas les moyens de se permettre au moins 1 poste (vacances / repas protéiné / recevoir des gens)	51,9	55,0	60,5	59,2
Pas les moyens de se permettre au moins 2 postes (vacances / repas protéiné / recevoir des gens)	17,6	12,5	20,7	12,3
Présence d'au moins deux défauts au logement (pas de salle de bains ou de douche/ trop d'obscurité / humidité)	32,0	31,8	34,1	34,1
Remboursement considéré comme une lourde charge	52,3	49,8	56,4	50,7
Difficultés à s'en sortir	65,3	68,5	73,1	74,4

Source: SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie – Direction générale Statistique et Information économique, SILC 2004, propres calculs.

Tableau 30: Charge de remboursement de crédits à la consommation, en fonction des arriérés de paiement, des dépenses imprévues, du stress financier et de la privation

	Le crédit à la consommation est considéré comme une lourde charge	Le crédit à la consommation est considéré comme une charge plus ou moins lourde ou comme une lourde charge
Au moins 2 arriérés de paiement pour des crédits à la consommation	8,6	4,8
Au moins 1 défaut de paiement pour des crédits à la consommation	13,9	8,1
Au moins 1 défaut de paiement pour des soins de santé, l'électricité, l'eau ou le gaz ou le loyer ou l'emprunt hypothécaire	17,1	11,0
Impossibilité de faire des dépenses imprévues	65,0	48,1
Difficulté à s'en sortir	82,5	62,0
Pas les moyens de se permettre au moins 1 poste (vacances / repas protéiné / recevoir des gens)	68,8	51,9
Pas les moyens de se permettre au moins 2 postes (vacances / repas protéiné / recevoir des gens)	19,3	11,6
Pas les moyens de se permettre 1 poste (téléphone (ou gsm) / TV couleur / ordinateur / lave-linge / auto)	30,7	19,6
Pas les moyens de se permettre 2 postes (téléphone (ou gsm) / TV couleur / ordinateur / lave-linge/ auto)	12,0	7,4
Présence d'au moins deux défauts au logement (pas de salle de bains ou de douche / trop d'obscurité / humidité)	36,3	29,0

Source: SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie – Direction générale Statistique et Information économique, SILC 2004, propres calculs.

Tableau 31: Pourcentage de personnes qui vivent dans des ménages ayant au moins un ou deux arriérés de paiement pour divers postes de dépenses

	Au moins un défaut de paiement	Au moins deux défauts de paiement	N
Services de base	5,1	2,0	12966
Soins de santé	3,8	1,4	12966
Loyer ou emprunt hypothécaire			12971
Impôts	3,7	1,6	
Emprunt hypothécaire	3,2	1,7	12965
Crédit à la consommation	2,7	1,2	12966
Amendes	1,6	0,6	
Loyer	1,6	0,8	12967
	1,1	0,4	12966

Source: SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie – Direction générale Statistique et Information économique, SILC 2004, propres calculs.

Tableau 32: Pourcentage de personnes dont le revenu se situe sous le revenu médian, qui vivent dans des ménages ayant au moins un ou deux défauts de paiement pour divers postes de dépenses

	Au moins un défaut de paiement	Au moins deux défauts de paiement	N
Services de base	8,3	5,5	6639
Soins de santé	6,4	3,8	6639
Loyer ou emprunt hypothécaire			6642
Impôts	6,5	4,0	
Emprunt hypothécaire	4,8	2,5	6638
Crédit à la consommation	4,8	2,9	6639
Amendes	2,8	1,8	
Loyer	2,2	1,2	6638
	1,8	1,3	6639

Source: SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie – Direction générale Statistique et Information économique, SILC 2004, propres calculs.

Tableau 33: arriérés de paiement pour des services de base et difficultés financières et privation

	Au moins 2 arriérés de paiement pour au moins 1 poste	Au moins 1 défaut de paiement pour 1 poste	Au moins 1 défaut de paiement pour 2 postes	Au moins 1 défaut de paiement pour 3 postes	Au moins 1 défaut de paiement pour 2 ou 3 postes	Au moins 1 défaut de paiement pour 2 ou 3 postes ou au moins 2 arriérés de paiement pour 1 poste	Un défaut de paiement pour 2 postes ou plus ou au moins 2 arriérés de paiement pour 1 poste et revenu sous le revenu médian	N
Au moins 2 arriérés de paiement pour des soins de santé, l'électricité, l'eau ou le gaz ou le loyer ou l'emprunt hypothécaire	100,0	45,9	38,2	16,0	54,1	100,0	100,0	12971
Impossibilité de faire des dépenses imprévues	89,5	79,6	91,2	100,0	93,3	90,0	90,3	12955
Difficultés à s'en sortir	94,9	90,0	95,3	96,3	95,6	94,8	95,3	12940
Expérience de stress financier (sur la base d'1 poste): pas les moyens de se permettre des vacances / repas protéiné / recevoir des gens	83,4	74,3	84,5	89,3	85,7	83,9	86,6	12971
Pas les moyens de se permettre 1 poste (téléphone (ou gsm) / TV couleur / ordinateur / lave-linge / auto)	57,3	43,9	59,6	50,0	57,2	55,5	58,6	12971
Expérience de stress financier (sur la base de 2 postes): pas les moyens de se permettre des vacances / repas protéiné / recevoir des gens	33,8	23,4	31,6	47,6	35,5	31,5	33,4	12971
Pas les moyens de se permettre 2 postes (téléphone (ou gsm) / TV couleur / lave-linge / auto)	29,2	20,3	32,4	26,5	31,0	27,7	30,9	12971
Présence d'au moins deux défauts au logement (pas de salle de bains ou de douche / trop d'obscurité / humidité)	44,6	36,7	42,5	47,3	43,7	42,4	43,1	12971
Pourcentage de la population se trouvant dans cette situation								
Total	5,1	4,7	2,7	0,9	3,6	5,9	5,0	12971

Source: SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie – Direction générale Statistique et Information économique, SILC 2004, propres calculs.

Dans le Tableau 33 nous découvrons dans quelle mesure des combinaisons possibles d'arriérés de paiement pour des soins de santé, des services de base et le loyer ou un emprunt hypothécaire sont liés à d'autres indicateurs de difficultés financières ou de privations. Nous comparons d'abord les personnes ayant au moins 2 arriérés de paiement pour au moins un des postes des dépenses (cinquième colonne) à celles ayant au minimum deux arriérés de paiement pour un des postes des dépenses (1^{ère} colonne). Nous constatons que le pourcentage de ces dernières personnes se trouvant dans des situations difficiles est (légèrement) supérieur pour tous les indicateurs, sauf pour une mauvaise situation de logement, et un quelque peu supérieure pour le fait de ne pas pouvoir se permettre des vacances, un repas protéiné tous les deux jours ou une semaine de vacances chaque année. S'il existe des arriérés de paiement pour à la fois l'électricité, l'eau ou le gaz, les soins de santé et l'emprunt hypothécaire ou le loyer (4^{ème} colonne), nous observons qu'un pourcentage plus élevé de personnes dans ces ménages ne peut faire de dépense imprévue, s'en sort difficilement, vit un stress financier et des privations en matière de logement. Il n'y a cependant pas de privations en matière de biens durables. Ceci est peut-être dû à l'utilisation qui est faite du crédit. Peu de personnes ont au moins deux arriérés de paiement pour un des postes. Les différences entre les personnes se trouvant dans les situations décrites ne sont cependant pas à ce point grandes que pour justifier la non-inclusion d'une partie de ces personnes dans l'analyse de l'endettement problématique. C'est la raison pour laquelle nous optons pour la définition des situations problématiques par rapport à au moins un défaut de paiement pour deux postes ou à au moins deux arriérés de paiement pour un seul poste (= avant-dernière colonne). 6% des personnes se trouvent dans cette situation d'endettement problématique pour les services de base. La dernière colonne décrit les difficultés financières et la mesure des privations pour les personnes qui sont dans une situation d'endettement problématique en ce qui concerne les services de base et qui ont un revenu standardisé se situant sous le revenu médian. Le pourcentage de personnes qui ont des difficultés financières et vivent des privations est plus élevé pour tous les indicateurs. Mais, à nouveau, les différences ne sont pas à ce point grandes pour justifier qu'un indicateur prendrait uniquement en compte la situation des personnes ayant des arriérés de paiement pour les droits de base et un revenu se situant sous le revenu médian. Néanmoins 10% des personnes vivent avec un revenu inférieur au revenu médian dans une situation d'endettement problématique en ce qui concerne pour les services de base. 86% des personnes qui se trouvent dans des situations d'endettement problématique pour les services de base ont un revenu standardisé se situant sous le revenu médian.

Tableau 33u 34: Profil des personnes qui courent un risque de précarité d'existence et des personnes qui courent un risque de précarité d'existence après remboursement de crédits à la consommation

	Risque de précarité d'existence (= situations 1 et 2)	Risque de précarité d'existence après remboursement de crédits à la consommation (= situation 3)
CARACTERISTIQUES DU MENAGE ET DE SES MEMBRES		
Âge des membres du ménage (N=12971)		
<16 ans	17,5	4,2
16-24 ans	16,6	2,8
25-49 ans	11,8	2,6
50-64 ans	12,4	1,4
65-74 ans	19,8	0,4
75 ans ou plus	20,7	0,6
Sexe⁵¹ (N=12971)		
Masculin	13,9	2,6
Féminin	15,8	2,1
Intensité de travail du ménage (IT) (N=10975)		
Sans enfant à charge, IT=0	30,3	2,1
Sans enfant à charge, IT<0<1	6,7	1,3
Sans enfant à charge, IT=1	2,9	0,6
Enfants à charge, IT=0	70,2	3,4
Enfants à charge, 0<IT<0,5	27,6	8,3
Enfants à charge, 0,5<IT<1	13,9	4,5
Enfants à charge, IT=1	3,6	1,8
Type de ménage (N=12971)		
Isolé	20,7	1,6
2 adultes <65 ans	10,6	1,0
2 adultes ≥ 65 ans	19,7	0,6
Autre ménage sans enfant	5,3	0,6
Ménage monoparental, 1 enfant ou plus	35,9	5,1
Couple, 1 enfant	9,7	2,4
Couple, 2 enfants	9,0	2,5
Couple, 3 enfants ou plus	18,1	6,0
Autre ménage	16,6	3,0
Locataire/propriétaire (N=12966)		
Propriétaire ou occupant à titre gratuit	10,7	1,6
Locataire	26,7	4,5
Quintile (N=12971)		
1er quintile	74,4	4,5
2ème quintile	0	5,4
3ème quintile	0	1,2
4ème quintile	0	0,4
5ème quintile	0	0,2
Région (N=12971)		
Région de Bruxelles-Capitale	27,0	3,8
Région flamande	11,3	1,8
Région wallonne	17,7	2,9
Densité de population (N=12971)		
Forte densité	16,7	2,7
Densité moyenne	12,4	2,0
Faible densité	16,6	1,7

Source: SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie – Direction générale Statistique et Information économique, SILC 2004, propres calculs.

⁵¹ La différence entre le pourcentage de risque de pauvreté suite au remboursement de dettes de consommation chez l'homme et chez la femme n'est pas significative.

Tableau 35: Relation entre les deux indicateurs de base et la précarité d'existence (N=12971)

	Pas de précarité d'existence	Précarité d'existence	Total
Arriérés de paiement problématiques et pas de précarité d'existence (encore plus grande) en raison d'un crédit à la consommation	3,6%	9,6%	4,5%
Précarité d'existence (encore plus grande) en raison d'un crédit à la consommation et pas d'arriérés de paiement problématiques	2,1%	12,8%	3,7%
Arriérés de paiement problématiques et précarité d'existence (encore plus grande) en raison d'un crédit à la consommation	0,6%	3,6%	1,4%
Pas d'arriérés de paiement problématiques et pas de précarité d'existence en raison d'un crédit	93,7%	71,7%	90,4%
Total	100%	100%	100%

Annexe 3: Calculs sur la base de l'enquête ECHP⁵²

Tableau 36: Répartition des personnes qui vivent dans des ménages ayant contracté un crédit à la consommation sur la base de l'enquête ECHP, 2001

CARACTERISTIQUES DES MEMBRES DU MENAGE	
Âge (N=1412)	
<16 ans	27,2%
16-24 ans	14,2%
25-49 ans	44,5%
50-64 ans	12,0%
65-74 ans	1,1%
75 ans ou plus	1,0%
Sexe (N=1413)	
Masculin	49,1%
Féminin	50,9%
Région (N=1410)	
Région de Bruxelles-Capitale	12,3%
Région flamande	38,2%
Région wallonne	49,5%
CARACTERISTIQUES DU MENAGE	
Type de ménage (N=1326)	
Isolé	4,8%
2 adultes <65 ans	9,7%
2 adultes ≥ 65 ans	1,4%
Autre ménage sans enfant	8,0%
Famille monoparentale, 1 enfant ou plus	4,5%
Couple, 1 enfant	13,3%
Couple, 2 enfants	28,0%
Couple, 3 enfants ou plus	18,3%
Autre ménage	11,7%
Locataire / propriétaire (N=1413)	
Locataire	23,1%
Propriétaire / occupant à titre gratuit	76,9%

Source: ECHP, propres calculs

⁵² Nous avons utilisé la base de données utilisateur ECHP 2003.

Tableau 37: Pourcentage de personnes qui vivent dans des ménages ayant des arriérés de paiement dans le cadre de l'enquête ECHP 1995 -2001

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Arriérés de paiement pour des crédits à la consommation	2,7	3,1	3,5	3,0	2,3	2,6	1,8
Arriérés de paiement pour des services de base	6,1	5,7	5,8	6,3	4,7	4,2	4,7
Arriérés de paiement pour des emprunts hypothécaires	3,7	3,5	3,8	3,1	3,0	3,2	2,7
Arriérés de paiement pour un loyer	3,6	3,1	3,7	2,6	2,7	2,5	1,6
Au moins un défaut de paiement en souffrance pour 1 des quatre postes (crédit à la consommation, loyer ou emprunt hypothécaire ou factures d'électricité, d'eau ou de gaz)	9,1	8,2	8,2	7,8	6,3	6,2	6,1
Arriérés de paiement pour loyer ou emprunt hypothécaire	5,9	5,2	5,8	4,7	4,2	4,3	3,6

Source: ECHP, propres calculs

Tableau 38: Pourcentage de personnes qui vivent dans des ménages ayant contracté des crédits à la consommation et dans des ménages où le remboursement de crédits à la consommation est considéré comme une lourde charge dans le cadre de l'enquête ECHP 1995 -2001

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Existence de crédits à la consommation	22,5	22,3	22,3	22,9	24,2	24,8	23,6
Remboursement de crédits à la consommation = lourde charge	22,7	19,8	22,6	23,6	20,9	18,5	21,7

Source: ECHP, propres calculs

Annexe 4: Données chiffrées complémentaires pour validation

Tableau 39: Nature des dettes dans les dossiers de médiation de dettes des "Vlaamse Centra voor Algemeen Welzijnswerk" sur la base du système d'enregistrement Tellus pour l'année 2004

Nature de la dette	N	%
Crédit à la consommation	138	30,2
Dettes de logement	70	25,2
Téléphone, GSM	55	4,6
Assurances	14	1,2
Dettes de soins de santé	56	9,6
Alimentation/dépenses de subsistance	17	1,8
Dettes pénales	45	9,2
Dettes fiscales	75	14,7
Emprunt privé	13	1,3
Ecole	7	0,6
Dettes CPAS	4	0,3
Autres	16	1,3
Total	1195	100

Source: Steunpunt Algemeen Welzijnswerk, Tellus

Tableau 40: Personnes enregistrées dans la Centrale des crédits aux particuliers, en fonction de la catégorie d'âge et nombre de personnes qui vivent dans des ménages, en fonction de la catégorie d'âge de la personne de référence du ménage.

Catégorie d'âge	SILC 2004	BNB mars-avril 2005
16-25	3,0	4,4
26-50	74,2	63,5
51-65	19,6	24,2
66+	3,2	7,9
Total	100	100

Source: De Doncker, 2006: 21

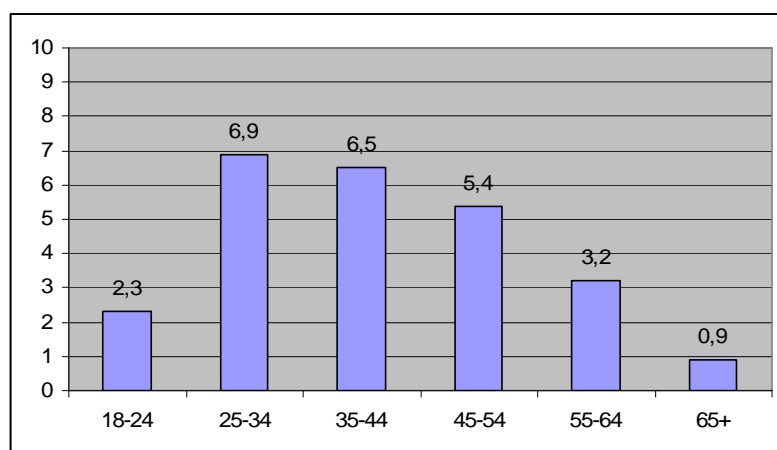
Ces deux chiffres ne sont cependant pas totalement comparables en matière de mesure et de période. Les données SILC décrivent le nombre de personnes (adultes et enfants) qui vivent dans des ménages ayant contracté un ou plusieurs crédits à la consommation en 2004. Les données de la Banque Nationale de Belgique représentent le nombre de personnes enregistrées durant la période mars-avril 2005 (pour les crédits à la consommation et pour les emprunts hypothécaires).

Tableau 41: Répartition des crédits selon les régions

	Vente à tempéra- -ment	Prêt à tempéra- -ment	Location- financement	Ouvertu- re de crédit	Emprunt hypothé- caire	Total
Région flamande	4,3	20,5	0,05	38,8	36,4	100
Région wallonne	6,6	22,4	0,09	48,7	22,3	100
Région de Bruxelles- Capitale	6,5	17,2	0,08	55,5	20,7	100
Royaume	5,5	20,9	0,07	44,5	29,0	100

Bron: De Doncker, 2006: 56

Figure 28: Pourcentage d'adultes enregistrés ayant des contrats défaillants par rapport à leur part dans la population, ventilé en fonction de la catégorie d'âge.



Source: BNB, 2005:25 (sur la base des données de la BNB et des chiffres de population de l'INS)

Tableau 42: Pourcentage de contrats défaillants à la fin 2004, ventilé en fonction de l'âge de la personne

Catégorie d'âge	% de contrats défaillants
18-24	5,7%
25-34	27,2%
35-44	29,7%
45-54	22,5%
55-64	10,3%
65+	4,6%
Total	100%

Source: BNB, Centrale des crédits aux particuliers, 2005:25

Tableau 43: Pourcentage de personnes enregistrées ayant des contrats défaillants pour des crédits à la consommation ou des emprunts hypothécaires, en fonction de la région, situation à la fin de l'année 2004

Région	
Région de Bruxelles-Capitale	11,4%
Région flamande	39,5%
Région wallonne	46,2%
Résidence à l'étranger	1,0%
Total	100%

Source: BNB, Centrale des crédits aux particuliers 2005: 26-27.

Annexe 5: Remarques relatives aux questions posées à propos de l'endettement dans l'enquête SILC 2004

Tâche complexe et fastidieuse, l'établissement d'un inventaire correct des dettes est un thème sensible ou susceptible de représenter une menace. Il suppose des processus cognitifs embarrassants pour la personne interrogée. C'est la raison pour laquelle le questionnaire devrait être testé sur une large base.

Restrictions d'ordre général

- **Les questions sont posées au niveau des ménages**

Dans l'enquête SILC, les questions relatives à l'endettement sont posées à la personne de référence du ménage (en donc pas à n'importe quelle personne de 16 ans ou plus faisant partie du ménage). Cependant, il est souhaitable d'interroger toutes les personnes de 16 ans et plus faisant partie du ménage à propos de leurs dettes, et ce afin d'obtenir une image exacte de la situation d'endettement du ménage, pour diverses raisons. Tout d'abord, par exemple pour des familles nouvellement constituées ou des jeunes ayant des dettes ou pour des ménages vivant avec leurs parents, il se pourrait que la personne de référence du ménage ne soit pas bien au courant de l'endettement de l'ensemble des personnes composant le ménage. Il est en outre possible que certaines dettes soient réglées plutôt par l'homme ou la femme (par exemple des dettes relatives à la voiture seraient réglées par les hommes et des dettes relatives à des appareils ménagers seraient réglées par les femmes). Il arrive également que les cartes de crédit soient utilisées individuellement (EU-SILC Task Force, 2006).

- **Les questions sont posées dans le cadre d'une interview face-to-face**

Des questions sensibles ou représentant une menace, telles que les questions relatives aux dettes, engendrent davantage de situations de "non-réponse" dans des interviews face-to-face (De Leeuw, 2001:150) par rapport à d'autres modes de collecte de données (enquête par téléphone, enquête à remplir soi-même, enquête via le web). De plus, l'embarras de l'intervieweur au moment où il pose des questions sur les dettes peut être un facteur de non-réponse ou de distorsion (EU-SILC Task Force, 2006). C'est la raison pour laquelle les intervieweurs devraient être idéalement formés pour poser des questions relatives aux dettes. Ce n'est cependant pas le cas pour l'enquête SILC. Un texte introductif soigneusement choisi pourrait être intégré au questionnaire. Ce texte pourrait décrire l'endettement comme une situation normale et pourrait rappeler la confidentialité de la collecte des données (sans que ce soit trop explicite) (cf. De Leeuw, 2001: 155). Dans l'enquête SILC 2004 belge, aucun texte introductif n'est cependant prévu.

- **Légères différences dans la formulation des questions entre questionnaire néerlandais et questionnaire français**

La version néerlandaise et la version française du questionnaire ne concordent pas toujours totalement. De légères différences dans la formulation des questions peuvent avoir un impact considérable sur les réponses (Billiet, 2006).

Remarques relatives à la formulation des questions posées dans le questionnaire de l'enquête SILC 2004

N°	Question	Codes	Routing	Variable EU
H 51	Devez-vous apurer des dettes ou quelqu'un faisant partie de votre ménage doit-il apurer des dettes pour des locations-ventes, des prêts, ... (en dehors des éventuels remboursements pour votre logement)?			HS150
	Oui	1	H 52	
	Non	2		
N°	Question	Codes	Routing	Variable EU
H 52	A combien s'élevait ce montant pour le mois passé?			
	Oui			
	Non		H 53	
N°	Question	Codes	Routing	Variable EU
H 53	Quel type de charge financière ces remboursements représentent-ils pour votre ménage?			HS150
	Lourde charge	1		
	Charge moyenne	2		
	Aucune charge	3		

H51 est une question importante car il s'agit d'un filtre destiné aux questions H52 et H53. H51 et H52 sont des questions belges. H53 est une question se rapportant à la variable Eurostat HS150 (financial burden of the repayment of debts from hire purchase or loans). Cette variable a pour but de mesurer la charge financière découlant de crédits à la consommation, plus précisément la charge du remboursement à ce moment-là pour des biens et services de consommation, des locations-ventes, des cartes de crédit et des cartes à débit différé ('charge cards') (SPF Economie – DGSIE, 2006: 189; Eurostat ,2004: 188).

Aucune période n'est cependant définie à la question H51 (de telle sorte que l'on peut supposer que la personne interrogée parle de la situation du moment). De plus, la formulation de la question H51 est assez vague et imprécise, de telle sorte qu'il est impossible d'estimer avec exactitude les éléments que la personne interrogée inclut dans sa réponse. Cette formulation ne permet pas d'affirmer clairement si les postes qui devraient en principe être remboursés sont pris en compte ou si seuls les postes effectivement remboursés doivent être inclus ou les deux. Avec cette formulation, des prêts informels consentis par des amis, la famille ou des connaissances peuvent aussi être pris en compte.

En ce qui concerne les indépendants, on ne fait pas explicitement la différence entre les crédits contractés pour le ménage ou pour l'activité commerciale. Il faudrait préciser de quelles sortes de crédits à la consommation ou d'autres prêts il s'agit. Pour ces postes, une description succincte et claire avec exemples devrait toujours être donnée. Dans la question, les locations-ventes sont données comme exemple,

mais la location-vente ou la location-financement est la plus minime des catégories de crédits à la consommation enregistrées (0,1%)⁵³ en Belgique.

Tableau 44: Pourcentage des contrats en fonction du type de crédit (situation fin 2005).

Type de crédit	%
Ouverture de crédit	44,5
Emprunt hypothécaire	29,9
Prêt à tempérament	20,0
Vente à tempérament	5,5
Location-financement	0,1

Source: BNB, Statistiques de la Centrale des crédits aux particuliers 2005:14.

A la question H52, on suppose que tous les remboursements sont mensuels. C'est aussi le cas en ce qui concerne les données de la Centrale des crédits aux particuliers pour tous les contrats de vente à tempérament et de location-financement enregistrés et pour 99,6 % des prêts à tempérament (voir Tableau). Pour les ouvertures de crédit, qui représentent 45% des crédits à la consommation, il n'existe cependant aucune donnée. Il s'agit également du type de crédit autorisant différentes fréquences de remboursement. Dans la question sur les remboursements périodiques mensuels des dettes, le solde négatif d'un compte de la personne interrogée ou des membres du ménage n'est de toute façon pas pris en compte (car il n'existe, dans ce cas, aucun remboursement périodique). De même, pour les prêts informels (contractés auprès d'amis, de la famille, de voisins ou de connaissances), il n'existe souvent aucun remboursement périodique. Il est parfois difficile de savoir s'ils doivent être remboursés et si remboursement il y a, endéans quelle période.

⁵³ Il est toujours possible que dans la pratique ces crédits représentent un plus grand pourcentage. Les crédits qui sont enregistrés à la Centrale des crédits aux particuliers doivent répondre à des conditions bien définies. Pour de plus amples informations à ce propos, voir Banque Nationale de Belgique, 2006.

Tableau 45: Périodicité des remboursements en fonction du type de crédit (in %)⁵⁴

	Mensuelle	Trimestrielle	Semestrielle	Annuelle	Unique
Vente à tempérament	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prêt à tempérament	99,6	0,0	0,3	0,0	0,1
Location-financement	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Emprunt hypothécaire	95,4	1,4	2,6	0,4	0,2
Total	97,4	0,8	1,5	0,2	0,1

Source: De Doncker, 2006:9.

Il se pourrait que le terme 'remboursement' ne soit pas bien compris par tout le monde. A la question H52, il faudrait également faire la différence entre les montants réellement payés et les montants qu'il faudrait en principe payer. Pour les personnes qui ne veulent pas en parler ou qui l'ignorent, on pourrait proposer une liste de catégories de montants (cf. Méthode Hippens pour les revenus, Hippler & Hippler, 1986).

Jusqu'ici, nous nous sommes limités à des remarques spécifiques relatives à la formulation des questions. Il faut cependant se demander s'il est possible de mesurer précisément de la sorte le montant du remboursement des dettes. Il ressort d'une enquête antérieure qu'une seule question portant sur montant donne lieu à une sous-estimation importante (Kempson, Eurostat EU-SILC Task Force, 2006). En principe, il faut totaliser les différents postes possibles des dettes (la périodicité des remboursements pouvant être différente ou nulle), de telle sorte qu'un schéma d'analyse soit offert à la personne interrogée (Kempson, EU-SILC task force). Ce faisant, il faudrait demander à chaque fois le nombre de contrats de ce type ayant été souscrits, le montant impayé total, la périodicité du paiement et le montant du remboursement périodique et le taux d'intérêt.

La question ne mentionne pas non plus explicitement qu'il s'agit de remboursements de crédits pour le ménage lui-même. Les ménages dans lesquels la personne de référence est indépendante ou le partenaire se trouve en activité principale ou accessoire ont contracté davantage de crédits à la consommation et paient en moyenne un montant plus élevé. 31% des ménages dont le chef est indépendant (N=441) ont contracté des crédits à la consommation, contre 20% des ménages dont le chef n'est pas indépendant (N=4825). Il est cependant difficile d'établir clairement si ces ménages remboursent réellement des montants plus élevés et contractent davantage de crédits ou si ces ménages font aussi état de crédits qu'ils ont contractés en qualité d'indépendants. Pour les emprunts hypothécaires, nous constatons la même tendance.

En ce qui concerne la question H53 portant sur l'estimation subjective, les catégories de réponse sont déséquilibrées (conformément à la définition Eurostat des catégories de la variable). Il s'avère plus difficile de signaler des problèmes que de ne faire état

⁵⁴ Ces données se fondent sur les types de crédits enregistrés à la Centrale des crédits aux particuliers pour la période mars-avril 2005. Pour les ouvertures de crédit, il n'existe pas de chiffres.

d'aucun problème. De plus, la formulation des catégories de réponses n'est pas uniforme.

N°	Question	Codes	Routing	Variable EU
H 60	Durant les 12 mois passés, votre ménage a-t-il été dans l'impossibilité de payer une ou plusieurs des factures suivantes (en temps voulu)?	Jamais / 1 fois / 2 fois ou plus / pas d'application		
A	Loyer	1/2/3/4	<u>Voir</u>	HS010
B	Emprunt hypothécaire	1/2/3/4	<u>remarque</u>	HS010
C	Factures d'électricité, d'eau, de gaz	1/2/3/4	<u>routing</u>	HS020
D	Achats à tempérament (à l'exception de ceux relatifs au logement)	1/2/3/4		HS030
E	Dépenses de soins de santé	1/2/3/4		-
F	Amendes	1/2/3/4		-
G	Impôts	1/2/3/4		-

A la question portant sur les arriérés (H60), il était demandé à chaque fois si le ménage avait été dans l'impossibilité de payer des factures en temps voulu durant les 12 mois précédents. Les réponses possibles étaient : jamais, 1 fois, 2 fois ou plus et Pas d'application. A la question H60, on délimite une période de référence claire (les 12 mois précédents). Il y a cependant à nouveau plusieurs restrictions. Il n'est pas dit explicitement que la question porte sur les non-paiements pour raisons financières (et donc pas pour cause d'erreurs ou d'oubli). Le nombre de ménages, qui indique que la question n'est pas d'application, ne correspond pas non plus au nombre de ménages auxquels la question s'applique, suivant d'autres questions dans ce sens figurant dans l'enquête SILC 2004. L'interprétation de la question n'est vraisemblablement pas univoque et il se pourrait que la réponse 'Pas d'application' ne soit pas très évidente, de telle sorte que des ménages font l'objet d'un classement erroné (voir Tableau).

Tableau 46: Incohérences au niveau du nombre des ménages remboursant pour certains postes bien définis, en fonction des questions principales et des questions sur les impayés pour ce poste

Variable	N° de question	N
Crédits à la consommation		
B_H_12	H51-H52	1127 (32 missings à la question H52)
HS030 et B_HS030	H60D	1887
Emprunt hypothécaire		
(pas dans les codes des variables)	H14	1655
B_HS010_1	H60B	2055
Loyer		
HH020	H12	1413
B_HS010_2	H60A	1943
Factures d'électricité, d'eau et de gaz		
<i>Eau</i>	H27 (propriétaire)	<i>Eau</i>
B_HH070_O_1 (propriétaire)	H45 (locataire)	5020 (3409 propriétaires et 1611 locataires)
B_HH070_T_1 (locataire)		
<i>Electricité</i>		<i>Electricité</i>
B_HH070_O_2 (propriétaire)		5196 (3478 propriétaires et 1718 locataires)
B_HH070_T_2 (locataire)		
<i>Gaz</i>		<i>Gaz</i>
B_HH070_O_3 (propriétaire)		3134 (1877 propriétaires et 1257 locataires)
B_HH070_T_3 (locataire)		
HS020	H60C	5158

Ensuite, des résultats singuliers sont également obtenus pour la question sur les arriérés de paiement pour impôts (H60G). 10,3 % des ménages belges (chiffre non pondéré) déclarent ne payer aucun impôt. Environ 70% des ménages ne payant pas d'impôts habitent en Région flamande. Ce chiffre est vraiment élevé par rapport au pourcentage des Flamands dans la population (et à la donnée selon laquelle le revenu médian en Flandre se situe un peu au-dessus). On peut avancer l'explication suivante : dans la version néerlandaise du questionnaire, on posait une question sur les impôts, alors que dans la version française, on posait une question sur les taxes et impôts.

Tableau 47: Arriérés de paiement en ce qui concerne les impôts (et taxes)

	Région de Bruxelles-Capitale	Région flamande	Région wallonne	Total
Jamais	643 14,1	2317 50,9	1592 35,0	4552 100,0
1 fois	13 13,1	40 40,4	46 46,5	99 100,0
2 fois ou plus	13 16,5	17 21,5	49 62,0	79 100,0
Pas d'application	60 11,1	378 69,7	104 19,2	542 100,0
Total	729 13,8	2752 52,2	1791 34,0	5272 100,0

Source: SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie – Direction générale Statistique et Information économique, SILC 2004, propres calculs.

N°	Question	Codes	Routing	Variable EU
H 61	A la suite du non-paiement en temps voulu du loyer de votre logement, un huissier s'est-il présenté chez vous et/ou votre ménage a-t-il été obligé de déménager?		H 62	
	Oui	1		
	Non	2		

N°	Question	Codes	Routing	Variable EU
H 62	A la suite du non-remboursement en temps voulu d'un <u>emprunt hypothécaire</u>, un huissier s'est-il présenté chez vous et/ou votre ménage a-t-il été obligé de déménager?		H 63	
	Oui	1		
	Non	2		

Les questions 61 et 62 portent sur le passage d'un huissier ou le déménagement pour cause de non-paiement à temps du loyer du logement ou de l'emprunt hypothécaire (pour les ménages qui disaient avoir des impayés pour la location ou un emprunt hypothécaire). Toutefois, déménagement et passage d'un huissier sont des choses très différentes en matière de conséquences pour le débiteur, les infos obtenues sur la base de ces questions ne pouvant être interprétées clairement. De plus, aucune période, à laquelle la question se rapporte, n'est définie. Le nombre total de ménages auxquels la question a été posée est trop minime pour fonder des jugements à ce propos.

N°	Question	Codes	Routing	Variable EU
H63	A la suite du non-paiement en temps voulu de factures d'électricité, d'eau, de gaz, une coupure ou une restriction de la fourniture d'électricité, d'eau ou de gaz a-t-elle été effectuée?	Jamais/ coupure/ restriction de la fourniture / pas d'application	Voir remar- que sur le routing	
	Electricité	1/2/3/4		
	Eau	1/2/3/4		
	Gaz	1/2/3/4		

La question H63 porte sur les conséquences d'arriérés de paiement pour des services de base (uniquement pour les ménages qui ont déjà déclaré avoir des impayés pour des services de base). Il a été fait état de très peu de coupures ou de restrictions de la fourniture. Pour l'électricité, 11 ménages disent avoir connu une coupure et 24 ménages une restriction de la fourniture. Pour l'eau et le gaz, il s'agit respectivement de 3 et de 5 ménages pour une coupure et de 3 et 6 ménages pour une restriction de la fourniture. Pour tous les ménages, cela signifie que moins de 0,01% des ménages ont connu une coupure ou une restriction de la fourniture de gaz, d'électricité ou d'eau. La question comporte cependant aussi certaines limitations. On ne définit pas clairement à quelle période la question se rapporte et ce que signifie ne pas payer en temps voulu. La question est en outre fonction de l'organisation des coupures et des restrictions d'électricité, d'eau et de gaz. L'électricité, l'eau et le gaz sont des matières organisées au niveau régional. Les limiteurs de flux pour le gaz ne sont par exemple pas techniquement possibles (Observatoire, 2006:3). L'organisation des coupures est en outre fonction de la saison. En Flandre, par exemple, aucune coupure ne peut être effectuée durant l'hiver (pour le gaz naturel, du 1er décembre au 1er mars et pour l'électricité du 15 décembre au 15 février). Cela signifie que les données ne sont pas toujours comparables dans le temps et pour l'ensemble des régions et qu'il faudrait toujours vérifier ce qui est exactement mesuré.

Sur la base de ces questions de l'enquête SILC 2004 belge, plusieurs variables européennes sont calculées, communes à tous les pays. Il s'agit de variables relatives à l'apparition d'arriérés pour le loyer ou l'emprunt hypothécaire (HS010), d'arriérés pour des factures d'électricité, d'eau et de gaz (HS020) et d'arriérés pour des locations-ventes ou d'autres prêts. Il existe également une variable relative à la charge financière du remboursement pour les locations-ventes ou d'autres prêts (HS150). Les variables relatives aux arriérés présentent l'inconvénient d'être calculées sur la base du nombre de ménages auxquels ces arriérés s'appliquent, en fonction des questions.

Annexe 6: Critères d'enregistrement des défauts de paiement dans la Centrale des crédits aux particuliers

Les critères donnant lieu à l'enregistrement de défauts de paiement dans la Centrale négative des crédits aux particuliers (BNB, 2005: 35).

- Pour les contrats de vente à tempérament, de prêt à tempérament et de crédit-bail:
Lorsque trois échéances n'ont pas été payées ou ont été insuffisamment payées, ou lorsqu'une échéance n'a pas été payée ou a été insuffisamment payée durant trois mois, ou lorsque les échéances restant dues sont devenues immédiatement exigibles.
- Pour les ouvertures de crédit:
Lorsqu'une situation débitrice non autorisée n'est pas apurée dans les trois mois à partir de la date à laquelle le prêteur l'a exigé par écrit.
- Pour les contrats de crédit hypothécaire:
Lorsqu'un montant dû n'a pas été payé ou a été insuffisamment payé trois mois après son échéance ou lorsqu'un montant dû n'a pas été payé ou a été insuffisamment payé un mois après une mise en demeure par lettre recommandée.